

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXVII

1951

BREST

Imprimerie du Télégramme, 25, rue Jean-Macé

1952

PROCES-VERBAUX

PROCES VERBAUX

SÉANCE DU 25 JANVIER 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation.

Sont admis dans la Société: M. Daniel, instituteur honoraire à Quimper, présenté par MM. Ogès et Gallo, et M. le docteur Le Roy, médecin principal de la marine, présenté par MM. Waquet et le docteur Lagriffe.

M. le Président annonce la mise en place au musée départemental breton du menhir dit de Kernuz, confié au musée en tant que dépôt de l'Etat.

D'autre part il a pu faire l'acquisition pour le même musée d'une Vierge de Pitié, découverte dans une maison particulière à Quimper et qui provient d'un ancien calvaire qui existait à Saint-Maudez, en Edern.

Communication est donnée du programme du congrès des sociétés savantes qui se tiendra dans la semaine de Pâques à Rennes.

M. Keraval communique une lettre de M. le Maire d'Arzano (Finistère) a reçue de son collègue d'Arzano, petite localité italienne proche de Naples en Italie, concernant l'origine de ces noms. Il semble que les deux noms n'aient aucune formation commune, car l'une est en pays latin, tandis que l'autre se trouve dans une région de langue bretonne.

Pour terminer cette séance, les membres présents accompagnent M. le Président au musée départemental pour y prendre connaissance des nouvelles acquisitions.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le docteur Lagriffe s'est fait excuser.

Est admis dans la Société : M. Noël Yézou, ingénieur des services agricoles, présenté par MM. H. Waquet et P. Keraval.

M. le Président, revenant sur la question posée par M. le Maire d'Arzano concernant le nom de sa commune, indique les formes anciennes de ce nom : en 1167, « Arthnou » (Cartulaire de Quimperlé) et en 1330 « Arznou » (Longnon). On peut remarquer qu'en vannetais « Arth » désigne un ours.

Dans un ordre analogue d'idées, M. Corby s'élève contre un article publié dans la *Nature* et qui donne une interprétation fantaisiste des noms bretons. Par exemple Enez-Eussa (Ouessant) est l'île la plus élevée (atteignant 70 mètres) et non « l'île du Dieu qui inspire la tempête », comme on le lit dans la *Nature*.

M. le Président signale ensuite les dangers courus par certains monuments. C'est la chapelle de Trébalay, en Bannalec, qui, bien qu'en ruines, conserve encore un certain charme et dont on pourrait à peu de frais éviter la totale disparition. C'est la menace qui pèse sur l'allée couverte de Men-Meur, en Guilvinec, à l'emplacement de laquelle on devait construire une habitation. M. Giot a fait mettre en instance de classement ce monument préhistorique.

M. Abel Villard fait remarquer que la chapelle de Saint-Théleau, en Plogonnec, a ses fondations compromises par les eaux sauvages qui dégringolent des flancs déboisés de la montagne de Locronan.

M. Thomas, dans une note, a informé la Société de la découverte de deux statues provenant d'un ancien calvaire, enterrées au pied de l'église de Saint-Albin, en Plogonnec. Les statues désaffectées étaient enterrées, suivant la coutume, dans les cimetières comme les êtres humains.

M. Le Séach signale les nouvelles trouvailles d'urnes funéraires faites à Créac'h-Maria, près Quimper. Parmi les objets découverts on note un beau vase à anse orné de dessins géométriques. Les fouilles ne sont pas achevées, tout le terrain de la nécropole est en lotissement.

M. le Président présente quelques études récentes : *Notre vieux Quimper*, publié par les amis de Jean Savina, un article de M. le docteur Desse et M. Giot paru dans *La presse médicale* et concernant les trépanations préhistoriques, en souscription et devant paraître prochainement : *Armoricains et Bretons*, de P.-R. Giot, et *Kastel Paol*, par Noël Spéranze.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 25 MARS 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le décès, survenu le 4 courant à Tréboul, de M. le chanoine Henri Pérennès met en deuil la Société dont il était vice-président. Né à Tréboul en 1875, M. Pérennès, qui avait fait une partie de ses études ecclésiastiques à Rome, fut professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire de Quimper avant de succéder à M. Abgrall comme aumônier de l'hôpital et à M. Pondaven comme directeur du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*. A ce titre et à cause des nombreuses petites monographies de paroisses qu'il composa, il a rendu d'excellents services aux recherches d'histoire locale. Dans notre *Bulletin* il publia en 1932 un bon mémoire sur l'abbaye cistercienne du Relec. En même temps il continuait à composer des études diverses sur les matières qui avaient été celles de son enseignement. C'était un esprit laborieux et cultivé, un prêtre zélé, un homme de grand cœur, dont la Société gardera longtemps le souvenir.

M. Waquet annonce le classement de l'ossuaire et des arbres et de l'ancien cimetière de Ploujean.

Il présente pour le *Bulletin* une étude de M. Couffon sur *Les paroisses primitives du Léon*.

M. Merlat, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a pu, grâce à un estampage, lire toute l'inscription latine gravée sur l'autel de Neptune découvert au Ris, près de Douarnenez.

M. Le Séac'h fournit de nouveaux détails sur les découvertes faites dans la nécropole gallo-romaine de Créac'h-Maria, en Locmaria-Quimper, qui s'étend sur plus d'un hectare. Parmi les objets découverts figure un vase à anse en verre légèrement irisé.

Lecture est donnée d'une procuration de Guillaume Laënnec, médecin à Nantes, oncle de l'inventeur de l'auscultation. Cette procuration, propriété de M. Pol Friant, est datée du 22 thermidor, an V; elle habilité un notaire de Quimper à gérer les biens possédés dans cette ville par Guillaume Laënnec.

M. Ogès rappelle le rôle prépondérant joué par ce dernier dans l'éducation de René-Hyacinthe Laënnec qui lui avait été confié et à qui il inculqua l'esprit de méthode et le goût de l'observation et de l'expérimentation qui furent à la base de la découverte de l'auscultation médiate.

M. Waquet présente une importante notice de M. Gestin sur Raoul Anthony (1874-1941), membre de la Société archéologique du Finistère, titulaire de la chaire d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Médecine et de la Société française d'anthropologie.

La Société des Amis de Jean Savina projette la publication d'un second volume consacré à Quim-

perlé et à sa région auxquels le regretté vice-président de la Société archéologique avait consacré de nombreux articles dans les journaux de Quimperlé.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

L. OGES.

H. WAQUET.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet présente une série d'articles de M. Noël Yézou, ingénieur des Services agricoles, parus dans *Le Finistère agricole* (n^{os} du 15 janvier au 15 mars 1951) sous le titre : *Les noms bretons des plantes du Finistère*. Il n'existait jusqu'à présent, sur cette question, que des travaux fragmentaires.

M. Couffon a photographié la *pieta* de l'église de Lanvern, en Plonéour-Lanvern et en a transmis à la Société un agrandissement. Il est regrettable que ce groupe qui présente un réel caractère artistique soit en très mauvais état de conservation.

Ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, les façades et les toitures des maisons anciennes du Faou.

M. le Président présente un tirage à part d'un mémoire de M. Meynier, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes : *Chronique géographique des pays*

celles. C'est le résumé des thèses les plus intéressantes qui ont été présentées par les candidats au diplôme d'Etudes Supérieures. Quelques-unes de ces thèses concernent particulièrement le Finistère.

M. le chanoine Guéguen, recteur du Folgoët, est élu vice-président, en remplacement de M. le chanoine Pérennès, décédé.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire de séance,

L. OGES.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 30 MAI 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président communique des lettres annonçant qu'un dolmen situé à 500 mètres environ au Nord de Sainte-Marie du Ménez-Hom a été détruit récemment par explosif. L'auteur de ce méfait semble n'avoir eu d'autre mobile que de voir l'effet du pétard de scheddite sur le mégalithe. La Société constate avec regret qu'il n'y a aucun recours contre un tel vandalisme.

Deux thèses ayant trait à la Bretagne sont présentées : l'étude du chanoine Falc'hun : *L'histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* et une étude anthropologique de M. Giot : *Armoricains et Bretons*.

M. le Président rappelle que le Père Julien Maunoir a été tout récemment béatifié. Il rend hommage à la mémoire de cet infatigable apôtre, qui a joué au XVII^e siècle un rôle considérable en Basse-Bretagne.

M. Couffon a publié dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord un article sur la sculpture au port de Brest aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les ateliers des sculpteurs officiels eurent une certaine influence sur l'art breton, mais elle fut peu importante.

M. le Président annonce que le congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne aura lieu à Landerneau du 15 au 18 juillet 1951.

La suppression des groupes de la « noce bretonne » du musée départemental a donné lieu dans le public à des commentaires inexacts. Un anonyme a été jusqu'à parler dans une revue régionale de « l'incurie de conservateurs vraiment bien coupables ». M. Waquet tient à mettre les choses au point. « La noce » établie en 1884, se trouvait en 1919 dans un état que M. Guey, alors conservateur et fort soigneux, tenait pour inquiétant. A deux reprises, en 1926 et en 1936, M. Waquet a essayé de restaurer ce bel ensemble, mais une réfection complète apparaissait en 1945 comme indispensable. L'insuffisance des ressources du musée la rendait très difficile ; l'opposition absolue de la Direction des Musées de France l'a rendue impossible. Une subvention officielle de 30.000 francs a été attribuée au musée pour supprimer « la noce ». Heureusement les mannequins sont en général en assez bon état et la moitié au moins des costumes restent encore présentables après réparation.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 28-JUIN 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait connaître le programme du congrès des sociétés savantes de Bretagne qui doit tenir ses assises à Landerneau du 16 au 19 juillet. Le mercredi 18 une excursion aura lieu sous la direction de M. H. Waquet.

Dans *L'Ouest Médical*, M. le docteur Desse a publié un article sur saint Renan.

M. le Président rappelle que le 22 juin a été inaugurée au musée des arts et traditions populaires (Palais de Chaillot) une exposition consacrée à la Bretagne. Le Finistère y est, comme il convient, très largement représenté.

M. Waquet signale la parution d'une brochure consacrée au passé et au présent de Penmarch (texte de A. Dupouy et illustration de Jos Le Doaré), d'un recueil de chants et musique de danse d'Yves Le Cam: *Digor an abaden*, avec préface de P. Hélias.

La revue *Al Falz* publie des articles de MM. Pierre Hélias, Creston (sur le costume breton) et P. Trépos (compte rendu de la thèse de doctorat du chanoine

Falc'hun sur l'histoire de la langue bretonne d'après l'Atlas linguistique de P. Le Roux).

M. Ogès présente un document qui lui a été communiqué par M. G. Quéran, de Brest. C'est l'original d'une demande de la Croix de Saint-Louis, faite en 1816 par Jacques de Quélen, maire d'Hanvec et conseiller général, pour prix de ses services dans l'armée des émigrés — reconnus par un certificat signé Louis-Joseph de Bourbon.

Mme Losq, institutrice à Plozévet, présente des débris de poteries anciennes provenant d'un champ près du village de Lamarzin, en Plozévet.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

—♦♦—

SÉANCE DU 22 JUILLET 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet annonce le classement sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, de la façade et de la toiture de la maison dite « Hôtel du Marnay », située à l'angle Sud de la place Saint-Corentin.

Il présente un catalogue descriptif de l'Exposition d'art populaire organisée au Palais de Chaillot, exposition consacrée à la Bretagne et plus particulière-

ment aux divers aspects du mobilier, du costume, de la poterie et de la musique.

Le numéro de juillet-août de la revue *Etudes*, publiée par les Pères Jésuites, contient un intéressant article consacré à la situation religieuse en Bretagne au xvii^e siècle et à l'œuvre de Michel Le Nobletz et du P. Maunoir.

M. Waquet fait un rapide compte rendu du congrès des sociétés savantes de Bretagne qui s'est tenu à Landerneau du 16 au 19 juillet et signale les nouvelles méthodes d'exploration aérienne et sous-marine utilisées pour la découverte des monuments du passé.

M. Le Séac'h présente un vase à goulot avec anse trouvé entre la faïencerie « Keraluc » et la route de Bénodet. Il en fait don au Musée Breton.

MM. Giot et Merlat ont commencé des fouilles méthodiques en cet endroit, ils ont déjà découvert de nombreux débris d'amphores et de vases divers, et des vestiges de constructions.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire de séance,

L. OGES.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1951

Présidence, de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont reçus dans la Société : Mme Le Moel, professeur à l'Ecole normale d'institutrices, présentée par MM. Ogès et Keraval; Mlle Eliane Plouhinec, institutrice à Brest, présentée par MM. Ogès et Thomas; M. Le Tendre, libraire-imprimeur à Concarneau, présenté par M. Waquet et Mlle Floch; M. Tanguy Daniel, étudiant, La Varenne-Saint-Hilaire, présenté par MM. Mocaër et Waquet; M. Henriot, directeur de la faïencerie de Locmaria, présenté par MM. Waquet et Salaün; le comte Christian de Chabannes, château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, M. Cozian, ingénieur principal de la marine à Brest, M. l'abbé Fichou, curé de Plabennec, M. l'abbé Calvary, professeur au collège Saint-Louis à Brest, M. le chanoine Quillivéré, curé de Lesneven, tous présentés par MM. les chanoines Guéguen et Kerbiriou; M. Orvoen, libraire à Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Moigne.

M. le Président présente le dernier volume paru du *Bulletin* de la Société et souligne l'importance des mémoires qui y sont publiés.

Il analyse ensuite la thèse de doctorat de M. Giot, *Armoricains et Bretons*, qui tend à montrer que l'élément ethnique apporté en Armorique par les émigrations des v^e, vi^e et vii^e siècles ne différerait guère de celui qui vivait déjà dans la région; en Basse-Bretagne la majorité de la population serait constituée par des Atlanto-Méditerranéens.

Est présenté en outre une importante brochure de M. Auguste Dupouy sur *Les costumes bretons*, publiée par les Editions Alpina.

M. Le Bars, de Morlaix, a communiqué une recon-

titution, d'après des gravures anciennes, du clocher de N.-D. du Mûr.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1951

Présidence de M. H. WAQUET, président

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société : M. Bernard Jarry, archiviste en chef du Finistère, présenté par MM. Waquet et Bernard; M. Olivier Fatou, procureur de la République à Rambouillet, présenté par MM. Waquet et Guibourg; M. l'abbé Elar, vicaire à Plabennec, présenté par MM. les chanoines Guéguen et Kerbiriou.

M. Debidour, ancien professeur au Lycée de Quimper, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, a communiqué une photographie d'une statue de saint Martin qui se trouve aujourd'hui dans l'église paroissiale de Châteauneuf-du-Faou. M. Debidour, écrivant dans l'*Ouest-France*, s'efforce d'intéresser le public au sauvetage des monuments du passé, car le vandalisme sévit sous toutes les formes. M. le Président et M. Abel Villard ajoutent encore à la liste dressée par M. Debidour et insistent sur le fait que l'action persévérante et parfois efficace des organismes com-

me la Commission des Sites reste forcément insuffisante en face d'une opinion en général indifférente ou insuffisamment informée. Il serait à désirer que les instituteurs et institutrices apprennent aux enfants à respecter leur pays.

M. le chanoine Batany, curé de Saint-Mathieu de Quimper, a communiqué des photographies représentant l'ancienne église de sa paroisse, dont il ne reste plus que le grand vitrail central, datant du xvi^e siècle.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Couffon sur *Les paroisses primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille*, mémoire qui sera publié dans le *Bulletin*. MM. Waquet et Bernard font à propos de Dinéault, de Plomodiern et de Saint-Tugen des remarques qui seront transmises à l'auteur à fin de correction s'il le juge nécessaire.

M. Waquet présente l'article publié par M. Pierre Moisy dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français* en 1950 sur le *Recueil des plans jésuites de Quimper*, conservé à la bibliothèque de cette ville.

Cette étude complète opportunément celle par laquelle H. Bourde de La Rogerie, en 1904, révéla l'intérêt du dit recueil.

Il est décidé que la Société archéologique du Péri-gord sera inscrite sur la liste des correspondants avec lesquels la Société fait un échange de publications.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1951

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Vincent Inizan, ancien député du Finistère, ancien maire de Kernouës, membre de la Société depuis 1919.

Est reçu dans la Société : M. Herry, officier en retraite, résidant à Rennes, présenté par MM. Kera-val et Salaün.

M. René Couffon vient de publier dans les *Mémoires* de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne une étude sur *Notre-Dame de Roscodon et l'atelier de Pont-Croix*. M. Waquet en la présentant énonce à ce sujet quelques réflexions qui donneront lieu à un bref article dans notre *Bulletin*.

Après avoir pris connaissance de la situation financière de la Société, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, que la cotisation pour l'année 1952 sera de 350 francs. Le conseil général a octroyé à la Société une subvention de 25.000 francs.

Les élections réglementaires pour le renouvellement du bureau n'apportent d'autre changement que la nomination comme trésorier de M. Louis Salaün (65, rue de la Providence, Quimper) en remplacement de M. Gallo, démissionnaire. Ce dernier ayant proposé de seconder M. Salaün est habilité, avec le

titre de trésorier adjoint, à collaborer à la perception des cotisations.

La séance est levée à 15 h. 15.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

MÉMOIRES

Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille

Le diocèse de Quimper et Léon comprend actuellement trois cent vingt-quatre paroisses, dont quarante-huit cures et deux cent soixante-seize succursales, réparties entre six archiprêtrés divisés eux-mêmes en quarante-trois doyennés.

De ces paroisses, cent soixante-quinze sont dans les limites de l'ancien diocèse de Cornouaille, cent vingt-quatre dans celles de l'ancien diocèse de Léon, dix-neuf dans celles de l'ancien diocèse de Tréguier, trois dans celles de l'ancien diocèse de Vannes, trois enfin dans celles de l'ancien diocèse de Dol.

Ayant étudié ailleurs les paroisses incluses dans les anciens diocèses de Léon, de Tréguier et de Dol, nous ne nous occuperons ici que de celles provenant des anciens diocèses de Cornouaille et de Vannes (1).

DIOCESE DE CORNOUAILLE

Des cent soixante-quinze paroisses actuelles sises dans les limites de l'ancien diocèse de Cornouaille, cent vingt-

(1) Précédemment, nous avons indiqué les principes sur lesquels nous avons basé ces recherches et n'y reviendrons pas : v. R. Couffon, *Recherches sur les églises primitives de l'Evêché de Saint-Brieuc et Tréguier* dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXV, 1945-46, p. 165-202. Du même auteur : *Recherches sur les églises primitives de l'ancien Diocèse de Léon* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVI, 1951.

Aux dix-neuf paroisses indiquées de l'évêché de Tréguier, dont deux enclaves doloises, il y a lieu d'ajouter deux anciennes trêves supprimées et érigées récemment en paroisses : Lannéanou et Saint-Eutrope.

six sont antérieures au Concordat, trente-quatre sont d'anciennes trêves (1), quinze, enfin, des paroisses nouvelles (2).

Rappelons, d'autre part, que le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier a enlevé à l'ancien diocèse de Cornouaille vingt-neuf paroisses et trente-six trêves (3), celui de Vannes cinq paroisses et cinq trêves (4). En-

(1) Ce sont : Audierne (Esquibien), Bolazec (Scrignac), Carhaix (Plouguer), Collorec (Plonévez-du-Faou), Concarneau (Beuzec-Cong), Gourlizon (Ploaré), Guiler (Mahalon), Huelgoat (Berrien), Ile Tudy (Combrit), Kergloff (Cleden-Poher), Kerlaz (Plonévez-Porzay), La Forêt (Fouesnant), Landudal (Briec), Langolen (Briec), Lanvéoc (Crozon), Le Cloître (Pleyben), Le Faou [Saint-Sauveur (Quimerc'h)], Le Juch (Ploaré), Locmaria (Berrien), Logonna-Quimerc'h (Quimerc'h), Loqueffret (Plonévez-du-Faou), Pont-Aven (Melgven), Pouldavid (Pouldergat), Rosporden (Elliant), Rumengol (Hanvec), Saint-Eloi (Irvillac), Saint-Goazec (Laz), Saint-Guérolé (Beuzec-Cap-Caval), Saint-Jean-Trolimon (Beuzec-Cap-Caval), Saint-Rivoal (Brasparts), Saint-Urbain (Dirinon), Saint-Yvi (Elliant), Tréboul (Poullan), Trégarvan (Argol).

Ces trêves anciennes ont été érigées en paroisses souvent longtemps après le Concordat : Kerlaz, par exemple, vers 1865, Gourlizon en 1878, etc...

(2) Les quinze paroisses nouvelles sont les suivantes : Botmeur, ancienne chapelle du château de Botmeur, en Berrien; Brennilis, ancienne chapelle de Loqueffret, devenue commune en 1844; Douarnenez, ancienne chapelle de Ploaré, érigée en paroisse en 1875; Guilvinec, ancienne chapelle de Plomeur, détachée en 1883; L'Hôpital-Camfrout, ancien prieuré de Landévennec; Lanvéoc, ancienne chapelle Saint-Joseph de Crozon, érigée en paroisse vers 1850; Lesconil (xx^e siècle); Passage de Lanriec (xx^e siècle); Pont-l'Abbé, ancienne chapelle des Carmes, en Loctudy; Pont-de-Buis; Port-Launay, ancienne chapelle Saint-Nicolas, de Saint-Ségat; Poulgoazec, ancienne chapelle Saint-Julien, de Plouhinec (2 avril 1926); Quimper (Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus) (xx^e siècle); Saint-Herbot, ancienne chapelle de Plonévez-du-Faou (xx^e siècle); Saint-Philibert, ancienne chapelle de Trégunc (xx^e siècle).

(3) V. R. Couffon : *Recherches sur les églises primitives de l'Evêché de Saint-Brieuc et Tréguier*; loc. cit. p. 189.

(4) Les cinq paroisses et les cinq trêves enlevées par l'Evêché de Vannes sont : Guisriff et Lanvénequen, sa trêve; Gourin et Le Saint et Roudouallec, ses trêves; Langonnet et La Trinité, sa trêve; Le Faouet; Neullac et Kergrist, sa trêve.

fin, neuf paroisses et vingt trêves ont été supprimées (1).

Le diocèse de Cornouaille comprenait ainsi avant la Révolution cent soixante-neuf paroisses et quatre-vingt-quatorze trêves, dont cent trente-cinq paroisses dans les limites actuelles du diocèse de Quimper et Léon, auxquelles il convient d'ajouter la paroisse de Plouménéz, disparue au ^{xiv}^e siècle (2).



De ces cent trente-six paroisses, vingt-trois sont des *plou*, certainement églises primitives: Pleuven, Pleyben, Ploaré, Plobannalec, Ploeven, Plogastel-Saint-Germain, Plogoff, Plogonnec, Plomelin, Plomeur, Plomodiern, Plonéis, Plonéour-Lanvern, Plonivel, Plozévet, Ploucrauthon (Crozon), Plougastel-Daoulas, Plouguer, Plouhinec, Plouménéz, Plouyé, Plovan, Pluguffan.

Quatre autres, actuellement *poul*, sont qualifiées *plou* dans le Cartulaire de Quimper en 1368 et sont donc également églises primitives, sous réserve qu'il s'agisse effectivement de *plou*: Pouldergat (Ploudergat), Pouldreuzic (Ploudreuzic), Poullaouen (Ploulaouen), Poullan (Ploulan).

(1) Paroisses : Beuzec-Cap-Caval (Saint-Jean-Trolimon); Bodivit (Plomelin); Cuzon (Kerfeunteun); Landerneau (Saint-Thomas); Lanvern (Plonéour); Le Quillio (Plonévez-du-Faou); Locamand (La Forêt-Fouesnant); Lothea (Quimperlé); Plonivel (Plobannalec).

Trêves : Cadol (Melgven); Coatquéau (Scrignac); Guelvain (Edern); La Madeleine (Telgruc); Lambour (Combrit); Landugen (Primelin); Lanvoy (Hanvec); Le Faou (Saint-Joseph); (Hanvec); Le Moustoir-Ruelin (Châteauneuf-du-Faou); Notre-Dame de Châteaulin (Châteaulin); Quilinen (Briec); Sainte-Catherine (Plounévézel); Saint-Honoré (Lanvern); Saint-Idunet (Plounévézel); Saint-Tudec (Poullaouen); Saint-Tugen (Primelin); Trébalai (Bannalec); Trefflez (Landrévarzec); Trélivalaire (Lothéa); Trévarn (Dirinon).

(2) Plouménéz = Plebs Montis. Sur cette paroisse, voir : R. Largillière, *Une paroisse disparue en Cornouaille* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LI, 1924, p. XII.

A ces vingt-sept églises, il convient d'ajouter les quatre provenant de démembrements opérés à l'époque de la création des *plou*: Névez, Plounévez-du-Faou, Plonévez-Porzay, Plounévezel.

Parmi les cent cinq autres, il y a:

— Onze *lann*: Labalan (Lampaban), Landeleau, Landerneau (Saint-Thomas), Landévennec, Landrévarzec, Landudec, Lannédern, Lanriec, Lanvern, Lennon, Moëlan;

— Dix *loc*: Locamand, Locmaria-Quimper, Locronan, Loctudy, Locunolé, Logonna-Daoulas, Lopérec, Loperhet, Lothea, Lothey;

— Dix *tré*: Le Trévoux, Motreff, Trefflagat, Trégourez, Tréguennec, Trégunc (1), Tréméoc, Tréméven, Tréogat, Tréoultré (Penmarc'h);

— Un *bot*: Bodivit;

— Deux *ker*: Kerfeunteun, Kernével;

— Huit *Saint-X*: Saint-Coulitz, Saint-Evarzec, Saint-Hernin, Saint-Mathieu (Quimper), Saint-Nic, Saint-Ségal, Saint-Thois, Saint-Thurien,

soit quarante-deux paroisses qui ne sont certainement pas primitives (2).

Des soixante-trois paroisses restantes, les deux paroisses de Quimperlé ne sont pas antérieures à la fonda-

(1) Ainsi que l'a remarqué Largillière, Trégunc n'est peut-être pas un tref; car, au *xr*^e siècle, ni le Cartulaire de Landévennec ni celui de Quimperlé n'ont décomposé le nom, suivant l'usage.

(2) Par exemple, à l'époque de la rédaction du Cartulaire de Landévennec (*xr*^e siècle), Lan Tréfhartoc (Landrévarzec) n'était qu'un hameau de Brieç; Lanvern n'était pas encore paroisse et Trégarvan est qualifié de locus en Argol. Lothéa est dit dans le Cartulaire de Quimperlé *monasterium sancti Taiaci*, Lothey, dans le même document: *terra sancti Tadei* (*sancti Dei*, dans le Cartulaire de Quimper).

tion du monastère de Sainte-Croix. Châteaulin, Château-neuf-du-Faou, Daoulas, Quéménéven (Kenemet-Maen) datent aussi de l'époque féodale; La Feuillée (Folliacum) est une fondation des Hospitaliers; enfin, la présence de l'article montre que Le Quillio est une paroisse tardive.

D'autre part, bien que nettement séparées par la vallée du Jet, Ergué-Armel et Ergué-Gabéric, respectivement sous les patronages de saint Alor et de saint Guinal, semblent les subdivisions d'une même paroisse, comme cela a eu lieu en Léon pour Plouyber et en Trégor pour Plouégat. Son territoire englobait Aquilonia, à l'emplacement de Locmaria et siège épiscopal gallo-romain. On sait qu'il fut transféré par les Bretons à Quimper (Saint-Corentin) dans la paroisse ancienne de Cuzon (1).

Les cinquante-deux paroisses demeurant ainsi à examiner peuvent être réparties en trois groupes:

1°) Sept portent des noms gallo-romains ou antérieurs: Baye (Beia), Briec (Brithiac, fundus), Irvillac (Ermeillac, fundus), Mellac (fundus), Peumerit (pomaritum), Scrignac (Scrinia, fundus), Yuliac (fundus).

(1) Il est manifeste qu'une partie d'Ergué-Armel a été absorbée par Saint-Evarzec, qui s'est formée à ses dépens et à ceux de Pleuven.

Le Cartulaire de Quimper indique qu'à la fin du ^{xiii}^e siècle la paroisse primitive de Saint-Corentin était divisée en sept quartiers desservis chacun par un vicaire. A partir de juin 1624, il n'y eut plus que cinq vicaires desservant Notre-Dame, Saint-Julien, Saint-Ronan, Saint-Sauveur et Le Saint-Esprit, vicairies auxquelles s'ajoutaient les paroisses de Locmaria et Saint-Mathieu.

Sur l'évêché gallo-romain d'Aquilonia, voir: H. Waquet, *Encore quelques réflexions sur Coriosopitum et Coriosolium*, dans *Annales de Bretagne*, t. LII, 1945, p. 55-59, R. Couffon, *Vorganium, Civitas Aquilonia et Vetus Civitas*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXVI, 1947. François Merlet, *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXX, 1950.

Toutes ces paroisses, à l'exception de Yuliac, aujourd'hui disparue, et de Peumerit, sans doute démembrement de Plovan, mais cependant déjà qualifiée *plebs* dans le Cartulaire de Landévennec, sont sous le vocable de saint Pierre et peuvent donc être églises primitives.

2°) Vingt paroisses ont pour éponymes, ainsi que l'ont montré Loth et Largillière, un nom de saint et peuvent donc être primitives, *plou* demeurant sous-entendu :

Berrien*, Beuzec-Cap-Caval*, Beuzec-Cap-Sizun*, Beuzec-Conq*, Cast, Cleden-Cap-Sizun*, Cleden-Poher, Edern*, Gouézec*, Goulien, Guengat, Hanvec*, Mahalon, Meilars, Melgven, Nizon, Perguet (Bénodet), Primelin, Riec* et Tournh* (1).

3°) Enfin vingt-cinq paroisses ont des noms divers : Argol*, Bannalec, Brasparts*, Camaret, Clohars-Carnoet, Clohars-Fouesnant, Combrit, Coray*, Cuzon, Dinéault*, Dirinon, Elliant, Esquibien, Fouesnant, Gouesnach, Ile de Sein, Laz, Leuhan*, Penhars, Quimerc'h, Roscanvel, Rosnoen, Scaër*, Spézet, Telgruc*.

Parmi ces dernières, Argol, Dinéault, l'Ile de Sein (2) et Telgruc sont d'anciens prieurés-cures de Landévennec; Camaret, Dirinon, Hanvec et Roscanvel, de Daoulas. Il est aisé de voir qu'en dehors d'Argol et d'Hanvec, dédiées à saint Pierre et formant des unités bien déterminées, les autres ne sont pas des églises primitives.

Le Cartulaire de Landévennec indique en effet que les prieurés de l'Ile de Sein et de Roscanvel sont des fondations de cette abbaye et qu'à l'époque de sa rédaction Camaret n'était encore que la chapelle Saint-Rioc de

(1) Les paroisses marquées d'un astérisque sont celles qualifiées de *plebs* dans le Cartulaire de Landévennec.

(2) En 1636, suivant Dubuisson-Aubenay, il n'y avait pas encore de fonts baptismaux à l'Ile de Sein. « Ceux de Sein sont chrétiens et viennent se faire baptiser en terre ferme. »

Ploucrauthon (Crozon) et Dirinon l'ancienne chapelle Sainte-Monitte de Plougastel-Daoulas. Telgruc, qualifiée déjà paroisse dans le Cartulaire, est un démembrement certain d'Argol, Dinéault très probablement aussi (1).

Le territoire d'Argol englobait ainsi les paroisses actuelles de Landévennec, Telgruc (2), Trégarvan et Dinéault; celui d'Hanvec la paroisse de Rumengol, la partie de L'Hôpital-Camfrout située au Sud de la rivière de Daoulas et celle du Faou correspondant à l'ancienne trêve de Saint-Joseph.

On constate aisément, aussi, que, dans cette même région, Quimerc'h (Keinmerc'h), également dédiée d'ailleurs à saint Pierre, est une église primitive dont fut détachée Rosnoen, anciennement Roslohen, déjà qualifiée plebs dans le Cartulaire de Landévennec. Son territoire primitif, bien délimité, englobait ainsi les paroisses actuelles de Rosnoen, Lopérec, Logonna-Quimerc'h et une partie du Faou, l'ancienne trêve de Rosnoen dédiée au Saint Sauveur.

En ce qui concerne les autres paroisses, ainsi que celles ayant pour éponymes un nom de saint, les cartulaires si précieux de Quimper, de Quimperlé et de Landévennec ne nous renseignent malheureusement pas sur leurs patronages anciens, dont certains ont manifestement changé; aussi, pour déterminer les églises primitives, convient-il de faire d'abord un examen approfondi de celles qui le sont certainement (3).

(1) Dinéault, suivant J. Loth, vient de Din = forteresse et ewl = eol, non propre (*Les noms des saints bretons*, Paris, 1910, p. 39).

(2) Telgruc en fut détachée de bonne heure, car cette paroisse est sous le patronage de saint Pierre et est qualifiée plebs dans le Cartulaire de Landévennec.

(3) Etant donné les modifications souvent profondes apportées depuis la Révolution à certaines paroisses de Cornouaille, la carte de Cassini, est, en général, préférable à celle d'Etat-Major.

*
**

PLEUVEN. — Cette paroisse, actuellement de faible étendue, n'a aucune limite naturelle avec ses voisines: Gouesnach (autrefois Goumenech, mais Saint-Gouesnach est mentionné en Châteauneuf-du-Faou), Bénodet-Per-guet, Clohars-Fouesnant, Fouesnant, La Forêt, et les englobait certainement au *vi*^e siècle.

Le fait que la paroisse de Saint-Evarzec, qui s'est manifestement fondée à ses dépens et à ceux d'Ergué-Armel, s'étendait avant 1789 jusqu'aux abords de Locmaria-an-Hent, prouve, d'autre part, que Pleuven englobait également les territoires de Loc-Amand et de Beuzec-Conq. Elle formait ainsi une unité parfaitement constituée, délimitée à l'Ouest par l'Odet, au Sud par l'Océan et à l'Est par la rivière descendant de Penhoat-Cadol à Concarneau.

Au Nord, il semble que sa limite se soit modifiée à plusieurs reprises. Au *xi*^e siècle, le Cartulaire de Quimperlé indiquant que Rosamand (Ros actuel) séparait Pleuven d'Elliant montre que Saint-Evarzec n'était pas encore paroisse et que la limite Nord de Pleuven devait contourner les lisières Nord et Est de l'actuel bois de Pleuven, puis être jalonnée par les hameaux actuels de Créc'hendu, Le Ros et Locmaria.

Mais, était-ce là la limite primitive ? On ne peut l'affirmer. Saint-Yvi, ancienne trêve d'Elliant, est en effet une unité bien délimitée; mais, par son patronage, Elliant n'est pas une paroisse primitive et, en raison de sa proximité, Saint-Yvi peut lui avoir été seulement rattachée lors de sa création. La vallée du Jet, jusqu'à Rosporden, forme une limite beaucoup plus nette et il est plus probable que ce soit celle du *vi*^e siècle.

Pleuven était ainsi une très vaste paroisse côtière, mais sans doute très peu peuplée. La toponymie montra,

en effet, sur son territoire l'existence d'une vaste forêt (La Forêt, Le Forestic, Le Chef du Bois, Bois de Pleuven, Penhoat, Toulgoat, Langoat, Coat-Quintou, Coat-Conq, etc...).

Rappelons, enfin, que la donation de sa propriété faite aux moines de Quimperlé le 27 février 1070, par le comte Hoel est l'origine du prieuré de Loc-Amand, devenu la paroisse de ce nom supprimée par le Concordat.

PLEYBEN. — Avec Le Cloître, sa trêve, Pleyben était une vaste paroisse primitive parfaitement délimitée par l'Aulne, la Doufine, le ruisseau de Grandpont et le Ster-Goanez. A ses dépens, se sont fondés d'abord les établissements monastiques de Lennon et Lannédern, puis celui séculier de Saint-Ségat. De l'époque féodale date la paroisse de Châteaulin; et, de l'époque moderne, celles de Port-Launay et Pont-de-Buis.

PLOARE. — Ploaré et Le Juch, sa trêve, formaient une unité bien définie. Gourlizon, ancien vicariat de Locmaria de Quimper, en était également trêve avant la Révolution, époque où elle fut rattachée momentanément à Plonéis; mais, en était-il ainsi à l'origine? Bien que cela soit possible, il paraît plus vraisemblable que Gourlizon ait fait initialement partie de Pouldergat avec laquelle elle a des frontières moins bien délimitées qu'avec Le Juch. Rappelons que Guorleisan est qualifiée d'ecclisia dans la donation à Locmaria que fit de sa tierce partie Benoît, évêque et comte de Quimper, entre 1022 et 1029.

POULDERGAT. — Avec Gourlizon, en effet, Pouldergat et sa trêve Pouldavid forment une unité parfaitement délimitée par le Goyen, Poullan et Ploaré, dont la limite Ouest atteignait Lesvoven. L'enclave actuelle de Guiler, au Nord du Goyen, n'existait pas avant le Concordat.

PLONIVEL. — Cette paroisse, aujourd'hui absorbée par

Plobannalec, s'étendait, à l'origine, de la rivière de Lesconil à l'emplacement de Pont-l'Abbé (1). Lorsque, probablement vers la fin du x^e siècle, fut créé Loctudy, ce monastère se développa au détriment de Plonivel en s'appropriant toute la partie Nord de la paroisse, y compris Pont-l'Abbé. Plonivel, ainsi réduite, fut réunie à Plobannalec lors du Concordat.

PLOBANNALEC. — A l'Ouest de la précédente, cette paroisse englobait Trefflagat (jadis Trefriagat) et s'étendait au Sud-Ouest jusqu'à Guilvinec. La limite occidentale primitive remontait la rivière de Guilvinec jusqu'à Pendref, ainsi qu'avant 1789; puis, de là, gagnait l'Ouest de la chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien, enclavée aujourd'hui dans Plomeur, et suivait ensuite le ruisseau jusqu'à l'étang actuel de Pont-l'Abbé.

PLOMEUR. — Cette grande paroisse, ainsi que le rappelle d'ailleurs son nom, comprenait primitivement tout le Sud-Ouest du Cap-Caval depuis la rivière de Guilvinec à l'Est jusqu'au ruisseau coulant de la lisière Sud de Saint-Jean-Trolimon à l'étang de Pont-l'Abbé.

Elle englobait ainsi la paroisse actuelle de Tréoultré-Penmarc'h, l'ancienne paroisse de Beuzec-Cap-Caval et se trêve Saint-Guérolé (2), enfin une partie de son ancienne trêve Saint-Jean-Trolimon.

Cette dernière, jadis Tref-Rumon, est un ancien établissement des Hospitaliers qui s'est développé aux dépens de Plomeur et surtout de Plonéour.

PLONEOUR-LANVERN. — Plonéour, outre la plus grande partie du territoire de Saint-Jean-Trolimon, comprenait primitivement Tréguennec et Lanvern et était limité à l'Est par la rivière de Pont-l'Abbé.

(1) Ploenivel, jadis Ploerimael (Rimael = Rigomaglos).

(2) Beuzec-Cap-Caval est qualifiée paroisse dans le Cartulaire de Landévennec; Saint-Guérolé fut érigée en trêve par bulle du 11 octobre 1489.

Saint-Honoré, trêve de Lanvern, important prieuré de Landévennec, s'est développée à l'Est de la rivière aux dépens de Plogastel-Saint-Germain et également de Combrit. Ainsi que le montre, en effet, la carte de Cassini, Tréméoc s'étendait jusqu'à Penhoat au Nord de Saint-Honoré.

Lanvern, qui s'était développée aux dépens de Plonéour et était paroisse avant le Concordat, a été absorbée à nouveau par Plonéour; mais Saint-Honoré a été rattachée en grande partie à Plogastel-Saint-Germain.

PLOMELIN. — Cette église primitive ne paraît pas avoir été modifiée. Son territoire est, en effet, délimitée par l'Odet, la rivière de Combrit et Plouguffan. La paroisse de Bodivit, créée à ses dépens à une époque indéterminée, y a été réincorporée.

PLUGUFFAN. — Cette paroisse, limitée au Nord par Plonéis, à l'Ouest par Plogastel-Saint-Germain et au Sud-Ouest par Plomelin a été certainement amputée à l'Est d'une légère partie de son territoire et à l'Ouest par Saint-Germain.

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN. — La limite Ouest de cette paroisse, avant le Concordat, rejoignant celle de Plovan, montre de façon certaine que Landudec s'est constituée à ses dépens, englobant au Nord-Ouest une grande partie de son territoire.

Il semble, par contre, si l'on considère sa limite très imbriquée avec Pluguffan, que Saint-Germain se soit notablement développée aux dépens de cette dernière paroisse. Il n'est même pas impossible que Saint-Germain ait, à l'origine, relevée de Pluguffan et que la limite entre cette paroisse et Plogastel ait été jalonnée par Menez-Quelin et Menez-Goutin.

PLOVAN. — Bien qu'ayant une limite assez nette avec Trégoat et Peumerit, il semble bien qu'au ^{vi}^e siècle le territoire de Plovan comprenait celui de ces deux

paroisses. Le patronage de saint Annouarn n'indique pas, en effet, pour Peumerit une paroisse primitive et Tréogat ne l'est certainement pas.

Il paraît également probable qu'à cette même époque Plovan englobait le territoire de Pouldreuzic tel qu'il était délimité avant le Concordat; et, bien que mentionnée Ploudrezic en 1368, nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'un *plou* ancien. Tout d'abord, le patronage de saint Faron ne l'implique pas, mais, l'on voit qu'avant 1789 Plogastel-Saint-Germain s'étendait jusqu'à Pendref à sa lisière même. Pouldreuzic n'avait ainsi qu'une superficie de dix kilomètres carrés, incompatible avec celle d'une paroisse primitive.

PLOZEVET. — Cette paroisse paraît avoir subi peu de modifications au cours des âges. Il semble cependant qu'à l'origine elle devait englober le petit territoire de Lampaban tel qu'il figurait sur la carte de Cassini.

PLOUHINEC. — Cette paroisse primitive, dont Poulgoazec vient d'être détachée, ne semblait avoir subi jusque là aucune modification de territoire. La carte de Cassini indique cependant au Sud-Ouest un tracé au Nord de l'actuel reliant l'Etang de Poulguidou à Les Tréouzien. Il ne semble pas que celui-ci soit la limite primitive, étant donné la situation du hameau de Gorré-Plohinec.

PLONEIS. — Cette paroisse paraît avoir été considérablement réduite par Guengat, ainsi que le montre l'enhache symptomatique de Kerglas, et ensuite par Penhars, qui a été créée à ses dépens dans sa presque totalité.

Il semble que, primitivement, Plonéis s'étendait jusqu'à l'Odet et avait pour limite Est le Steir puis le ruisseau coulant au Sud de Saint-Alouarn.

PLOGONNEC. — Cette paroisse, qui englobait certainement à l'origine Guengat, ainsi que le montrent leurs

limites imbriquées, était parfaitement délimitée au Nord par Plonévez-Porzay, à l'Est par Brieç et au Sud par Cuzon.

PLOEVEN-PLONEVEZ-PORZAY. — En dehors d'une limite bien nette avec Plomodiern, Ploeven, dont s'est détachée de bonne heure Plonévez-Porzay, n'avait aucune limite naturelle ni avec Cast ni avec Quéménéven qu'elle englobait certainement.

C'était ainsi un très vaste territoire entre la mer et l'Aulne, territoire peu peuplé et occupé par une vaste forêt selon la toponymie. Il englobait ainsi à l'origine, outre Plonévez-Porzay, les paroisses actuelles de Kerlaz, Locronan, Quéménéven, Cast et Saint-Coulitz.

Ces deux dernières, étant donné leur éloignement, en furent sans doute détachées de bonne heure.

Il est à remarquer, à ce sujet, que le jour de la fête patronale de Plonévez-Porzay, les processions de Quéménéven, de Locronan et de Ploeven étaient reçues et introduites dans l'église avant la grand'messe et que les croix et bannières de Plonévez allaient embrasser celles de chacune de ces paroisses. N'était-ce pas là le souvenir d'une origine commune? (1)

PLOMODIERN. — Comme la précédente, c'était une vaste paroisse englobant sans doute primitivement tout le Porzay et d'où furent détachées très tôt Ploeven, puis Plonévez, beaucoup plus tard Saint-Nic.

PLOUCRAUTHON. — Aujourd'hui Crozon, c'était également, bien que côtière, une très grande paroisse, dont furent distraites successivement Camaret, encore chapelle Saint-Rioc au ^{xr} siècle, Roscanvel, fondation de Landévennec, et Lanvéoc.

(1) Abbé Pouchous, *Monographie de Plonévez-Porzay*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 44.

PLOUGASTEL-DAOULAS. — C'était une paroisse primitive parfaitement délimitée par l'Elorn, la rade de Brest, la rivière de Daoulas et l'Arrée. Elle s'étendait jusqu'à Landerneau où l'abbaye de Daoulas possédait le prieuré-cure de Saint-Thomas et englobait ainsi les paroisses actuelles de Loperhet, Dirinon, Daoulas, en partie, et Saint-Urbain.

Il semble cependant que cette dernière, en breton Lannurvan, se soit développée aux dépens de Ploudiry (Tréflévénez) en lui prenant les territoires de Camblon et de Kerbaol.

PLOGOFF-POULLAN. — L'extrémité du Cap-Sizun comprenant les paroisses actuelles de Plogoff, Cleden, Goulien, Esquibien, Audierne, Beuzec, Pont-Croix, Poullan, Tréboul, Meilars, est difficile à décomposer en ses paroisses primitives.

En effet, nous y rencontrons seulement deux *plou* : Plogoff, petite paroisse parfaitement délimitée, et Poullan, jadis Ploulan, qui, avec ses anciennes trêves de Tréboul et de Meilars, forme également une unité bien constituée à l'exception de la petite enhache Kerverzit-Keranley-Kernon, sans doute tardive.

Parmi les autres paroisses, Goulien, Cleden, Primelin, Audierne (jadis Goezian) et Beuzec ont pour éponymes des noms de saints. Plusieurs sont des lieux de culte fort antiques ainsi que le montrent des menhirs taillés dans les cimetières de Goulien et de Primelin, comme aussi près des chapelles de Saint-Tujen et de Landrevet, et deux stèles antiques le long du mur du cimetière de Beuzec.

Sont-ce là des chapelles ou des églises primitives ? Un examen attentif montre tout d'abord que, bien que leurs limites soient généralement artificielles, en dehors de la dépression, d'ailleurs peu profonde, joignant Lannourec à la Baie des Trépassés, Cleden, déjà mentionnée paroisse

se dans le Cartulaire de Landévennec, et Goulien appartiennent certainement à une même paroisse primitive, Primelin, Esquibien et Audierne également; Beuzec et Pont-Croix, elles aussi.

Nous avons ainsi cinq paroisses primitives au plus; mais il est à remarquer que Plogoff paraît avoir une bien faible superficie pour un établissement primitif, si l'on compare, par exemple, son territoire à celui de Crozon, et que toute la région à l'Ouest de Poullan, couverte de landes, est encore très peu peuplée.

D'autre part, saint Primel, que la tradition met en rapport avec saint Corentin et saint Goulven, dont le monastère fut établi dans la paroisse primitive de Plouider, sont des saints tardifs.

Il est à noter, enfin, que le monastère de saint Budoc dans l'île Lavrée était, lui aussi, dans la paroisse primitive de Ploubazlannec et qu'aucun de ses établissements, comme ceux de saint Cleden, ne sont des *plou* ou *lann*. Nous avons vu, en particulier, que Beuzec-Conq et Beuzec-Cap-Caval, bien que mentionnés paroisses au ^{xr} siècle comme d'ailleurs Beuzec-Cap-Sizun, n'étaient pas des églises primitives.

Il semble donc bien que l'extrémité du Cap Sizun ait été primitivement desservie par les seules églises de Plogoff et de Ploulan qui se morcelèrent d'assez bonne heure.

PLOUGUER. — Cette paroisse, qui englobait Carhaix, l'antique Vorgium, comprenait à l'origine les paroisses actuelles de Treffrin, de Trébrivan, du Moustoir, dite en 1680 Trévéou-Moustoir et faisant alors partie de Trébrivan, et Maël-Carhaix; elle formait ainsi une unité bien constituée. Plévin lui a enlevé depuis 1789 la partie de territoire comprise entre les hameaux de Saint-Eloi, Kerliron et Quehelon.

POULLAUOEN-PLOUNEVEZEL. — Ploulaouen était

originellement une très vaste paroisse bien délimitée englobant celles actuelles de Cleden-Poher (1), Kergloff et Plounévezel. Cette dernière en fut détachée de bonne heure, ainsi que l'indique son nom et possédait avant la Révolution deux trêves : Saint-Idunet et Sainte-Catherine (2). Poullaouen avait elle-même pour trêve Saint-Tudec.

PLOUMENEZ - PLOUYE - PLOUNEVEZ - DU - FAOU - BERRIEN-BRASPARTS. — La topographie primitive de la vaste région comprise entre l'Arrée au Nord, l'Aulne au Sud, le Squiriou à l'Est, le Rivoal, le ruisseau de Grandpont et le Ster-Goanez à l'Ouest est l'une des plus délicates de Cornouaille.

L'on y rencontre deux *plou* primitifs : Plouyé et Ploumenez, ce dernier disparu dans la seconde moitié du *xiv^e* siècle; un *plou* tardif : Plounévez-du-Faou; une paroisse dédiée à saint Pierre, Berrien, pouvant être primitive, enfin Brasparts.

Les limites primitives de ces paroisses ont été profondément modifiées par la disparition de Ploumenez ainsi que la création de la Commanderie de la Feuillée. Celle-ci a donné naissance à une paroisse coupant en deux celle de Berrien, qui englobait primitivement, outre ses trêves du Huelgoat et de Locmaria, les territoires de La Feuillée et de Botmeur dont l'église est l'ancienne chapelle du château. D'autre part, la limite Nord de Berrien était certainement la ligne de faite des Monts d'Arrée et Botmeur devait s'étendre jusqu'aux abords de Roudouderch, village mentionné comme appartenant à Brasparts dans le Cartulaire de Landévennec.

(1) Cleden-Poher est dite en 1081 Rupes Cletguen dans le Cartulaire de Quimperlé et n'était pas encore paroisse; elle le devint avant 1368.

(2) Il est à remarquer dans cette paroisse le village du nom de Ploustern.

Entre l'Aulne, le Ster-Goanez et l'Elez s'étend la vaste paroisse de Plonévez-du-Faou avec ses anciennes trêves de Loqueffret et de Collorec (Coat-Lorec). Elle englobait aussi à l'origine l'emplacement de Châteauneuf-du-Faou, ville de l'époque féodale, et Landeleau. Son nom indique que l'on se trouve en présence du démembrement d'une vaste paroisse primitive, laquelle, à moins de disparition de son chef-lieu, ne peut être, semble-t-il, que Plouyé dont le territoire actuel paraît fort exigu pour une paroisse primitive de l'Ar-Coat.

Lors de sa disparition, le territoire de Plouménéz était également fort restreint; aussi avons-nous pensé que son territoire primitif englobait celui de Brasparts, dont le patronage actuel de Notre-Dame et saint Tujen ne semble pas indiquer une paroisse primitive. Cela n'est pas impossible; mais il semble plutôt que l'extension vers l'Ouest de Plouménéz ait été entravée par les marais du Mont Saint-Michel. D'autre part, le fait que saint Pierre soit particulièrement honoré à Brasparts et que sa statue décore le sommet du porche indique qu'il n'est nullement exclus, bien au contraire, qu'il ait été patron primitif, le patronage de saint Jaoua paraissant totalement légendaire.

Après la disparition de Plouménéz, son territoire a été partagé entre Le Huelgoat, Plouyé et Loqueffret qui en a absorbé la majeure partie, comprenant notamment l'emplacement de l'église actuelle de Brennilis.



Examinons maintenant les fundi gallo-romains :

SCRIGNAC. — Avec ses anciennes trêves, Bolazec et Coatquéau, Scrignac formait une unité parfaitement délimitée par l'Arrée, l'Aulne et le Squiriou, et c'était là certainement une église primitive.

BAYE-MELLAC. — Le vaste territoire occupé par les

paroisses actuelles de Clohars-Carnoët, Moëlan, Baye et Mellac est une unité bien délimitée par l'Océan, la Laïta, l'Isole et la rivière de Belon.

Cette région comprenait-elle deux églises primitives : Baye et Mellac, ou, au contraire, une seule ? Il est difficile de se prononcer, toutes les deux étant sous le patronage de saint Pierre. Toutefois, le fait qu'elles aient des limites très imbriquées, que Baye ait une faible superficie, et que cette région ait été peu peuplée et couverte en grande partie par des bois dont l'actuelle forêt de Carnoët est un vestige, milite en faveur d'une église unique : Mellac.

Baye en fut détachée de bonne heure et est d'ailleurs qualifiée de *plebs* en 1029 dans le Cartulaire de Quimperlé et Clohars en 1031 dans le même document. Moëlan était également paroisse au *xr*^e siècle, lors de la rédaction du Cartulaire de Landévennec. En 1029, par contre, Lothéa est dit « *monasterium sancti Taiaci* » et Trélivalaire « *tribus sancti Rigualdri* ».

IRVILLAC. — Irvillac est une paroisse parfaitement délimitée par la rade de Brest, la rivière de Daoulas, la rivière de l'Hôpital et l'Arrée.

C'est un ancien *fundus* (Ermeliac) dont on retrouve un démembrement dans le hameau de Guiler (*villare*).

A sa limite avec Le Tréhou, la terre du Fresq fut donnée à l'Abbaye de Daoulas. Une chapelle y fut construite en l'honneur de Notre-Dame, qui devint plus tard l'église de Saint-Eloy (1). Il est aisé de rétablir la limite primitive entre Ploudiry et Irvillac passant par le village même de Saint-Eloy.

BRIEC. — Elle avait pour trêves avant la Révolution Quillinen, Landudal et Langolen, et possédait, ainsi que l'indique la Carte de Cassini, plusieurs enclaves qui

(1) L'édifice actuel fut consacré en 1531 par Jean du Largez.

encerclaient presque entièrement Landrévarzec et Edern et coupaient celle-ci de sa trêve du Guelvain. Ceci montre que ces deux dernières paroisses et leurs trêves Tréfléz et Le Guelvain faisaient originairement partie de Brithiac. D'ailleurs, à l'époque de la rédaction du Cartulaire de Landévennec, si Edern était déjà paroisse, Lan-Tréfhartoc n'était qu'un hameau de Brieç, qui, suivant le Cartulaire de Quimper, n'en était pas encore détaché en 1249.

Brieç avait ainsi un territoire bien délimité par l'Odet, le Steir et la chaîne des Montagnes Noires.

YULIAC. — Les paroisses actuelles de Querrien, Saint-Thurien (1), Tréméven et Locunolé, qui n'ont entre elles aucune limite naturelle, forment une unité parfaitement constituée entre l'Isole, l'Ellé et le ruisseau du Naïc. D'après la Charte II du Cartulaire de Quimperlé, énumérant la donation d'Alain Canhiart, cette vaste paroisse portait encore en 1029 le nom de l'ancien fundus gallo-romain Yuliac, dont le chef-lieu paraît avoir disparu ou s'être confondu avec Tréméven.



Quinze paroisses demeurent à examiner, dont six sous le patronyme de saint Pierre par lesquelles nous commencerons : Coray, Cuzon, Gouézec, Melgven, Riec et Spézet.

CORAY. — Bien que dès le ^{xr} siècle Coray (2), Leuhan (3), Tourc'h (4) et Elliant (5) soient mention-

(1) Dans son édition du Cartulaire de Quimperlé, Léon Maître a identifié Saint-Thurien avec le « monasterium sancti Terethiani ». Or, la donation d'Alain Caignart ne semble pas s'être étendue jusqu'à Saint-Thurien et n'y aurait-il pas eu, aux portes de Quimperlé, un petit monastère dédié à saint Thérézien, saint honoré également en Goelo ?

(2) Cartulaire de Landévennec, charte XXII.

(3) Idem, charte XVII.

(4) Idem, charte XXII.

(5) Cartulaire de Quimperlé, charte LVIII de 1084.

nées paroisses, il est probable que le vaste territoire compris entre l'Odét, le Jet et l'Aven constituait une seule paroisse primitive : Coray.

Les patronages respectifs de Leuhan, Tourc'h et Elliant, à saint Théleau, saint Cornely et saint Gilles, ainsi que leurs limites artificielles, ne militent pas, en effet, en faveur d'églises primitives.

CUZON. — Cuzon avait son territoire bien délimité entre le Steir et l'Odét, d'une part, Briec et Plogonnec, d'autre part, sauf à l'Est où la limite primitive devait se situer entre Kerlestrec et Tréouzon. Rappelons que Quimper (saint Corentin) s'est élevée sur son territoire, dont le reste a été absorbé par Kerfeunteun.

GOUEZEC. — Gouézec forme avec Saint-Thois une unité bien délimitée.

A l'Ouest, la petite paroisse de Lothey-Landremel, bien constituée également, en faisait probablement partie à l'origine.

A l'Est, entre l'Aulne et l'Odét, Laz forme avec son ancienne trêve Saint-Goazec et Trégourez une unité bien nette, qui semble également, à l'origine, avoir été comprise dans le territoire de Gouézec.

Le patronage de saint Germain ne semble pas, en effet, indiquer pour Laz une origine ancienne; Saint-Goazec, malgré son patronage de saint Pierre, et Trégourez ne peuvent être non plus églises primitives. Cette unité, peu peuplée et très boisée, ne pouvait, d'autre part, avoir été rattachée à Spézet, située dans un autre pagus, le pagus castri (Poher) et appartenait donc primitivement à Gouézec.

MELGVEN. — Cette paroisse n'a aucune frontière naturelle ni avec Nizon, ni avec Trégunc et embrassait donc primitivement tout le territoire compris entre l'Océan, la rivière de Concarneau et l'Aven. De bonne heure, Névez en fut détachée et Trégunc est mention-

née paroisse dès la fin du ^{xr} siècle dans le Cartulaire de Quimperlé. La trêve de Cadol a été supprimée lors du Concordat.

RIEC. — Riec, qui englobait à l'origine Le Trévoux a une frontière très imbriquée avec Bannalec qui en faisait probablement partie primitivement, son patronage de Notre-Dame de Lorette, relativement récent, ne permettant pas, malheureusement, de connaître le patron primitif.

D'autre part, il est à remarquer que la limite entre Bannalec et Kernével, bien que modifiée au Sud-Est, est parfaitement nette, tandis que celle entre Kernével et Scaër est imbriquée, militant ainsi en faveur d'un détachement certain de Scaër.

Bannalec fut séparée de Riec de très bonne heure, puisqu'elle est qualifiée de *plebs* en 1030 dans le Cartulaire de Quimperlé. Le Trévoux, dans le même document, figure également comme paroisse en 1161.

SPEZET. — Elle forme avec Saint-Hernin, son ancienne trêve, une unité parfaitement constituée à la pointe Sud-Est du Poher.

**

Il nous reste, enfin, à examiner les trois paroisses suivantes pour voir si malgré leurs patronages, qui ont pu d'ailleurs varier au cours des siècles, nous nous trouvons en présence d'églises primitives : Combrit, Mahalon, Scaër.

COMBRIT. — Outre ses trêves de Lambour et de l'Île Tudy, cette paroisse englobait certainement à l'origine Tréméoc, et, ainsi que nous l'avons indiqué, toute la portion actuelle de Plonéour à l'Est de la rivière de Pont-l'Abbé.

Son patronage de saint Tugdual, sans rapport avec son nom, ne permet pas d'affirmer que l'église de la

paroisse était originairement à l'emplacement actuel. Le chef-lieu primitif a pu disparaître comme pourraient le laisser supposer les lieux dits Penker et Creisquer; rien ne permet de trancher ce point.

MAHALON. — Cette paroisse, avec sa trêve de Guiler, forme une unité bien constituée et paraît ainsi une église primitive malgré son patronage de saint Magloire, qui paraît d'ailleurs avoir été substitué à celui de l'éponyme saint Mazal. L'on sait que les Hospitaliers y fondèrent une aumônerie et que, d'autre part, une chapelle Saint-Pierre existe dans le bourg.

SCAER. — C'est une unité bien délimitée à l'Ouest d'avec Coray (Tourc'h) et à l'Est d'avec Guisriff, à l'exception de deux petites enhaches à l'Ouest de Languedoret et à l'Ouest de Bouczac. Ainsi que nous l'avons indiqué à propos de Riec, Kernével en faisait certainement partie.



En résumé, parmi les paroisses de l'ancien Diocèse de Cornouaille comprises dans l'actuel Diocèse de Quimper et de Léon, il semble que quarante-six soient églises primitives remontant au moins au ^{vi}^e siècle et se répartissant ainsi :

Vingt-six *plou* anciens, dont deux disparus : Ploumenez et Plonivel;

Cinq *fundi*, dont un disparu : Brithiac (Briec), Ermeliac (Irvillac), Mellac, Scrinia (Scrignac), Yuliac;

Cinq églises ayant certainement pour éponyme un nom de saint : Berrien, Gouézec, Mahalon, Melgven, Riec.

Dix, enfin, portant des noms divers dont plusieurs peuvent être des noms de saints: Argol (Ar-chol), Brasparts (Bratberth), Combrit (Con-Brit), Coray (Choroe), Cuzon (Cuthon), Ergué (Ercce ?), Hanvec (Hamuc), Quimerc'h (Keinmerc'h), Scaër (Scathr), Spézet (Spethot).



ANCIEN DIOCESE DE VANNES

Deux paroisses et deux trêves de l'ancien diocèse de Vannes ont été incorporées lors du Concordat dans le Diocèse de Quimper et Léon : Arzano et Guilligomarc'h sa trêve, Rédéné et Saint-Davis sa trêve (1).

Aucune limite naturelle ne séparant Rédéné d'Arzano, il est probable que Rédéné devait, à l'origine, relever d'Arzano, qui, par son patronage de saint Pierre, semble une église primitive. Rédéné, en effet, bien que qualifiée de *plebs* dès 1081 dans le Cartulaire de Quimperlé, ne semble pas, tant par son nom que par son patronage, être église primitive (2).

Arzano (Arthnou) englobait-elle également Lesbin, supplantée aujourd'hui par Pont-Scorff ? Cela semble probable d'après la charte XXVIII du Cartulaire de Quimperlé, document qui mentionne, d'autre part, Lesbin comme paroisse dès 1167.



De cette rapide étude, l'on peut, croyons-nous, tirer les conclusions suivantes :

1°) Ainsi que nous l'avions déjà remarqué en Léon, il existe en Cornouaille des paroisses côtières primitives de grande superficie, ce qui tient, sans doute, à ce qu'à la suite des invasions saxonnes les habitants de l'extrémité de la péninsule armoricaine avaient déserté les côtes lorsque les Bretons y débarquèrent.

De grandes forêts s'étendaient alors à l'intérieur du pays et jusqu'à l'Océan; les contours de plusieurs d'en-

(1) La trêve de Saint-David a été supprimée et englobée dans la paroisse de Sainte-Croix de Quimperlé.

(2) Il y a lieu de mentionner sur le territoire de Rédéné le hameau de Pleguerlann et une chapelle dédiée à saint Pierre.

tre elles peuvent être facilement déterminés grâce aux très nombreux toponymes qui subsistent. De ces bois, demeurent encore de nombreux vestiges : Bois du Roual en Plougastel-Daoulas (aujourd'hui en Dirinon), Bois du Gars en Hanvec (Hôpital-Camfrout), Forêt du Cranou et Coatmeur en Hanvec, Coatiscoul et Coadou en Quimerc'h, Bois du Folgoat en Argol (Landévennec), La Forêt en Plomodiern, Kergoat en Quéménéven, Forêt du Duc en Locronan et Plogonnec, Forêt de Nêvet en Locronan et Kerlaz, Bois de Pleuven en Pleuven (Saint-Yvi), La Forêt-Fouesnant, Coat-Conq en Pleuven (Beuzec-Conq), Bois de Goarlot en Scaër, Coat Nizon en Melgven (Nizon), Coat-Tudal en Riec, Coat Save en Mellac (Moëlan), Forêt de Carnoët en Mellac (Quimperlé et Clohars), Forêt du Huelgoat en Berrien, etc...

Le cerf, servant de monture à saint Ederne et à saint Théleau, et la Chasse de saint Hubert à Cast confirmeraient, s'il en était besoin, combien la Cornouaille était un pays boisé.

Parmi les paroisses primitives subsistent cinq *fundi* gallo-romains de grande étendue, probablement évangélisés avant l'arrivée des Bretons; et il est à remarquer que, parmi les vingt-six *plou* primitifs, sept ne portent pas le nom d'un saint éponyme, Plouguer entre autres, qui a englobé Carhaix, l'antique Vorgium, siège d'un évêché gallo-romain. Grâce à celui-ci, puis à celui d'Aquilonia, la Cornouaille avait certainement reçu un début d'évangélisation quand les Bretons y émigrèrent.

Nous avons signalé, par contre, que, dans le Cap Sizun, subsistent de très nombreux menhirs et sources appropriées par les Bretons, qui montrent qu'avant leur arrivée la religion chrétienne n'y était pratiquement pas répandue.

3°) Contrairement à ce que nous avons observé en Léon, saint Tugdual est fort honoré en Cornouaille, où

il est éponyme et patron de Landudal et patron de Combrit.

Les chapelles qui lui étaient dédiées étaient fort nombreuses. On en trouve, entre autres, mention à Bannalec, Châteauneuf-du-Faou, Cleden-Cap-Sizun, Langolen, Melgven, Pleyben, Plouhinec, Plonévez-du-Faou et des statues du saint se voient encore à Gourlizon, Guilers et Riec.

Or, saint Tugdual est un saint du début de l'émigration bretonne, ainsi que le rappelle Pludual; et tout ceci montre donc combien est justifiée l'allusion faite par la Vita métrica de saint Guénolé à l'apostolat de saint Tugdual en Cornouaille.

4°) Par contre, saint Corentin n'est titulaire d'aucun plou ni d'aucune lann; et, parmi les chapelles qui lui sont dédiées à Briec, l'Ile de Sein, Plomodiern, Plonéour-Lanvern, Poullaouen, Scrignac (deux) et Le Tre-voux, seule celle de Plomodiern est mentionnée dans sa Vita.

Nous avons ainsi la confirmation que saint Corentin n'appartient pas aux premiers temps de l'émigration bretonne et vécut, semble-t-il, sous le règne de Dagobert (1).

René COUFFON.

(1) Voir, à cet sujet, notre article *Vorgium, Civitas Aquilonia et Vetus Civitas*, loc. cit., p. 6 et 7.

Les vieilles églises de « l'école » de Pont-Croix

Tous les amateurs du passé qui ont circulé dans le Finistère savent qu'il existe dans la région d'au-delà de Quimper, vers le Sud-Ouest, de nombreuses églises qui, ne fût-ce que par deux ou trois de leurs arcades anciennes, offrent des caractères qui les singularisent nettement et de la façon la plus honorable. Comme la plus grande s'élève à Pont-Croix, on parle de « l'école de Pont-Croix ». M. René Couffon, qui vient de reprendre, avec une minutie et une science que personne encore n'y avait mises, l'examen de ces monuments, préfère au terme un peu ambitieux d'école celui d'« atelier ». « Ecole », lancé jadis par Charles Chaussepied, mérite pourtant d'être conservé; « atelier » est impropre en tant qu'impliquant une idée d'activité brève et presque de chantier; or les caractères qui singularisent les églises en question se sont maintenus plus ou moins jusqu'au xv^e siècle.

La nouveauté de l'étude de M. Couffon consiste en ce qu'il a définitivement retardé de près de cent ans la naissance de cette école et qu'il a bien mis en lumière les traits qu'elle a empruntés aux traditions anglo-normandes.

Le chanoine Abgrall, très souvent disposé à exagérer l'antiquité de nos monuments, tenait pour romanes les arcades en plein cintre de Pont-Croix, de Languidou et de Kerinec — non, assurément, parce qu'elles étaient en plein cintre —, mais parce qu'il avait trouvé à Lan-

guidou une inscription faisant mention d'un chanoine Guillaume, lequel florissait, paraît-il, en 1162 et 1166. Deux autres archéologues, Eugène Lefèvre-Pontalis et Lucien Lécureux, tout en s'étonnant de certaines formes de bases, avaient en somme emboîté le pas au chanoine Abgrall, soucieux qu'ils étaient surtout d'annexer ces édifices à l'école romane poitevine. Lefèvre-Pontalis n'avait pas vu Languidou; Lécureux, seul, y était allé. L'article né de leur collaboration apportait des observations fort justes, dont je tins compte, en les nuancant quelque peu, dans mon *Art breton*, sans reprendre l'examen d'ensemble du sujet. On lit à la page 47 du tome premier : « Comme le chanoine... se trouve mentionné... en 1162 et 1166, sans doute n'est-ce pas trop téméraire de placer vers 1170 la date de la construction. » (1).

Or, vers 1933, le service des Monuments historiques, mettant de l'ordre parmi les décombres de la nef de Languidou, un chapiteau jusqu'alors invisible apparut et fut placé bien en vue au sommet d'un pilier (2). Ce chapiteau porte sur son tailloir et sa corbeille une inscription que le chanoine Pérennès a publiée (3) :

AVVREDVS GVRREV FECIT HOC OPVS

Alfred (ou Auffret) Guirriec a fait cette œuvre

Les lettres, plus claires que celles de l'inscription relative au chanoine Guillaume, permettent une datation, car la paléographie des inscriptions médiévales est aujourd'hui mieux connue qu'autrefois. Il semble impos-

(1) De la première édition, 1933; p. 50 de la deuxième, publiée en 1942, alors que l'auteur se trouvait depuis un an et demi éloigné de ses notes, de ses livres et du Finistère.

(2) Telle est la raison pourquoi personne ne l'avait remarquée auparavant. L'étude de M. R. Couffon sur *Notre-Dame de Roscudon et l'atelier de Pont-Croix* a paru dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXI, 1951, p. 5 à 36.

(3) Dans sa brochure sur *Plovon et la chapelle de Languidou*, parue en 1934.

sible de considérer ces lettres comme antérieures au milieu du XIII^e siècle. Quant au chanoine Guillaume, qui avait présidé à l'édification de la chapelle en union avec un certain Ive de Rivesco (1), son nom de Guillaume est vraiment trop banal pour qu'il y ait lieu de s'attarder aux mentions qui s'en rencontrent entre 1162 et 1166.

Naturellement l'église de Pont-Croix, plus importante que celle de Languidou, et qui, par suite, a pu lui servir de modèle, serait à peu près sa contemporaine, sans doute légèrement antérieure.

Pour ce qui est des caractères architectoniques de l'école, M. Couffon renonce à la position prise par Lefèvre-Pontalis et Lécureux, et que j'avais déjà jugée trop étroite. Une planche de coupes des supports publiée dans son mémoire rend sensible aux yeux le fait que les piles à section polylobée — aux lobes alternant parfois avec des filets — étaient de pratique courante en Angleterre. Est-ce toutefois une raison suffisante pour écrire qu'il convient de classer Notre-Dame de Roscudon de Pont-Croix « non parmi les édifices de l'école romane poitevine, ainsi qu'il est répété, mais parmi les édifices gothiques anglo-normands » ? En réalité Lefèvre-Pontalis et Lécureux n'avaient guère parlé que d'« influence » poitevine. Dans la suite l'*Art breton*, loin de classer les édifices en cause dans l'école romane poitevine, ne les abandonne à l'âge roman qu'avec hésitation et y fait voir d'autres influences que du Poitou (2). Celle des constructions anglo-normandes apparaît, grâce à M. Couffon, comme plus grande qu'on ne le pensait, mais il reste que Pont-Croix et Languidou ont des arcades en plein cintre, tandis que les écoles gothiques de la Nor-

(1) La famille de Rivesco était possessionnée en Plozévet, mais on n'a rien sur elle pour cette époque ancienne.

(2) P. 46 du t. premier de la première édition, p. 47 et 48 de la deuxième.

mandie et de l'Angleterre se distinguent par des arcs d'une brisure extrêmement aiguë. Parmi les faits mis en avant par M. Couffon pour accuser l'influence anglaise — ce qui n'implique pas le rattachement à *l'école* gothique anglo-normande — le plus notable, à mon sens, est l'existence, à titre purement décoratif, de cordons horizontaux déployés en relief au-dessus des arcades et d'où des appendices verticaux descendent au droit des piliers (1).

Qu'un maître d'œuvre de Basse-Bretagne, voisin d'un port, ait pu prendre connaissance des édifices d'Angleterre et se soit inspiré d'eux dans une certaine mesure, nous ne saurions en être surpris, attendu que les relations étaient fréquentes entre les deux pays. Par là pourrait bien s'expliquer aussi l'ampleur donnée, comme en Cornwall et dans le pays de Galles, aux véritables petites églises que constituent nos grands porches bretons. Il y a plus; les vieilles églises rurales d'outre-Manche ont, comme les nôtres, ce que les archéologues appellent des nefs « obscures », c'est-à-dire privées d'éclairage au-dessus des arcades. Cependant ce caractère est également constant dans le Poitou. A vrai dire, il est une chose capitale qu'il importe de se rappeler; c'est que, de 1154 à 1204, le Poitou, l'Anjou, la Normandie et l'Angleterre eurent un souverain commun, que ce souverain était un Plantegenêt, un Français d'Anjou, et que le fondateur de la dynastie, Henri II, un grand roi d'Angleterre qui ne parlait pas l'anglais et ne se plaisait qu'en France, avait épousé une poitevine, Eléonore d'Aquitaine. Dans le domaine de la littérature et du droit, le rôle des Plantegenêts a été considérable (2); s'il n'apparaît pas encore nettement défini

(1) Ces ornements linéaires font songer à ceux de la tour du Kreisker.

(2) C'est trop le restreindre que de parler de style Plantegenet à propos des églises à voûtes dômes de l'Anjou.

dans le domaine de l'art, on doit tenir pour vraisemblable qu'il s'y est effectivement exercé. Ainsi nous retrouvons le Poitou et sa brillante école romane (1).

Les réflexions qui précèdent ne font que réagir contre ce qu'il y a d'absolu dans une thèse dont les conclusions essentielles ne prêtent pas à contestation. Au sujet des nombreux édifices où se manifestent encore plus ou moins les principes de Pont-Croix, les conclusions de M. Couffon semblent également fondées, avec seulement une certaine tendance, fréquente chez quelques archéologues, à vouloir une précision de dates trop rigoureuse. Cette tendance fait penser à l'assurance imperturbable de Paul Meyer, qui fut d'ailleurs un maître remarquable; il se targuait de dater l'écriture des manuscrits du Moyen âge à vingt ans près, comme si un scribe âgé ne conservait pas forcément quelques habitudes de sa jeunesse. En archéologie, même en Bretagne, une datation assez précise — voire plus que ne le prétendait Paul Meyer — est souvent possible, mais avec prudence. Ainsi, traitant de la chapelle de Kerinec, à laquelle a été consacré en 1920 un chapitre des *Vieilles pierres bretonnes*, M. Couffon ne renvoie le lecteur à cette étude que pour « les autres campagnes », autrement dit pour les *xv^e* et *xvii^e* siècles. En fait sur la partie plus ancienne aussi il y a accord. Il met aux « environs de 1280 » « la première campagne — du *xiii^e* siècle — de ce beau monument ». D'autre part, dans les *Vieilles pierres bretonnes*, on lit : « La nef et le carré du transept sont presque certainement de la fin du *xiii^e* siècle », puis, au sujet du chœur : « on doit le dater, lui aussi, du *xiii^e* siècle, peut-être en lui donnant

(1) La nef obscure s'y conserva dans l'école gothique, au rayonnement de laquelle — par le truchement des relations commerciales — on a pu attribuer les Hallen Kirchen de l'Allemagne du Nord (Louis Réau, *L'art du Moyen âge... et la civilisation française*, 1935, p. 165).

une antériorité de plusieurs années par rapport à la nef ». Supposé que la nef et le carré fussent de 1295 ou 1300 ou même 1290, les « plusieurs années » de plus du chœur ne nous obligeraient nullement à remonter jusqu'au-delà de 1280 — ni, d'ailleurs, ne nous interdiraient pas de rester en deçà. Il est bon de savoir se résigner à un certain vague.

Le nom propre gravé sur le chapiteau de Languidou est à retenir : *Auvredus Gurreu*. On n'en saurait mettre en doute l'origine bretonne. Le monument a donc été édifié sur l'initiative d'un chanoine Guillaume et d'un seigneur de Rivesco, mais bâti sur les plans d'un maître d'œuvre nommé Auffret Gurreu (auj. Guirriec), ce qui, une fois de plus, atteste l'inanité du préjugé qui attribuait la construction de tant de nos édifices anciens à des étrangers, notamment à des Anglais. Certaines formes familières aux architectes d'Angleterre ont pu, avec d'autres, plaire aux constructeurs de Languidou et de Pont-Croix. L'influence anglaise ne va pas plus loin. Auffret Guirriec était un enfant du pays, mais nullement replié sur lui-même. Habitait-il Plovan ou Pont-Croix ? C'est une autre question. Néanmoins, en le rencontrant, nous ne pouvons pas ne pas évoquer le souvenir d'un authentique enfant de Plovan, qui vivait quelques cent ans plus tard, Henri Bozec, copiste de manuscrits à Paris, lequel jugea bon un jour de se recommander à l'attention de la postérité en ajoutant en marge d'un texte transcrit par lui deux petites phrases de son cru, l'une en breton, l'autre en latin, et, finalement, en latin, une mention de son nom et de son origine. Ce Bigouden érudit était natif du petit village (*villula*) de Trefranc (1), à 1.500 mètres au Nord de Languidou. Au Moyen âge comme maintenant ce pays

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LI, 1924, p. LI.

des deux « caps » : Cap Sizun, Cap Caval, nourrissait une population vigoureuse, intelligente, ardente au travail. Quoi d'étonnant si dans toute la Bretagne il n'est pas de zone aussi riche en jolies églises et chapelles de cette époque ?

H. WAQUET.

CLEDEN-CAP-SIZUN

(Suite)

L'administration moderne

LES MAIRES

Les généraux de paroisse furent supprimés par le décret du 14 décembre 1789 et remplacés par des municipalités uniformément constituées, composées d'un maire, d'un procureur de la commune et de plusieurs membres élus par tous les citoyens actifs domiciliés dans le ressort de l'ancienne paroisse. Pour être citoyen actif, il fallait être âgé de 25 ans et payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, estimées à 15 sols par journée. En 1790, le nombre des citoyens actifs de Cleden était de 293, sur une population évaluée à 1.800 âmes.

Le premier maire fut le recteur, Jean-Joseph Gloaguen, et le premier procureur Jean Le Normant, de Keridiern-ar-Veil. La loi du 27 novembre 1790 sur la Constitution civile du clergé ayant déclaré incompatibles les fonctions de maire et de recteur, Gloaguen dut donner sa démission. Il fut remplacé par Guillaume Raoul, de Trouguet, mais le procureur fut maintenu. A la fin de 1792, ou au début de 1793, on voit apparaître comme maire Noël Bourdon, né à Lezanquel le 20 mai 1746, cultivateur et forgeron. C'était un personnage fort remuant, autoritaire, dont les attitudes durant la Révolution n'ont pas toujours été bien claires. En 1793, il fut mis en surveillance à Quimper et en 1794 il fut détenu à Pont-Croix, pour n'avoir pas pu ou voulu se saisir des prêtres

réfractaires réfugiés à Cleden. Le 9 thermidor le sauva, mais un dicton du Cap rappelle :

*Mar ne vije ket bet maro Robespierre,
Penn ar Bourdon koz vije et er zac'h ler.*

(Si Robespierre n'était pas mort, la tête du vieux Bourdon serait allée dans le sac de cuir, c'est-à-dire, il eût été guillotiné.)

Pendant son absence, les fonctions de maire furent confiées à Guillaume Raoul.

La Constitution de l'an III supprima les districts et les assemblées municipales. A leur place furent organisées les municipalités cantonales. Comme Cleden était le chef-lieu d'un canton qui comprenait en outre Plogoff et Goulien, il devint le siège de la nouvelle municipalité. Celle-ci avait à sa tête un président, Germain Coquet, de Kerham, assisté d'un agent de Plogoff et d'un autre de Goulien. Un délégué de l'autorité supérieure siégeait auprès d'eux comme commissaire du pouvoir exécutif. Il se nommait Le Moan, ancien instituteur à Goulien.

La Constitution de l'an VIII rétablit les assemblées municipales. Le nouveau maire fut l'ancien procureur Jean Le Normant, qui eut comme adjoint Noël Bourdon. Suivant la même constitution, les conseillers municipaux étaient élus, mais le maire et l'adjoint étaient nommés par le Préfet dans les communes de moins de 5.000 habitants.

La Charte de 1831 et les règlements de 1848 ne changèrent guère le mode d'institution des conseils municipaux; le décret du 5 mai 1855 y dérogeait un peu en spécifiant que les maires et les adjoints pouvaient être choisis en dehors des conseillers élus. Enfin, la loi du 5 avril 1884 devait demeurer jusqu'à nos jours la base de notre code municipal.

Les registres de délibération des assemblées qui se sont succédées à Cleden depuis la Révolution jusqu'à 1838 n'ayant pas été conservés, nous ne pouvons pas suivre leurs opérations durant les quarante premières années du XIX^e siècle.

Nous devons donc nous contenter de dresser une liste aussi exacte que possible des maires et des adjoints, avec les dates extrêmes de la durée de leur magistrature.

1800-1811. — Yves Le Touller, de Kermeur (né le 22 septembre 1757 mort le 24 avril 1838), maire; Noël Bourdon, de Lezanquel, adjoint (né le 20 mai 1746, mort le 23 février 1834). Le 23 février 1808, le maire écrivait au Préfet au sujet de son adjoint: « J'ai l'honneur, au nom de mes collègues, de vous faire connaître que Noël Bourdon est un homme avec lequel il est impossible de travailler: il est si vain et si hautain qu'il voudroit que son avis prévalût toujours; il prend un ton dans les délibérations, vis-à-vis de ses collègues, si impérieux, qu'il intimide les membres qui travaillent avec lui, à un tel point qu'il ne leur laisse pas la liberté d'émettre leurs opinions; en un mot, Monsieur le Préfet, c'est un homme d'un caractère à tout troubler dans une délibération publique...

« Nous vous proposons Alain Barbéoc'h, du lieu de Keringar-Kernevez, très capable sous tous les rapports à remplir les fonctions d'adjoint. Pour remplacer ce dernier, nous vous proposons Jean Bernard, de Brézoulous.

« C'est confidentiellement que je vous écris ce que je pense de cet homme. Je n'ai en vue que le bien public et je puis vous assurer que tous mes collègues et tous les honnêtes gens de cette commune adhèreraient volontiers à ce que j'ai l'honneur de vous marquer. »

Le Touller et Bourdon furent suspendus de leurs fonctions par arrêté du Préfet du 8 juillet 1811. Nous avons déjà donné les motifs de cette mesure en ce qui con-

cernait le maire (voir chapitre Presbytère). Quant à l'adjoint, le préfet lui reprochait d'être « le chef de l'un des partis qui divise la commune et qui, par son caractère violent, a donné lieu à des scènes scandaleuses et fréquentes ».

1811-1815. — Le 17 octobre, le Préfet nommait un nouveau Maire : Hervé Kersaudy, de Lannoan (né à Trogor, en Plogoff, le 10 mars 1783, mort le 9 mars 1830). Le 2 novembre, Guy-Pierre Le Brun, du bourg, était désigné pour adjoint. Le nouveau Préfet de la Restauration exigea la démission de Kersaudy : celui-ci la donna par lettre du 2 mars 1815.

1815-1843. — Le 27 mars, Alain Barbéoc'h, de Kernevez (né à Brémel, le 27 novembre 1772, mort le 3 juillet 1851), fut nommé Maire. Comme adjoints, furent successivement nommés : Henri Coquet, de Trouzent, Michel Bloch, de Mescran, et Mathieu Thalamot, de Keridiern.

Les conseillers municipaux étaient au nombre de seize ; ils étaient renouvelés par moitié au scrutin censitaire. Aux élections du 28 juin 1840, qui eurent lieu à la chapelle de Saint-Trémeur, le nombre des électeurs était de 155, dont le plus imposé payait une contribution de 127 francs, 21 centimes, et le moins imposé 11 francs 87.

En 1837, Alain Barbéoc'h avait adressé au roi une supplique dans laquelle il exposait « qu'après avoir servi dans la marine française, en qualité de sous-lieutenant, de 1792 à l'an IV, et avoir exercé pendant plus de vingt ans les fonctions de Maire de sa commune, il se trouvait dans un âge avancé sans pension, avec une bien modique fortune. Il sollicitait en conséquence une indemnité en récompense de ses longs services ».

Cette demande fut envoyée au Préfet pour enquête et avis. Ce fonctionnaire, après s'être entouré de témoignages les plus sérieux, répondit qu'en effet le Maire de

Cleden avait servi pendant la Révolution dans une compagnie garde-côtes aux environs de Brest, mais, non dans la marine. Ses appointements d'officier l'avaient suffisamment indemnisé. De plus, la nouvelle bâtisse qu'il venait de construire prouvait qu'il possédait une bonne aisance. En conséquence, la requête de Barbéoc'h fut rejetée.

1843-1871. — Des élections partielles eurent lieu le 2 juillet 1843. A leur sujet, le Maire Barbéoc'h écrivait que « la cabale avait fait introduire dans le conseil un homme taré, repris de justice, et une foule d'ignorants, mais toujours bons pourvu qu'ils payassent du vin et de l'eau-de-vie. Il y a eu des menées, des émissaires ont été envoyés dans la commune pour séduire le peuple par des promesses... » De son côté, le recteur Billon, dans une lettre au Préfet, disait que « la division règne dans la commune; cette division va jusqu'à la haine. Il importe surtout que les fonctions de Maire soient confiées à un homme d'un caractère modéré et impartial. Je crois que le sieur Donnart Jacques, ou le sieur Normant Yves, est l'homme qui conviendrait à la commune ». Et de fait, Jacques Donnart fut nommé Maire par arrêté du Préfet du 18 octobre 1843. En même temps, pour remplacer Thalamot, démissionnaire, le poste d'adjoint fut dévolu à Jean-Yves Dréau, de Brézoulous. En 1846, ce dernier eut pour successeur Noël Goudédranche, de Kerlaouen. En 1848, un nouvel adjoint fut désigné: Guillaume Dagorn, marchand d'étoffes au bourg. A sa mort, il fut remplacé, le 1^{er} mai 1865, par Guillaume Poulhazan, de Keridiern-ar-Veil. Un deuxième adjoint, Pierre Kersaudy, de Lezanquel, fut nommé en 1868.

En 1846, la mairie fut installée dans une dépendance de la maison d'école nouvellement construite. Auparavant, elle se tenait dans un local d'une maison particulière située en face du portail oriental de l'ancien cimetière. Le prix de location était de dix francs par an.

Le 3 mai 1843, un incendie se déclara dans la pièce occupée par la mairie. Une grande partie des archives fut brûlée. Le cadastre fut détruit; en 1850, sa réfection coûta la somme de 644 francs 95.

La municipalité de cette époque arrivait difficilement à boucler son budget. Pour se procurer des ressources, elle essaya de louer, en 1854, l'étang de Laoual, dont elle se prétendait propriétaire. Elle comptait surtout sur la vente des roseaux. Mais la préfecture éleva des objections et l'affaire n'eut pas de suite. Malgré sa pénurie, le conseil municipal dut voter, cette même année, une somme de 100 francs pour le traitement d'un garde-champêtre.

Jacques Donnart, né à Kerguerrien, en Goulien, le 15 avril 1796, mourut à Lannuet le 24 février 1877.

1871-1873. — Jean-Guillaume Carval, né à Kerninon le 17 mars 1812, mourut en fonctions le 15 juillet 1873. Après sa mort, la charge de Maire fut exercée par Guillaume Donnart, de Kerspern, jusqu'aux prochaines élections.

1875-1881. — Jean-Yves Cariou, né à Kerfeurguel le 15 avril 1824, fut élu Maire après les élections d'août 1875, en même temps que Germain Coquet, de Kerham, adjoint. Jean-Yves Cariou mourut à Kerfeurguel le 11 décembre 1894.

1881-1904. — Yves-Joseph-Marie Berriet, né à Kermeur le 7 janvier 1855, fut installé dans les fonctions de Maire le 23 janvier 1881. Ses adjoints furent Clet-Germain Carval, puis Yves Kerloc'h et Clet-Michel Berriet.

Yves Berriet mourut à Kermeur le 7 septembre 1923.

1904-1924. — Jean Briand, né à Lezanquel le 22 mars 1852, fut choisi comme maire le 10 mai 1904, à la suite des élections du 1^{er} mai. Il conserva les adjoints de son prédécesseur et mourut à Lezanquel le 25 janvier 1937.

1925-1945. — Jean-Mathieu Thalamot, né à Keridiern le 18 juillet 1882, fut élu maire le 17 mai 1925. Après la libération, une délégation spéciale, nommée par le Préfet le 9 octobre 1944, fut installée le 22 octobre, sous la présidence de M. Louarn, instituteur à Cleden. Aux élections du 29 avril 1945, Jean-Mathieu Thalamot fut réélu Maire. Il ne conserva pas longtemps ses fonctions, car il mourut le 24 août 1945.

Depuis sa mort, le premier magistrat de Cleden est Eugène Berriet, né à Trouzent et résidant au bourg.

LES ECOLES

Le Cap-Sizun a été de tout temps une des régions où l'instruction était fort en honneur. On a souvent répété — surtout dans les manuels scolaires — qu'avant la Révolution les habitants des campagnes ne savaient ni lire ni écrire. Des recherches récentes ont prouvé la fausseté de cette assertion. Il est maintenant démontré que des *petites écoles* fonctionnaient dans la plupart des paroisses de Basse-Bretagne, aux ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, sous la direction du clergé.

On constate l'existence d'une école à Cleden en 1498, de même qu'à Goulien et à Primelin. En 1702, Yves Arhan est qualifié de « mestre d'escole ». Nous n'avons pas malheureusement de témoignages directs qu'il y avait une école à des époques différentes, mais de l'examen des registres d'état civil et d'autres documents, il résulte que bon nombre d'habitants étaient pourvus d'une instruction élémentaire. En 1650, sur 80 actes de baptême, on voit onze fois la signature du père et vingt-neuf fois celle du parrain. En 1679, sur les douze membres du général ou conseil paroissial, dix signent lisiblement.

En 1693, sur 64 actes de baptême, on remarque onze signatures de père. A la même date, on peut lire plusieurs signatures à la suite des actes d'inhumation.

Au milieu du *xvii*^e siècle, entre 1620 et 1670 environ, on remarque à Cleden une sorte de petite aristocratie commerçante, composée « d'honorables marchands » dont le nom est précédé du titre de *Sire*, qu'on ne trouve que dans les régions du Cap-Sizun, du Cap-Caval et de la presqu'île de Crozon. Nommons en quelques membres : Hervé Bériet, du bourg; Guillaume Edy, de Mescran; Cleden Evenou, de Kerengar; Jean Guezennec, de Kervo; Michel Guezennec, de Kerveur; Jacques Charlès, du bourg; Jean Kerlouc'h, de Kerléau; Yvon Kerlouc'h, de Kerbesquerien; Guillaume Kerogel, de Kerninon; Martin Le Breton, de Kerengar; Jean Le Cohenner, de Kerham; Roland Le Follic, de Lannuet; Vincent Le Gall, de Kerham, puis du bourg; Cleden Le Goff, de Kerlaouen; Simon Le Maumeur, de Kergaradec; Hervé Le Meur, de Lansulien; Jean Le Manac'h, de Kerham; Yvon Le Péoc'h, de Trévennan; Simon Le Pellerin, de Kergaradec; Cleden Le Pellerin, de Kersaudy; Yvon Le Pellerin, du manoir de Trouguennour; Guillaume Le Péoc'h, de Trouguennour; Eutrope Perherin, de Trévennan; Yvon Le Touller, de Kerveur; Alain Porlodec, de Kerham; Cleden Porlodec, de Kerguern; René Porlodec, de Kervo; Jacques Poulhazan, de Lamboban — celui-ci était maître armurier —; Alain Quillivic, de Brézoulous; Cleden Quillivic, de Lesanquel, etc.

Tous ces « honorables marchands » apposent une signature élégante au bas d'un grand nombre d'actes. Ils possèdent une certaine aisance, car on les voit acquérir des terres un peu partout, que leur cèdent les nobles devenus impécunieux à la suite des troubles de la Ligue.

La famille Porlodec, de Kervo, a été la tige des Porlodec de Lanvarzin qui ont été anoblis. La famille Michellet, d'Audierne, qui s'est enrichie dans le négoce, a possédé des terres importantes, comme Le Suguensou, et s'est alliée à la noblesse, est originaire de Lannoan.

On a vu que ces marchands sont disséminés dans tous

les villages. Ce sont, en général, des capitaines de navires effectuant le cabotage. Dans plusieurs actes leurs femmes seules apparaissent et déclarent que leurs maris sont « absents outre-mer ». Ils devaient écouler dans le pays les marchandises qu'ils apportaient des ports français et étrangers. L'absence d'inventaires après décès de cette époque ne nous permet pas de préciser en quoi consistait ce trafic.

Après cette digression, revenons au sujet de ce chapitre.

En 1696, la moyenne des signatures sur les actes de mariage est de sept. En 1695, la moyenne était de huit. En 1697, cinq mariages ont lieu le même jour : dix-neuf signatures figurent au bas des actes. En 1698, cinq actes de mariage sont suivis de cinquante-sept signatures. Par contre, on ne trouve jamais une signature de nouvelle mariée. Bien entendu, nous ne tenons pas compte des signatures de nobles ou de prêtres qui ont assisté aux baptêmes en qualité de parrains ou de marraines, ou aux mariages comme convives.

Plus tard, en 1725, sur 90 actes de baptême figurent 51 signatures de père et 63 de parrain. Ainsi, près des deux tiers des pères de famille savent lire et écrire; les trois quarts des parrains sont dans le même cas.

En 1750, la situation est encore meilleure : sur 46 actes de baptême, on voit 29 signatures de père et 33 de parrain. En 1775, la moyenne augmente encore : sur 42 actes de baptême, on compte 37 signatures de père et 33 de parrain. En 1790, sur 60 actes de baptême, on dénombre 44 signatures de père et 38 de parrain.

Voici des preuves plus convaincantes : pour une période de dix ans, de 1726 à 1736, nous avons relevé les signatures apposées sur les procurations de tutelle, curatelle et émancipation de mineurs. Sur 248 comparants, âgés au moins de 25 ans, nous avons compté 220 signa-

tures, soit un pourcentage de 88 %. Sur les 220 signatures, 138 sont tracées d'une main ferme et sûre, soit 55 %; les 82 autres sont plus ou moins informes.

Pour une période de trois ans, 1756-1758, sur 123 comparants, nous trouvons 90 signatures, soit un pourcentage de 73 %. Sur les 90 signatures, 61 sont écrites par une main habile, soit près de 50 %; les 29 autres sont plus ou moins bien apposées.

Pour une dernière période de cinq ans, 1780-1785, nous arrivons, pour 302 comparants, à dénombrer 265 signatures, soit 87 %. Sur ces 265, 167 sont bien tracées, soit 63 %; les 98 autres sont plus ou moins bien écrites.

De ce qui précède, nous pouvons assurer que pendant le dix-huitième siècle il existait à Cleden plusieurs écoles disséminées dans la paroisse et que ces écoles étaient régulièrement suivies par la majorité des garçons. Précisons encore que les chiffres donnés ci-dessus sont des chiffres minima, car tous les chefs de famille ne sont pas morts prématurément.

De plus, pour appuyer encore davantage la sincérité de notre démonstration, indiquons que les mêmes parents qui ont pu paraître simultanément, dans le même laps de temps, à plusieurs conseils de famille, n'ont été comptés qu'une seule fois. De même nous avons exclu les comparants étrangers à la paroisse.

Rappelons encore que les 65 électeurs de Cleden qui prirent part, le 12 avril 1789, à l'élection des quatre députés chargés de déposer le cahier de doléances à l'assemblée de la Sénéchaussée, signèrent tous sur le procès-verbal. *Le cas était unique dans le Finistère.*

De plus amples preuves seraient, croyons-nous, superflues : il est démontré que la grande majorité des habitants de Cleden était pourvue d'une instruction élémentaire. Un certain nombre ont pu poursuivre leurs études, soit à l'école tenue par les Capucins d'Audierne, où le

niveau des programmes dépassait largement les matières du certificat d'études actuel, soit au collège de Quimper.

Pendant la Révolution, on essaya de remplacer les organisations disparues par des écoles primaires. Michel Arhan ouvrit une école à Kergaradec. Elle ne dura guère. Plus tard, Michel Kerloc'h, de Kerharo, ancien élève du collège de Quimper, fut désigné comme instituteur à Cleden. Au bout d'un an, il s'engagea et devint lieutenant d'une compagnie de volontaires garde-côtes. Il fut remplacé, en 1795, par Pierre-Marie Ollivrin, originaire de Rostrenen, neveu du recteur Gloaguen. Il devait abandonner sa fonction au bout de très peu de temps pour devenir clerc de notaire à Pont-Croix. Une institutrice nommée également en 1795, Marie-Jeanne Kersauson, veuve Guillier, connaît suffisamment le français, mais ignore l'orthographe. Les locaux pour recevoir les élèves manquent; les traitements des instituteurs sont dérisoires, étant payés en assignats et même irrégulièrement. Les maîtres, choisis fort arbitrairement, sont dépourvus de formation pédagogique. Les parents, troublés par les dissensions politiques et religieuses, n'obligent pas leurs enfants à fréquenter l'école. Ils en ont d'ailleurs besoin pour les aider dans les travaux de la ferme, les nombreuses levées de recrues pour les armées et la marine ayant enlevé des contingents très importants à la campagne.

En 1798, toutes les écoles du Cap-Sizun avaient disparu, sauf celle de Pont-Croix. Sous l'Empire, il ne fut jamais question de les remplacer ou de les réorganiser.

Nous avons déjà dit que le recteur Gloaguen ouvrit une école dans son presbytère, pour un petit nombre d'élèves qu'il destinait au séminaire. Elle cessa de fonctionner lorsqu'il fut nommé à Esquibien en 1810. Son successeur Lepennec fit venir à Cleden un certain abbé

Thépault pour reprendre les écoles. Il dut bientôt s'en séparer, son protégé ayant pris part à la Chouannerie. Cleden demeura sans école pendant plus de vingt ans. En 1833, Jean-Michel Le Dréau, né à Brézoulous le 7 février 1786, pourvu du brevet de capacité en 1829, fut agréé comme instituteur à Cleden. En guise de rétribution, les élèves lui versaient 0,50, 0,75 ou 1 franc par mois, suivant leurs moyens; cependant une douzaine d'enfants étaient reçus gratuitement. En 1835, le conseil municipal lui vote une rémunération annuelle de 353 francs; en 1836, cette somme est portée à 449 francs. Les classes se tenaient dans une maison appartenant à M. Manach, qui reprit son local en 1845. La municipalité décida de faire construire une école qui fut terminée en 1846. C'est le bâtiment qui sert aujourd'hui d'école de filles et de mairie. Jean-Michel Le Dréau donna sa démission en 1841, mais ouvrit une classe privée à Brézoulous, dans une grange. Pour tout mobilier, il n'y avait que deux tables et trois mauvais bancs. Comme livres scolaires, il se servait d'un alphabet pour les débutants, d'un vieux dictionnaire français-latin, d'un livre d'office en français et en latin et des *Heuriou Briz* imprimées en gros caractères. Il avait une quinzaine de garçons en hiver et une douzaine en été. Trois au quatre fillettes suivaient aussi les leçons. En 1850, on lui reprochait de n'avoir pas d'heure fixe pour l'ouverture et la clôture de sa classe, qui ne durait guère plus d'une heure par jour.

Le successeur de Jean-Michel Le Dréau fut Jean-Yves Kervévan, né à Esquibien en 1821, entré en fonctions le 30 août 1841. Il mourut à Audierne en 1850. Son remplaçant fut Guillaume Jadé, né à Pont-Croix en 1826, nommé le 5 mai 1845. Son séjour à Cleden ne fut pas non plus de longue durée : le 27 octobre 1853, on lui désigne un successeur, Jean-Laurent Guéguéniat, né à Crozon en 1832, ancien élève de l'école normale de

Rennes. En 1862, sa classe contient 112 élèves. Il emploie la méthode bilingue dans ses leçons et affirme qu'il obtient de très bons résultats. Il mourut à Cleden en 1869.

Pour le remplacer, la municipalité fit appel aux Frères. De 1869 à 1884, se succédèrent à Cleden : Le Grel, dit frère Tudy (1869-1870); Allain Jean-François, dit frère Jean-de-Dieu (1870-1874); Chailles Jean, dit frère Nicandre (1874-1879); Le Floch Barthélémy, dit frère Narcès (1879-1884). Au départ de ce dernier, l'école fut laïcisée. Son remplaçant fut Clet Louarn, né à Cleden le 6 septembre 1858, pourvu du brevet de capacité en 1879. Il avait été adjoint à La Feuillée et à Douarnenez, directeur à Gouesnach et à Beuzec-Cap-Sizun, avant d'être nommé à Cleden le 29 août 1884. C'était un excellent maître. Nous n'en dirons pas davantage, car son souvenir est encore vivace à Cleden. Il fut mis à la retraite en 1919 et se retira à Audierne, où il mourut. En 1891, la commune décida la construction d'une nouvelle maison d'école. Un terrain d'une contenance de 25 ares fut acquis à cet effet, à l'Ouest du bourg, dans un endroit sans doute trop exposé aux vents. Les travaux furent définitivement terminés en avril 1892 et coûtèrent 31.000 francs.

Nous nous contenterons d'énumérer les successeurs de M. Louarn : MM. Quillivic, 1919-1926; Lécuyer, 1926-1929; Pouliquen, 1930-1945; Lemoigne, 1945...

Jusqu'à la construction de la nouvelle école de garçons, les classes de garçons et de filles se tenaient dans la maison construite en 1846. Après 1893, ce dernier bâtiment n'abrita plus que les filles. En 1847, Mlle Stéphan proposait d'ouvrir une école à Cleden; le projet n'eut pas de suite, le conseil municipal ayant déclaré que la commune ne disposait pas de ressources suffisantes. Pendant trente ans, Cleden resta sans école pour les fillettes.

Le 30 août 1877, Marie-Josèphe Toulliou, dite Sœur Marie-Aloysia, fut désignée pour ouvrir une école. En 1881, Marie-Jeanne Le Douguet, dite Sœur Marie-Sainte-Séraphine, lui succéda. Après sa mort, l'école fut laïcisée en 1903.

Voici les noms des institutrices qui ont dirigé l'établissement : Mlle Vavasseur, 1903-1909; Mme Gouzard, née Kerné, 1909-1917; Mlle Le Pape, 1917-1920; Mme Mével, 1920-1923; Mlle Rannou, 1923-1926; Mme Floch, née Robert, 1926-1929; Mme Salaün, née Jaïn, 1929-1938; Mme Tanguy, née Drézen, 1938-1941; Mme Louarn, née Sintic, 1941-1948; Mlle Le Du, 1948...

La vie économique

LES PECHERIES ET LES SECHERIES DU CAP-SIZUN AU XVI^e SIECLE

Le seizième siècle jusqu'aux désordres de la Ligue fut une période de prospérité extraordinaire pour toute la Basse-Cornouaille. Les populations riveraines de la mer, en particulier, parvinrent à une aisance remarquable grâce au développement intensif des pêcheries et des sécheries.

En Cornouaille, les centres de ces industries se trouvaient dans la région de Doélan, dans le Cap-Caval et dans le Cap-Sizun. La sécherie de Poulgoazec, près Audierne, est connue depuis le xiv^e siècle; celle de Feunteun-Od, en Plogoff, dite sécherie du Duc, fonctionnait au xv^e siècle et devait annuellement au seigneur de Tyvarlen (Landudec) une redevance de quinze livres, quinze sous. A la fin de ce siècle, les sécheries de Cornouaille étaient affermées 4.500 livres tournois et 400 réaux. A la même époque, les pêcheurs de six paroisses du Cap-Sizun : Cleden, Esquibien, Plogoff, Primelin, Goulien et Beuzec, versèrent au trésor ducal la somme de 267 livres, 10 sous par an. Cet impôt suppose évidemment un revenu considérable. Les seigneurs possédant des terres dans la même région exigeaient souvent, en guise de redevances, des merlus secs ou de l'huile de lieu : ainsi, les tenanciers de Kerhas, en Primelin, devaient 18 merlus secs au seigneur de Lezurec; les huit domaniers de Lamboban, en Cleden, devaient fournir 20 merlus secs, une pinte d'huile, les 2/3 d'une pinte, une chopine et le quart d'une livre d'huile, au seigneur de Trémeneq. Cette huile était extraite du lieu et servait à l'éclairage, d'où son nom vulgaire de *goulou malaouen*. On la versait dans un petit creuset dont l'une des parois

était allongée en forme de bec; la mèche était constituée par une moelle de sureau ou une torsade d'étoupe. L'appareil était suspendu à un clou au moyen d'une petite chaîne fixée à une sorte de potence rivée aux deux côtés du creuset. Ces mêmes domaniers de Lamboban devaient encore au propriétaire de leurs fonds une fourniture bizarre : neuf « poinctes à filer ». Nous pensons qu'il s'agit de tiges filetées destinées à être adaptées au fuseau de quenouille. Ces objets étaient probablement fabriqués par Jacques Poulhazan, maître armurier dans ce village au début du *xvii^e* siècle.

Les pêcheries et les sécheries du Cap-Sizun étaient comprises dans l'apanage des comtes de Penthièvre, issus des Ducs de Bretagne. Après des vicissitudes diverses, les dépendances de cet apanage furent rendues au comte de Penthièvre en 1536. Il se préoccupa aussitôt de faire faire un recensement minutieux de tous ses droits, y compris les pêcheries et sécheries du Cap-Sizun. Ses délégués, après avoir obtenu de la Chambre des Comptes de Bretagne des copies des anciens actes et des anciens comptes qui justifiaient les redevances dues par les pêcheurs, se rendirent dans les divers endroits de la Bretagne, pour prendre possession, au nom du comte, des nombreux membres de l'apanage. Cette opération donna lieu à l'établissement d'un volumineux procès-verbal sur vélin qui est conservé aujourd'hui, ainsi que de nombreux documents annexes, aux Archives Départementales des Côtes-du-Nord, dans le riche fonds de Penthièvre. Les renseignements qui suivent sont extraits de ces dossiers.

Rendus à Audierne en 1547, les délégataires firent comparaître devant eux tous les maîtres de barque des six paroisses du Cap-Sizun « qui nommèrent fidèlement et sans fraude, tous leurs compagnons et paiges (mousses) par noms et surnoms et lieux de leurs demeurances ». Les listes dressées à ce propos nous indiquent le nom-

bre de bateaux par paroisse et la composition de leurs équipages (1).

Voici la statistique produite par ce dénombrement :

Nom des paroisses	Nombre de bateaux et de maîtres	Nombre de compagnons	Nombre de pages ou mousses
Esquibien.. . . .	29	271	145
Cleden.	24	215	131
Plogoff.	11	105	60
Goulien	11	104	63
Primelin.. . . .	10	90	50
Beuzec.	5	45	25

La population des six paroisses était alors beaucoup moins dense que de nos jours : on peut l'évaluer approximativement à 8.000. Les 1.400 individus se livrant à la pêche représentent donc 17,5 % du nombre total des habitants. En examinant la liste par village de la paroisse de Cleden, on peut remarquer que des familles entières s'adonnaient à la pêche.

Le règlement imposé par les mandataires du comte de Penthièvre spécifiait que les maîtres de barques ne pourraient « admettre en leurs bateaux que quatre pages pour ceux auxquels il n'y aura que neuf à douze compagnons; que cinq pages aux bateaux de douze à seize compagnons, et six pages aux bateaux de dix-huit à vingt compagnons ». En réalité, nous avons constaté que ces prescriptions n'étaient pas observées.

Les équipages des bateaux du Cap-Sizun comprenaient en moyenne 9 compagnons et 5 mousses.

(1) Voir aux Appendices le relevé des pêcheurs de Cleden avec leur résidence.

A partir de 1547, les redevances dues par les pêcheurs furent fixées à 30 sous pour les maîtres de barques et les compagnons, et à 12 sous, 6 deniers, pour les mousses, après la première année. Auparavant, les maîtres et les compagnons devaient payer annuellement 60 sous et les mousses 25 sous. Cette diminution marque-t-elle une décroissance dans le produit de la pêche ? Nous ne saurions le dire.

Trois sortes de poissons faisaient particulièrement l'objet de la pêche : le congre, le merlus et le lieu. La capture était faite à la ligne, ce qui explique la nécessité d'un personnel nombreux. Les cargaisons étaient débarquées au moyen de petits canots dans les criques situées sur tout le pourtour de la presqu'île. On les hissait ensuite sur les falaises où s'opérait le séchage à l'air libre, dans des endroits appropriés. Les femmes et les enfants surtout étaient occupés à cette besogne. H. Le Carguet, dans un article sur *La morue du Raz de Fontenoy*, inséré dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* en 1910, a raconté, d'après des traditions recueillies principalement à Plogoff, comment se faisait le séchage des poissons. Selon lui, les merlus et les lieux étaient étendus, après désarêtage, sur les galets et les roches. Quant aux congres, on les suspendait à des traverses posées sur des chevalets. La préparation terminée, les stocks étaient transportés à Audierne pour être exportés.

D'après les fermiers du droit de pêche, au milieu du xvr siècle, chaque bateau prenait chaque année trois ou quatre cents merlus qui se vendaient communément de 40 à 45 livres monnaie la pipe de 400 poissons. Pour les 90 bateaux du Cap-Sizun, l'apport était donc de 27 à 36.000, soit une moyenne de 31.500. Ce total représente, en chiffres ronds, 80 pipes, dont la valeur globale atteignait la somme de 3.200 à 3.600 livres annuellement. La part de chaque bateau était de 35 à 40 livres. Nous igno-

rons de quelle manière s'opérait la répartition entre les membres de l'équipage.

La modicité de la somme revenant à chaque bateau ne doit pas faire illusion : il faut se souvenir que la livre, au milieu du xvr^e siècle, valait au moins 25 à 30 francs de notre monnaie d'avant la guerre de 1914. Essayer d'en évaluer l'équivalence en monnaie actuelle serait une vraie chimère !

La campagne de pêche ne durait que trois mois et demi à quatre mois ; pendant les huit autres mois de l'année, les capitaines frétaient leurs navires avec leurs équipages aux négociants pour le transport de marchandises. Ils se rendaient ainsi à Bordeaux et à La Rochelle, en Angleterre et en Flandre et dans les ports de la Normandie, de la Picardie et des côtes de Bretagne. Cette navigation leur rapportait, selon un document du temps « de gros loyers à grosse estimation ». De plus, ajoute le même document, dans l'intervalle des voyages, les équipages « ont grands labourages fertilz de quoy ilz ont la plupart de leurs victuailles et pourvisions et ne payent nulz fouages ».

Ainsi les habitants du Cap-Sizun étaient à cette époque tantôt pêcheurs, tantôt marins de commerce et tantôt cultivateurs. Cette diversité de profession les rapproche beaucoup des modernes pêcheurs-laboureurs de quelques villages du pays.

Les fermiers du droit de pêcherie affirment, sans doute avec un peu d'exagération, qu'il sortait du port d'Audierne, à chaque marée « vingt navires grands à husne, vingt autres petits navires et cent escaffes et bateaux pour suyvir le traficque de marchandise à vantage et autre ; quels navires, escaffes et bateaux et leurs marchandises, scavoir : poesson, olones, bledz, suyffs, toelles, bestes, or et argent, pour cherge les d. navires, valent plus de quatre vingt mille livres, pour

lestandue de sept ou ouict parroesses et est ledit terrouer le plus riche des terrouers de toute la basse Bretagne en l'orée de la mer ».

Cette activité commerciale fut cependant contrariée à diverses époques par les guerres et les pirates de la mer. En 1509, les pêcheurs cessèrent de sortir par crainte des ennemis et les fermiers ne purent lever les droits. En 1594, Guillaume Huet, sieur de la Villerouault, la malheureuse victime de La Fontenelle à Pont-Croix en 1595, avait pris à ferme les droits de pêcheries et de sécherries du Cap-Sizun. Les fermiers généraux durent renoncer à toute recherche, sa succession ayant été déclarée en « abandonnement ». Ils se retournèrent alors vers les pêcheurs. Le 16 septembre 1597, un accord fut conclu entre les délégués des six paroisses du Cap-Sizun et le receveur du comte de Penthievre, par lequel les pêcheurs acceptèrent de verser une somme de 400 livres à répartir dans les conditions suivantes : Esquibien 112 livres; Cleden 112 livres; Plogoff 65; Primelin 65; Goulïen 75 et Beuzec 50. L'accord fut signé au nom des Capistes par Alain de Clisson, Saludem, Rospiec, Claude Autret, Kerguelen et Rospiec.

La pêche et la navigation reprirent cependant un peu d'activité après la Ligue. Au début du ^{xvii}^e siècle, plusieurs bateaux se rendirent au banc de Terre-Neuve pour pêcher la morue, mais au retour, deux ou trois furent pris par les Rochellois et les autres cessèrent de traverser l'Atlantique.

L'ère si florissante de la grande pêche et de la grande navigation était désormais close. Cependant des marins de l'île de Sein et de Plogoff se livraient encore, au commencement du ^{xviii}^e siècle, à la capture du congre, si nous en croyons un document de la Chambre de commerce de Nantes de 1715 : « Il se fait dans l'isle des Saints et Bec du Raz, dans la commune de Plogoff, une

pêche de congres que l'on fait sécher avant de les charger pour Bordeaux qui est le lieu où on les envoie ordinairement. Cette pêche se fait à la ligne, et on estime qu'on peut tirer chacun an de ces deux endroits là environ de soixante milliers pesant de ce poisson sec dont le cent pesant a esté vendu cette année 27 livres, et vaut communément 20 et 21 livres. » Le rapport annuel moyen de cette industrie se chiffrait donc à 1.200 livres, ce qui représentait encore un gain très appréciable.

Quel genre de bâtimens servaient aux marins du Cap-Sizun pour la pêche et le cabotage ? Nous n'avons malheureusement aucune précision à ce sujet. Il a été question plus haut de grands bateaux à hune, de navires plus petits et d'escaffes, sans indications sur leur tonnage. Nous pensons que leur capacité devait être comprise entre 50 et 200 tonneaux (1), et peut-être davantage, si nous envisageons leur prix de revient. Des renseignements très précis nous sont fournis sur la valeur de certains navires, par le testament de sire Claude Pennamen, époux de Jeanne Le Bourdon, de Lesanquel, en Cleden, qui dicta ses dernières volontés le 4 juin 1617. Après avoir légué 32 sols à l'église paroissiale, 16 sols à chacune des chapelles et 16 sols à l'église de « Monsieur Saint Jacques de Galice », il ordonne d'acheter une chasuble avec son étole pour aider à accroître les ornements, fait don de 20 rases de froment pour l'entretien du luminaire et d'une somme de 16 sols aux prêtres et chapelains de la paroisse pour célébrer un obit chaque année.

Il déclare ensuite qu'il possède « un douzième du navire où est maître après Dieu sire Yves Kerloc'h de

(1) Antoine Dupuy, dans *l'Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, t. II, p. 352, dit bien : « en général, les marins bretons n'emploient que des navires de 25 à 250 tonneaux ».

Kerléau, valant 2.400 livres; un vingtième du navire où est maître après Dieu sire Pierre Evenou, valant 2.259 livres; un vingtième du navire où est maître après Dieu sire Cleden Ourcun, valant 1.900 livres; un dix-huitième de la barque commandée par Simon Floch, valant 1.950 livres, et qu'il a avancé à sire Allain Le Bourdon la somme de 90 livres pour avoir une portion dans la barque qu'il fait faire à Plogastel » (1).

Ainsi la somme nécessaire à la construction des navires était réunie par actions; les bâtiments devenaient donc une propriété collective. Les fonds étaient probablement fournis, non par les pêcheurs, mais par les marchands ou négociants qui devaient prélever une notable partie des bénéfices.

Si nous considérons le montant de chacune des parts de Claude Pennamen, nous voyons que la valeur des navires — construction et armement compris évidemment — s'élevait entre 28.000 et 45.000 livres en chiffres ronds. Ces prix devaient représenter, croyons-nous, un tonnage supérieur à 200 tonneaux.

Le Cap-Sizun ne fournissait pas seulement les capitaines et les équipages des bateaux, mais les marchands qui s'établirent à Audierne à la fin du xvr^e siècle, en étaient également originaires. Les contribuables qui sont portés pour plus de 40 sous au rôle des fouages d'Audierne en 1616 : les Le Gouil, Arhan, Deuffic, Hervichon, Le Priser, Michelet, sont tous venus de la presqu'île. Parmi les 165 imposés on remarque seulement deux ou trois étrangers à la région (2).

Ainsi, les marchands qui furent les pionniers du développements commercial d'Audierne étaient des Capistes.

(1) Il s'agit évidemment de Plougastel-Daoulas.

(2) Nous avons reproduit ce rôle en Appendice à notre étude sur « *Le fief des Regaires de Cornouaille au Cap-Sizun* (Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1911).

Leurs descendants possédaient, au début du xvii^e siècle, des fortunes considérables. Il est intéressant d'entrer dans quelques détails à propos de quelques-uns d'entre eux.

Cleden Ourcun — ou Gourcun, graphie qui sera uniquement utilisée par la suite — mentionné comme capitaine de navire en 1617, que l'on trouve installé à Audierne au moins dès 1624, comme marchand, était originaire de Cleden.

Entre 1630 et 1645, il acquiert des propriétés dans la région pour 25.000 livres environ. Le marquis de Rosmadec lui cèdera des terres à Meilars, à Beuzec, à Plouhinec et à Plozévet pour 20.800 livres. Le seigneur de Plœuc lui vendra diverses tenues à Plouhinec pour 2.348 livres. Pierre Le Torcol, seigneur de Kerdour, lui transférera des lieux à Plouhinec pour plus de 1.000 livres. De plus, Cleden Gourcun achètera d'autres terres de moindre importance et des maisons à Audierne (1).

Après avoir ainsi assuré une base territoriale solide à ses descendants, il mourra à Audierne le 14 janvier 1648.

Le 20 juin de la même année, sa fille Anne, qualifiée de dame de Lescogan (en Beuzec-Cap-Sizun), épousera à Audierne René de Plœuc, seigneur de Kerharo, fils juveigneur de Nicolas et de Suzanne de Courtarvel. Dans l'acte de mariage le défunt Cleden Gourcun sera qualifié, par pure courtoisie, d'écuyer, que l'ancien marchand n'aurait eu garde sans doute de revendiquer.

Un de ses fils, Yves, sieur de Trébanne, deviendra avocat et sénéchal de la Sénéchaussée de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau. Un autre, prénommé Cleden comme son père, s'intitulera sieur de Sanspé et sera la tige des Gourcun de Morlaix qui furent reconnus com-

(1) En 1636, Cléden Gourcun déclarait jouir de 150 livres de rente.

me nobles d'ancienne extraction par lettres patentes du 30 avril 1766.

Nous avons déjà parlé des familles Porlodec et Michelet à propos des écoles et nous avons indiqué leur origine. Simon Porlodec exerça d'abord ses fonctions de notaire à Kerhermen, en Cleden, puis se fixa à Audierne après son mariage avec Jeanne Mat, héritière de la terre de Kerancorre en Esquibien. De 1625 à 1635, il fut fermier des « revenus certains et incertains » du marquisat de Pont-Croix et de ses annexes : Tyvarlen et le Quemenet. Sébastien de Rosmadec et le seigneur de Saint-Alouarn lui vendirent des terres pour plus de 4.000 livres. Ses descendants, pour se différencier les uns des autres, s'intituleront sieurs de Kerancorre, du Guisec, du Mesmeur, de Kersugar, de Kereffran et de Kerlivin. Les garçons épouseront les filles de riches marchands, comme les Malherbe. Les filles seront recherchées par d'autres marchands, tels que les Le Bars et les Riou, et même par des nobles comme les Le Bailliff de Kerbeuzec.

Cleden Michelet, après s'être approprié la terre du Menez-bihan, en Esquibien, achètera par la suite, de Fouquet de Chalain, de Plœuc, Rospiec et d'autres, des domaines pour plus de 10.000 livres.

Avant de mourir, il règlera, en 1654, la part qui devait revenir à chacun de ses trois enfants dans sa succession. A ses deux filles il assurait une dot de 3.600 livres. Les terres devaient rester l'apanage du fils, mais celui-ci devait concéder à ses sœurs des rentes en nature assises sur les propriétés, en sus de leur dot.

Cleden Coquet, descendant d'une famille également originaire de Cleden, et établi marchand à Audierne, acquerrera des Plœuc, Rospiec et Gouandour, des terres en Meillars, Beuzec, Mahalon et Plovan, entre 1646 et 1649, pour une somme de près de 9.000 livres.

Cleden Le Clerc, dont le prénom indique suffisamment l'origine, se verra céder par Fouquet de Chalain et Kernaflen de Kergoz des propriétés pour 6.000 livres. Son fils, Jean Le Clerc, deviendra avocat et procureur fiscal du marquisat de Pont-Croix.

D'autres marchands : les Le Deuffic (1), Le Blouc'h, Arhan, Le Guillou, Collet, Le Gouil, Bocou, etc., s'enrichiront des dépouilles des nobles, mais quelques-uns de leurs descendants, au lieu de continuer le négoce, s'engageront dans la judicature. Un François Le Deuffic, avocat, sera bailli de Châteaulin ; un Guillaume Le Deuffic sera sergent royal, général et d'armes, également à Châteaulin. Un Simon Arhan sera procureur au présidial de Quimper. D'autres : Le Blouc'h, Le Guillou, Collet, deviendront notaires royaux ou seigneuriaux.

*
**

Il nous reste des témoins de cette prospérité du Cap-Sizun et du Cap-Caval, dans les nombreuses églises et chapelles disséminées le long des côtes. Elles furent justement construites en ce seizième siècle qui vit fleurir intensément l'industrie des pêcheries, des sécheries et de la navigation. Pour bien marquer la part qui leur revenait dans ces bâtisses élevées de leurs deniers les marins firent sculpter sur les tympans des portails et des porches des bateaux avec leurs mâts et leurs équipages, navigant au milieu des poissons et des oiseaux de mer.

LES MAITRES DE BARQUES ORIGINAIRES DE CLEDEN AU XVIII^e SIECLE

S'il nous est impossible de donner des renseignements sur la pêche à Cleden aux XVII^e et XVIII^e siècles, faute de

(1) En 1636, Jean Le Deuffic, l'ainé, déclarait jouir de 180 livres de rente. Cette somme représentait environ 5.000 francs en monnaie d'avant 1914.

documents, nous pouvons cependant signaler un certain nombre de marins qui se firent recevoir maîtres de barques.

Les postulants devaient subir un examen devant une commission composée d'un professeur d'hydrographie et de deux anciens capitaines au cabotage.

En 1721, Eutrope Le Normand, de Kertanguy, exposait : « Depuis 12 ans, il s'est appliqué avec soin et exactitude à apprendre l'art de la navigation le long des côtes de Bretagne et autres provinces circonvoisines, et le cours des marées; qu'il y a même plus de trois ans qu'il s'est acquitté sans aucun reproche, sachant d'ailleurs toutes les manœuvres qui conviennent à toutes sortes de bâtiments, et comme il désire à présent se faire recevoir maître de barque et pilote côtier, il a recours à vous aux fins qu'il vous plaise le recevoir en la dite qualité. » Ayant satisfait ses examinateurs, il fut admis à exercer la profession.

Noël Goardon, dont nous ne pouvons pas préciser le lieu de naissance, fut reçu en 1726, à l'âge de 42 ans.

Simon Durand, après avoir servi en qualité de matelot sur le vaisseau *le Dromadaire* et de canonnier sur *la Lys*, commandée par Duguay-Trouin, fut admis en 1728.

Jean Perherin, né en 1710, avait servi pendant cinq ans sur les vaisseaux marchands, après avoir fait deux campagnes sur les vaisseaux de guerre *le Fleuron* et *le Triton*. Reconnu apte à l'emploi, il fut reçu en 1736.

Clet Le Normand, né à Kertanguy en 1702, avait navigué en 1724 et 1725 sur *la Parfaite* et en 1731 et 1732 sur *le Griffon*. En 1737, il obtint le brevet de maître de barque.

René Le Bis, né à Kerermen en 1709, avait servi comme mousse, puis comme matelot sur les vaisseaux *le Mercure*, *le Griffon* et la frégate *l'Argonaute*. Il avait

fini son temps comme aide-canonnier sur *l'Elisabeth*. Le 16 septembre 1736, il partit en qualité de matelot à 23 livres par mois, pour la Martinique, sur le navire *la Justice* de Bordeaux. Il était revenu le 6 août 1737. Après sa réception, on lui confia le commandement de *la Marie-Thérèse* de Quimper, jaugeant 21 tonneaux, qui effectuait le cabotage entre les ports du Sud de la Cornouaille.

Paul Colliou, né à Trouérenec en 1707, après avoir navigué sur des bâtiments de commerce, fut agréé en 1742.

Jean Trouguennour, né à Kergléguer en 1709, avait servi comme matelot sur des navires de commerce. Reçu en 1754, il commandait en 1764 *la Marie-Jeanne* de Quimper, jaugeant 26 tonneaux. En 1770, il fut chargé de conduire à Brest une prise anglaise contenant du charbon. Le bateau coula en touchant une roche.

Jean Perherin, né en 1705, fut admis en 1750.

René Dagorn, né à Kerermen en 1719, reçut son brevet en 1754. En 1767 et 1768, il commandait *le Saint-Pierre* de Quimper, de 50 tonneaux. Il transportait à Bordeaux des cargaisons de seigle, d'avoine et de blé noir et revenait chargé de sel pris aux Sables d'Olonne. En 1769, 1770 et 1771, on le voit revenir de Saint-Sébastien avec une cargaison de fer et de Bordeaux avec des tonneaux de vin.

Jacques Paillart, né à Trévennan en 1721, après avoir servi comme matelot sur des navires de commerce, fut accepté en 1757. En 1767, il commandait la gabarre *la Marie-Victoire* d'Audierne, de 6 tonneaux.

Clet Guézennec, né à Theolen en 1720, après avoir fait campagne sur les vaisseaux *l'Achille*, *le Saint-Philippe*, *le Diadème*, avait ensuite navigué au commerce. Il fut pourvu de son brevet en 1758.

Jean Le Cornec, né à Kerermen en 1735, avait servi comme mousse et novice sur des bâtiments de commerce, puis comme matelot sur les vaisseaux *l'Aigle* et *l'Etourdi*. Il obtint son brevet en 1764. En 1768, il était maître du navire *la Marie-Urbaine* d'Audierne, de 36 tonneaux, qui transportait des agrès et des planches. En 1772, Le Cornec commandait les *Trois Sœurs* d'Audierne, de 45 tonneaux, qui revenait de Bayonne chargé de cidre. En 1777, retournant sur lest de Honfleur, le même bateau embarquait à Audierne du seigle pour Bordeaux.

Nicolas Violant, né à Trouérenec en 1736, avait navigué comme matelot sur les navires de la Compagnie des Indes. Il fut reçu comme maître de barque en 1765. En 1775 et 1776, il commandait le navire *la Société* de Plouhinec, de 45 tonneaux, qui chargeait du vin à Bordeaux, du raisin et des planches à Bayonne et ramenait des barils de suif dans ce dernier port.

Ainsi, durant un laps de temps de 44 ans, quatorze marins de Cleden au moins commandèrent des navires d'un tonnage moyen exerçant le cabotage sur les côtes de France et d'Espagne.

LA PECHE AUX XIX^e ET XX^e SIECLES

LES PORTS. — Comme nous l'avons déjà dit, tout le rivage de Cleden est bordé de gigantesques falaises hautes parfois de 70 à 80 mètres. Les atterrissages ne pouvaient avoir lieu que dans des criques assez profondes pratiquées dans cette muraille escarpée.

Les ports d'accostage sont au nombre de cinq : Le Vorlen, Porz-Theolen, Brézellec, Heign-Has et Le Louédec.

Le Vorlen. — Le port du Vorlen est situé entre la Baie des Trépassés et la chapelle de Saint-They. Il est bien abrité des vents du Sud, du Nord et de l'Est, mais très exposé aux vents d'Ouest. En 1892, on y construisit une

cale, un débarcadère en maçonnerie avec main-courante métallique et une passerelle avec platelage en bois permettant l'accès du débarcadère. En 1926, la plateforme fut agrandie et un treuil de hissage fut installé. Tous ces aménagements durent être refaits en 1929.

Porz-Theolen. — L'anse de Porz-Theolen se trouve sur la baie de Douarnenez, non loin du village du même nom. A marée basse, la mer se retire assez loin et découvre une jolie plage de sable fin au milieu de laquelle un énorme rocher se dresse comme un monstre échoué sur la grève. En 1884, on y établit une cale de 60 mètres de long et de 3 mètres de large, présentant une pente de 0 m. 13 par mètre. Cette cale est formée d'un noyau de maçonnerie en pierres sèches compris entre deux murs maçonnés. La partie supérieure est revêtue de dalles cimentées. Un garde-fou métallique court le long du côté opposé à la falaise. En 1888, la commune fit ouvrir un chemin d'accès à la grève et demandait que la largeur de la cale fût portée à 4 mètres, pour permettre de hâler plus facilement les bateaux et faciliter le passage des charrettes venant prendre du sable. Elle n'obtint pas satisfaction. Les canots ne mesurant que 1 m. 50 à 1 m. 60 au maître bau étaient hissés à bras d'hommes. Actuellement aucun bateau n'est attaché à ce port.

Brézellec. — La crique de Brézellec est située à peu de distance à l'Est de la précédente. Les plus gros navires pourraient y mouiller en tout temps. En 1877, on y établit une chaîne traversière de 185 mètres de longueur, scellée dans le rocher à ses deux extrémités au moyen d'organaux, au niveau des basses mers. On y fixa d'abord cinq bouées d'amarrage; par la suite le nombre fut porté à douze. La sécurité du mouillage fut ainsi assurée, de même que l'hivernage des bateaux de pêche qui devaient auparavant se réfugier à Douarnenez.

En 1883, des marches furent taillées dans la falaise

pour faciliter l'embarquement et le débarquement et une échelle de fer de 7 mètres de hauteur fut scellée le long des marches. Les marins du quartier qui étaient presque tous maçons s'offrirent pour exécuter eux-mêmes le travail, ce qui réduisit la dépense à 350 francs.

Une voie d'accès au débarcadère fut construite en 1889; en 1926, la plateforme fut agrandie et un treuil fut établi pour le hissage des bateaux. Les dépenses furent arrêtées à 29.909 francs, dont 968 francs pour la commune.

En 1877, 30 bateaux avaient leur port d'attache à Brézellec; en 1901, on n'en comptait plus que 25.

Si un jour il était reconnu que le gisement de combustible minéral, enfoui dans les entrailles du Cap-Sizun, était d'une qualité et d'une consistance telles qu'il serait susceptible d'une exploitation rémunératrice et prolongée, Brézellec serait tout désigné pour servir de port d'embarquement. Une voie charbonnière pourrait être facilement construite sur le terrain en pente douce et régulière qui sépare la zone des puits du point d'atterrissage. Une installation simple et peu coûteuse, croyons-nous, permettrait de déverser directement le contenu des wagonnets dans les flancs des transports charbonniers.

Bien entendu, l'aménagement préalable du port devrait être réalisé.

Heign-Has. — L'atterrissage du Heign-Has, placé un peu à l'Est de Brézellec, était d'un accès difficile dans son état naturel, et ce n'était pas sans danger que les marins y débarquaient avec leurs engins de pêche. En 1888, on y installa une échelle en fer galvanisé; en 1891, un petit débarcadère et un peu plus tard une cale de hissage avec plateforme et treuil.

Vers le mois de février de chaque année, ce petit port connaissait naguère une activité passagère: les maçons

du Cap s'embarquaient là sur la flottille de pêche pour se rendre à Brest. C'était en effet le trajet le plus court et le moins dispendieux.

En 1913, Heign-Has servait d'abri à 14 bateaux de pêche dont 11 canots et 3 chaloupes montés par 75 hommes.

Le Louédec. — Le petit port du Louédec se trouve exactement à la limite des communes de Cleden et de Goulien, mais n'est fréquenté que par des marins de Cleden. La falaise en cet endroit présente une pente moins rapide qu'à Brézellec, cependant l'accès de l'anse n'en est guère facilité. De plus, on n'y a fait, pour ainsi dire, aucun travail d'aménagement. Avec Porz-Theolen, c'est le seul point de la côte Nord de Cleden qui offre une petite plage de sable à marée basse.

LA FLOTTILLE DE PECHE AU XIX^e SIECLE. — Entre 1800 et 1900 quatre-vingts à quatre-vingt-dix bateaux de divers tonnages furent construits pour le compte de pêcheurs de Cleden.

De 1800 à 1820, les bateaux sont construits à Brézellec, au Louédec, à Penharn ou à Trouérenec. De 1820 à 1860, ils sortent des chantiers d'Audierne, puis à partir de 1860, les pêcheurs s'adressent aux chantiers de Douarnenez, de Camaret et d'Audierne.

La plupart des pêcheurs habitent les villages côtiers : Kermeur, Lanzulien, Kertanguy, Kerhuet, Kerloc'h, Theolen, Keriolet, Kerleo, Kermerrien, Penharn, Kerharo, Kernod, etc.; cependant on en voit résider à Kerermen, Lamboban, le bourg, Mescran.

Jusqu'en 1860 environ, ces bateaux ne jaugent guère plus d'un tonneau; plus tard, ils atteignent 2, 3 et 4 tonneaux. A partir de 1900, le tonnage monte à 10 et 12 tonneaux.

Beaucoup de ces bateaux eurent une fin tragique. *La Marie-Yvonne*, à Clet Normant, de Kerloc'h, se brisa

sur la côte dans la nuit du 24 au 25 février 1830. *Le Saint-They*, à Clet Arhan, se perdit sur les récifs de Brézellec le 20 novembre 1875. *La Jeanne-Marie*, à Jean-Yves Cariou, fut submergée dans le port de Brézellec en avril 1873. *Le Saint-Pierre*, à Pierre Carval, se perdit corps et biens en revenant de l'île de Sein en 1876. *Le Saint-Herlé*, à Clet-Yves Le Goff, rompit ses amarres à Porz-Theolen et se brisa sur les récifs le 10 janvier 1885. *La Regina Caeli*, à Jean Le Goff, rompit ses amarres à Brézellec et fut entièrement démoli par la mer le 24 octobre 1881. *La Dorade*, à Jean-Guillaume Jadé, se brisa sur les écueils de la baie des Trépassés en 1882. *Les Trois-Frères*, à Noël Cajean, sombra au milieu de la baie de Douarnenez le 8 octobre 1880. *Le Saint-Joseph*, à Joseph Velly, fut démoli par la mer à Heign-Has dans la nuit du 15 au 16 mars 1896. *Le Saint-They*, à Jean-Mathieu Fily, se perdit au Vorlen, le 24 octobre 1892. Nous pourrions en citer une quinzaine d'autres.

Comme au seizième siècle et probablement aux siècles suivants, la plupart de ces pêcheurs possèdent une petite ferme, ou tout au moins quelques champs, ce qui les met en partie à l'abri des aléas de la pêche. Le produit de la culture des terres leur assure généralement leur subsistance; les gains de la pêche leur permettent de faire quelques économies.

Cette double profession n'est d'ailleurs pas particulière au Cap-Sizun : elle existe sur un grand nombre de points des côtes finistériennes.

D'une enquête faite à Cleden même vers 1904, il résulte « qu'une famille moyenne de pêcheurs-cultivateurs, possédant un peu de terre, gagnait annuellement de 1.300 à 1.400 francs nets, y compris le produit de la pêche, le rapport des terres et l'élevage de quelques animaux (veaux, porcs, moutons, volailles). La dépense par année commune s'élevait à un millier de francs. L'excé-

dent des recettes était placé à la caisse d'épargne ou employé à acquérir quelques ares de terrain .»

Un rapport sur une famille analogue de Plogoff, écrit en 1902, porte des chiffres à peu près équivalents.

Nous terminons ce chapitre par le récit de la bénédiction d'un nouveau bateau à Brézellec en 1891, récit dû à M. Le Carguet, ancien percepteur à Audierne.

« ... Une bénédiction de bateau, du haut des falaises, hautes de 80 mètres, de Brézellec et de Kerharo, est un spectacle unique. Le bateau, pavoisé, est à l'ancre au milieu de la crique; le prêtre en surplis et une foule de marins, de femmes et d'enfants, descendent à la file, le sentier à pic qui mène à la mer. Les autres bateaux du port attendent au pied des rochers. Tout le monde s'y place; les barques entourent alors celle qu'il faut bénir. Le prêtre monte à bord et la cérémonie commence. Bientôt sa voix s'élève; celles de cent marins lui répondent et se répercutent dans les grottes; l'encens fume et monte au ciel. La cérémonie religieuse est finie. Reste la bénédiction du patron. Celui-ci, grave, tire de la chambre sa bouteille d'eau-de-vie, et verse une rasade au prêtre qui est obligé de trinquer avec lui. La bouteille passe de main en main et de bateau en bateau. Puis on lève l'ancre, et, haut les voiles, la barque régénérée prend la mer; les autres lui font escorte vers l'Iroise ou le Raz de Sein. Les chants recommencent : le cantique breton : *Je vous salue, Etoile de la mer*, se dit en alternant. Les voix grêles des femmes semblent planer sur les flots; celles des hommes, plus fortes, s'élèvent jusqu'au haut des falaises. Les barques sont hors du port, les voix s'éteignent... »

LA PECHE. — En 1948, la flottille de pêche de Cle-den comprenait: 8 grands langoustiers, 15 canots à moteurs et 7 canots à rames.

Les grands langoustiers, dont le port d'attache est

Douarnenez, ont un tonnage moyen de 15 tonneaux et sont montés par 6 hommes: un patron, 4 marins et 1 mousse.

Les canots à moteurs ont un tonnage moyen de 2 tonneaux 50 et un équipage de 3 à 4 hommes, y compris le patron et le mousse. Ils sont mus par un moteur d'une puissance d'environ 10 chevaux.

Les canots à rames sont montés par 2 hommes et 1 mousse et ont un tonnage moyen de 1 tonneau 05.

Ces catégories de bateaux sont construits à Camaret, à Douarnenez ou à Audierne.

Un grand langoustier à moteur de 25 à 30 CV. reviendrait actuellement à 3 millions; pour les autres canots, le prix varie suivant les dimensions.

Les langoustiers font la pêche dans les parages d'Ar-Men, d'Ouessant et des côtes d'Angleterre. Leur apport mensuel est d'environ 600 kilos de langoustes ou de homards. Ces crustacés sont vendus à Douarnenez.

Les marins embarqués sur ces bateaux ont un gain annuel d'environ 150.000 francs.

Les canots à moteur font la pêche autour de Tévénec et dans le Raz-de-Sein. Ils peuvent prendre mensuellement de 400 à 420 kilos. Un matelot de cette catégorie gagne par an de 80 à 100.000 francs. Quant aux marins côtiers, leur gain ne dépasse guère 25.000 francs, pour un apport mensuel de 125 kilos.

Le produit de la vente est partagé de la façon suivante, après défalcation du prix des vivres, des appâts et du carburant: 2 parts pour le bateau, 1 part pour le moteur, 1 part pour chaque homme.

Les poissons pêchés par les canots à moteurs et à rames sont achetés par les mareyeurs d'Audierne ou vendus aux habitants voisins des ports.

En fin de saison, quelques canots pratiquent la pêche

aux congrès qui sont salés pour servir à la consommation familiale pendant l'hiver.

D'autres pêcheurs tendent des cordes pour mouiller des filets à mulets ou à lieux. Ces poissons se pêchent par mer houleuse et temps sombre, particulièrement la nuit.

La senne est employée pour capturer des bars, des mulets et des aiguillettes. Au début de janvier, deux ou trois bateaux de Brézellec se servent de filets pour prendre des chiens de mer.

Pour commander un bateau de 6 tonneaux et plus, le patron doit posséder un certificat de capacité délivré par une commission comprenant principalement l'Administrateur chef du quartier et l'inspecteur de la navigation. Si le bateau est mû par un moteur, l'un des membres de l'équipage doit être pourvu du permis de conduire.

Pour une embarcation de moindre tonnage, aucun diplôme n'est exigé: il suffit d'être inscrit définitif et être âgé de 21 ans révolus.

Au bout de 25 ans de navigation non-interrompue, un marin-pêcheur peut jouir d'une pension de 60.000 francs à 50 ans et de 90.000 francs à 55 ans. Mais il doit verser à la caisse plus de 30.000 francs par an, sans compter les 6.000 francs qu'il doit aux allocations familiales. Ces taux ne sont d'ailleurs par définitifs.

En 1948, on trouvait à Cleden 124 marins-pêcheurs, auxquels on peut ajouter une quarantaine d'autres qui se livrent à la pêche hauturière à Boulogne et ailleurs, ou qui sont embarqués comme marins de commerce.

La flottille de Cleden était répartie comme suit: au Vorlen, 5 canots à moteur et 2 canots à rames; à Brézellec, 8 canots à moteur; à Louédec, 2 canots à moteur et 5 canots à rames.

LA VIE RURALE AU XVIII^e SIECLE

Si nous avons pu parler assez longuement, grâce à une documentation inédite, des pêcheurs du Cap-Sizun au xvi^e siècle, nous ne pouvons pas fournir les mêmes renseignements sur la vie des laboureurs à la même époque. Ce n'est qu'à partir du xviii^e siècle qu'il nous est possible de donner des détails un peu précis.

La plus grande partie du sol de Cleden appartient à des seigneurs, à des bourgeois, à diverses fabriques. Les tenanciers propriétaires sont rares. Les métairies dépendant des manoirs sont généralement affermées. Quelques mouvances féagères se voient à Kerdrein, Kerermen, Kergaradec, Kerlaouen, Kersaudy, Kerspern, Kerven, Penharn et Trévennan. Toutes les autres terres sont des domaines congéables.

Le domanier ou convenancier — *ar gwiriaour* — n'est pas propriétaire du fonds; il ne possède que les édifices et les superficies, c'est-à-dire les constructions établies sur l'exploitation, les produits de la terre, les murs, talus et fossés, les arbres fruitiers, les taillis et les petits bois qui croissent sur le domaine. Il ne pouvait disposer des grands arbres: chênes, châtaigniers, frênes, hêtres, ormes que sur autorisation du foncier. Cette restriction lui occasionnait un préjudice certain lorsqu'il se trouvait obligé de réparer ou d'agrandir les bâtiments de la tenue.

Le concessionnaire d'un domaine congéable devait verser chaque année au propriétaire foncier une rente convenancière en argent ou en nature dont le montant était stipulé dans les *baillées* qui se renouvelaient en principe tous les neuf ans. En réalité, pour Cleden, nous avons constaté que ces baux duraient beaucoup plus longtemps, ce qui était un avantage évident pour les domaniers qui évitaient ainsi les frais de commission.

Un gros inconvénient de ce système de tenure,

c'était le droit pour le foncier de congédier son locataire, en lui remboursant les droits réparatoires. Cependant, pour Cleden, nous n'avons rencontré que de très rares actions de ce genre. Nous n'avons pas davantage remarqué des faits de délaissement ou d'exponce par lesquels les domaniers abandonnaient les édifices et superficies pour être déchargés du paiement de la rente.

Par contre, au cours du XVIII^e siècle, nous avons vu plusieurs fermiers de conventions racheter les rentes qu'ils devaient aux propriétaires. C'est ainsi qu'en 1771, les neuf domaniers de Kerléau versèrent au sieur Porlo-dec, d'Audierne, une somme de 3.300 livres, pour être débarrassés de la redevance de 10 boisseaux un quart de froment.

Autrefois, les fermes convenancières étaient appelées *Dalc'h*, qui est la traduction bretonne du mot tenue. On trouve, par exemple, *Dalc'h Crec'heuzen* à Kervo, *Dalc'h Lestialla* et *Dalc'h Suguensou* à Brézoulous, ainsi nommés du nom de la seigneurie dont ils dépendaient; *Dalc'h an Arhanet* à Kerivel, *Dalc'h ar Rozen* et *Dalc'h ar Mignon* à Trévannan, *Dalc'h an Ediet* à Mescran, *Dalc'h an Normant* à Kerhuet, *Dalc'h Richard* à Trouguennour, etc... Ces dénominations rappellent les noms d'anciens tenanciers.

*
**

Les maisons étaient construites en simple maçonnerie et couvertes de paille ou de roseaux, parfois mêlés de gleds, juncs ou iris des marais. Les ouvertures étaient petites et encadrées de pierres de taille. Les édifices ne comportaient généralement qu'un seul étage surmonté d'un grenier ou galetas, éclairé par des lucarnes pratiquées au dessous du rebord du toit. Les couvreurs de paille étaient nombreux; ils étaient payés 15 sous par jour. Pour couvrir une maison d'habitation ordinaire, ils employaient quatre cordées de paille, estimées 5 sous,

et un cent d'amarres valant 7 sous. Le *darbareur* ou aide-couvreur ne gagnait que 10 sous par jour.

Quatre ou cinq maisons seulement sont recouvertes d'ardoises: celle de Simon Le Ploin, à Kerguioch, possède deux portes, trois fenêtres garnies de meneaux et trois autres petites fenêtres simples. Elle est complétée par une maison à four, une maison à texier et une crèche à brebis, sans compter l'écurie, l'étable et la grange. La propriété des Michelet, à Lannoan, comporte une grande maison couverte d'ardoises, une cour close ouvrant par une porte cochère en pierres de taille et une maison à four également couverte en ardoises. On trouve deux autres habitations coiffées d'ardoises à Lezanquel et à Kerguern; cette dernière dotée d'une nouvelle couverture en 1680. Les soues à porcs sont généralement protégées par des dalles de pierre recouvertes de terre.

Beaucoup de villages ont des maisons de forge; on remarque encore des fours qui sont communs à tous les habitants. Les métiers à tisserands sont nombreux: nous en avons compté plus d'une douzaine; certaines fermes en ont même deux, par exemple chez les Touller à Lannuet et chez les Bloc'h, à Mescran; ces derniers avec des lames de cuivre. Des métiers à faire des cordes sont également communs. On semait en effet beaucoup de chanvre et de lin. Chaque village possédait des routoirs particuliers établis dans les communaux.

La division intérieure des maisons est uniforme: de chaque côté du couloir d'entrée existent deux pièces, d'une superficie à peu près égale. L'une sert de cuisine et de pièce commune; l'autre de débarras et aussi pour les usages domestiques. Dans l'une comme dans l'autre sont placés des lits-clos et des armoires. D'ailleurs, ces dispositions n'ont guère varié jusqu'au début du vingtième siècle. Bien entendu, dans les *pen-ty*, qui sont assez nombreux, il n'y aucune séparation dans l'unique pièce.

De chaque côté de la table coulante, dont le couvercle s'enlève et recouvre un coffre servant à resserrer quelques produits : beurre, graisse, œufs, sont, d'un côté un banc dossier à plusieurs compartiments, remplacé par nos *drustuil*, de l'autre côté un lit-clos précédé d'un banc souvent à coffre. Un deuxième lit-clos est placé auprès du foyer, auquel fait suite, le long du mur, des armoires à trois, quatre, cinq et quelquefois six battants.

Lorsque la maison comporte un étage, on y voit aussi des lits-clos auprès des arches dans lesquelles sont emmagasinées les diverses sortes de céréales. On en voit même dans les galetas, lorsque la famille est nombreuse.

Il n'est fait mention nulle part ni de buffet, ni d'horloge, ni de pendule, ni de montre. Le temps était réglé sur le cours du soleil.

Nous n'énumérons pas tous les ustensiles de cuisine et autres : il suffira de se reporter à l'inventaire d'un ménage moyen que nous reproduisons aux Appendices.

Comme sièges, on ne trouve que des bancs de bois; exceptionnellement, Le Touller, de Mescran, possède deux chaises façon de Louargat. Les écuelles et les cuillères sont en bois. Quelques familles riches, telles que les Le Hir de Kersaudy, Arhan de Kergaradec, Dagorn de Trouzent, Le Gouil de Kertanguy, Arhan de Lannoan, ont des assiettes d'étain, de faïence ou de porcelaine. Les fourchettes n'existent pas, sauf chez Michel Arhan de Kergaradec, qui en a 4 en acier. Les tasses d'argent sont rares : en 1728, on en signale une chez Yves Le Hir de Kersaudy, estimée 30 livres; en 1740, Arhan de Lannoan possède 6 cuillères d'argent, une tasse à deux anses et une petite coupe. Pour tout le dix-huitième siècle, nous n'avons remarqué que trois ou quatre fusils dans toute la paroisse. On signale, en 1760, un chauffe-lit chez Coquet, à Kerham, qui lui était venu très probablement de la succession de son oncle Jean Dagorn, ancien rec-

teur de Cleden. Les chandeliers de cuivre sont assez communs, de même que les bassins d'airain.

L'outillage de labour comprend une ou deux charrettes ferrées, une ou deux charrues avec leur soc, leur cou-teau et leurs rouelles à l'avant; les déversoirs sont en bois. Les herses sont rares.

A cette époque, les transports se faisaient à dos de cheval, aussi trouve-t-on des « bas à porter avec leurs sangles », agencés de façon à présenter un siège de chaque côté et une sorte de plateforme au milieu pour placer les sacs de blé ou autres marchandises.

Le battage de la récolte se faisait uniquement au moyen de fléaux.

Pour une vingtaine d'exploitations, voici la moyenne des têtes de bétail : juments : 1,7; poulains : 1; vaches : 4; génisses : 2; torillons : 1,4; veaux : 2; cochons : 1,25; truies : 1; gorets : 1; brebis : 5; agneaux : 3.

En 1754, on compte à Cleden : 24 chevaux entiers et 12 hongres; 239 juments, 6 poulains et 7 pouliches. Il existait également 2 étalons royaux et 3 approuvés. En 1776-1777, il n'y avait plus d'étalons. Les éleveurs étaient tenus d'envoyer leurs juments aux étalons de Jean Le Mener, à Goulien. Mais ils ne se soumettaient pas tous à cette obligation, car nous voyons qu'en 1777 quinze délinquants furent condamnés à cinq livres d'amende chacun.

Les étalons royaux comprenaient des Danois et des Holstein, mais les approuvés étaient tous bretons. Les Capistes préféraient ces derniers plus propres à maintenir l'excellente race des bidets.

En 1789, les habitants de Goulien même se plaignent « qu'on leur amène des étalons étrangers dits « bar-bars » qui ne sont ni propres ni utiles au pays et ne conviennent à aucun marchand ». La même plainte est

formulée par les électeurs de Primelin et d'Esquibien qui demandent « la liberté de faire pouliner les juments par des étalons non royaux ». Par contre, les électeurs de Cleden n'émettent aucune doléance à ce sujet.

On trouve un nombre assez important de ménages qui n'ont aucun bétail. Ils y remédient en partie en concluant avec des voisins des baux à palmage ou à cheptel qui consistent, pour le preneur, à nourrir, entretenir et surveiller des animaux moyennant le paiement d'une certaine somme. Le produit est partagé par moitié entre le bailleur et le preneur. Le prix demandé pour un cheval est d'environ 70 livres; pour une vache environ 20 livres; pour 50 moutons et brebis, en 1773, 135 livres.

Les ruches d'abeilles sont nombreuses: la moyenne est de 7 par ferme. On les concédait même à palmage.

Les ensemencements étaient pratiqués suivant l'ordre décroissant ci-après: avoine, mistillon, orge, froment, blé noir, seigle, pois roux, fève et vesce.

A la fin du XVIII^e, selon le subdélégué de Pont-Croix, les terres du Cap-Sizun étaient partagées en deux catégories: *douar ar mor* et *douar ar go*, c'est-à-dire terre de rivage et terre de taupe. La première sorte de terre produisait, par arpent, 400 gerbes de blé pesant 2.400 livres et la même quantité de seigle. L'autre espèce de terre donnait, également par arpent, 400 gerbes de blé ou de seigle pesant 1.600 livres. Une récolte ordinaire fournissait une proportion de huit à un, autrement dit pour 100 livres de semence, on devait recueillir 800 livres.

Au début du siècle, les négociants d'Audierne exportaient en Espagne et à Saint-Jean-de-Luz environ dix mille boisseaux de froment valant soixante-dix mille livres en chiffres ronds. A la même époque, le territoire de la subdélégation de Pont-Croix produisait plus de

trois cents tonneaux de fèves valant plus de vingt milles livres. On les transportait surtout en Espagne pour servir à la nourriture des mulets.

Les habitants se nourrissaient de pain, de bouillie, de laitage et de crêpes. La plupart des fermes ont cependant leur réserve de viande de porc. Comme boisson, de l'eau. Aucun inventaire ne fait mention ni de vin, ni de cidre, ni d'eau-de-vie ou autres spiritueux. Si les hommes s'enivraient parfois, ce ne pouvait être qu'à l'auberge, aux repas de noces ou de pardons, sous la tente, avec des boissons plus ou moins frelatées.

L'habillement masculin consistait en une culotte blanche ou brune, appelée *otou brozec*, une veste et un gilet bleus ou bruns, des bas de laine ou de coton et des sabots. La coiffure était une sorte de carabouce. Les chapeaux n'étaient pas communs. Les fermiers riches possédaient des redingotes grises ou bleues, des gilets croisés à manches, de couleur olive, avec des boutons d'os blanc, des guêtres de cuir et des souliers à boucle de cuivre. La coiffe des femmes ressemblait à celle que portaient, il y a peu de temps, les vieilles femmes de Beuzec, que l'on appelait *Coëf goarnison*. L'accoutrement était complété par une camisole bleue, un jupon bleu, un tablier de toile ou de berlinge et parfois d'étamine, et un cotillon de toile. Les hommes portaient les cheveux courts par devant et longs par derrière, liés par un ruban.

La majorité de la population de Cleden vivait de la culture de la terre. On trouve aussi quelques journaliers et des marins navigant au commerce. Les pêcheurs paraissent ne pas exister : aucun inventaire ne fait mention de barques ou d'engins de pêche. Ce matériel restait peut-être dans les ports et les priseurs ne s'en sont point inquiétés.

Les artisans apprenaient ordinairement leur métier à

Pont-Croix: ils passaient à cet effet un contrat d'apprentissage avec un maître ouvrier, pour deux ans généralement. Voici les prix indiqués dans un certain nombre de contrats: charpentier, 24 livres; serrurier, 78 livres; cloutier, 60 livres; maréchal-taillandier, 18 livres; saneur ou coupeur de cochons, 36 livres; lingère de campagne, 51 livres, etc...

La population de Cleden paraît saine et robuste; les individus des deux sexes parviennent en majorité à la vieillesse. Mais la mortalité infantile est effrayante. En 1781, le subdélégué de Pont-Croix écrivait que « le défaut de sages-femmes est la cause de la mort de plusieurs enfants et quelquefois même des mères ». Pourtant, on peut signaler l'existence de sages-femmes à Cleden au cours du XVIII^e siècle: Jeanne Boguion en 1710; Anne Poulican en 1739; Marie Rinquin en 1779; Catherine Fily en 1785. Mais ces accoucheuses n'avaient sans doute reçu aucune formation professionnelle; elles devaient pratiquer leur art selon les méthodes empiriques. D'autre part, le manque d'hygiène et l'ignorance des soins appropriés devaient amener la mort de nombreux bébés. Il y avait bien des chirurgiens à Pont-Croix et à Audierne, mais on ne faisait pas appel à leur concours.

Faudrait-il également, comme le prétend le même subdélégué, attribuer cette situation « à l'âge trop précoce auquel les hommes se marient »? C'est possible. Les mariages vers la vingtième année et parfois à un âge moins avancé ne sont pas rares.

La régularité et la simplicité des mœurs ne sont pas douteuses: nous n'avons découvert ni crime ni délit grave à reprocher aux habitants de Cleden, durant tout le XVIII^e siècle. Sans doute, comme dans tous les temps, on peut remarquer quelques naissances illégitimes. Elles furent assez nombreuses au début du siècle: de 1708 à

1712, on en compte douze (en 1709, il y en eut 5, dont 3 à Quillivic). Pendant la seconde moitié du siècle, de 1750 à 1791, on n'en signale plus que huit au total, et cette proportion est à peu près la même pour les autres paroisses du Cap-Sizun. Ces chiffres nous sont connus par les déclarations de grossesse que les filles et les veuves étaient tenues de faire aux greffes des tribunaux. Parfois, les filles-mères indiquaient au greffier le nom de leur séducteur dans le but d'obliger ce dernier à participer aux frais d'entretien de leur enfant. Nous avons aussi noté, mais très rarement, de véritables traités de grossesse conclus entre les intéressés, par lesquels le père présumé s'engageait à verser une certaine somme à la victime de ses œuvres.

Au XVIII^e siècle, l'autorité du chef de famille était indiscutée: l'avis des parents prévalait en tout et pour tout. Dans les mariages, par exemple, le choix est fait par les parents, l'intérêt seul les guide et le chiffre de la dot seul compte. Pendant la première moitié du siècle, la moyenne de la dot est de 500 livres, dont 50 livres environ pour les meubles. Dans la seconde moitié, la moyenne est de 665 livres, mais l'évaluation du mobilier ne varie guère.

Les frais de fiançailles et de noce sont partagés entre les deux familles; chacune paie son écot qui est estimé entre 25 et 30 livres.

Après le mariage, des actes de subrogation interviennent entre les frères et sœurs qui déterminent, d'un commun accord, la part qui doit revenir à chacun dans la succession. Cette part est toujours évaluée en argent et jamais en immeubles ou en terre; la propriété n'est donc pas disloquée.

Sur leur vieux jours, les parents font une démission de leurs meubles et immeubles moyennant le versement d'une pension viagère fixée habituellement à 60 livres.

Parfois, comme à Kergalédan, ils se réservent « une petite maison, un courtil, deux prairies et la terre suffisante pour semer un peu de lin et un sillon de terre pour semer un peu de panais ». Ils retiennent sur leurs meubles un lit-clos, un grenier pour mettre leur blé, un banc dossier et un coffre pouvant contenir quatre boisseaux. En forme de pension, ils exigent la fourniture de cinq boisseaux d'orge, un boisseau de grosse avoine, un demi-boisseau de blé noir, une crublée de fèves, une crublée de seigle, trois livres en argent et le paiement des frais funéraires. Enfin, une vache leur sera concédée que leurs enfants devront laisser pâturer parmi les leurs.

Pour terminer ce chapitre, disons un mot des obligations auxquelles les laboureurs étaient tenus envers les seigneurs ou la fiscalité royale. Les tenanciers, qui pouvaient jouir héréditairement de leurs tenures, devaient au seigneur une rente foncière en argent ou en nature. Ils étaient obligés de fournir à chaque mutation de seigneur un *aveu* détaillé qui devait décrire avec précision la consistance de la tenure et énumérer les redevances qu'ils devaient payer. Si l'aveu était reconnu incomplet ou vicié, les agents du seigneur en obtenaient l'*impunissement* et le vassal se voyait forcé d'en présenter un autre. Les frais d'établissement et de contrôle incombaient bien entendu aux tenanciers et ces frais étaient d'autant plus lourds que les régisseurs exigeaient que les actes fussent écrits sur vélin.

Les propriétaires d'une tenure, de même que les domaniers, qui concluaient une vente ou un échange devaient acquitter un droit appelé *lods et ventes* qui représentait un huitième du prix.

En cas de décès, les héritiers étaient soumis à un droit successoral désigné sous le nom de *rachat* qui équivalait au montant d'une année de revenu. Cette

obligation était encore aggravée par le droit de *centième denier* que les agents des domaines percevaient sur les successions. Cet impôt, comme son nom l'indique, prélevait 1 % sur la valeur des héritages.

Les exploitants roturiers d'un domaine noble étaient assujettis, en plus des taxes que nous venons d'énumérer, au droit de *franc-fief* représentant une année de revenu et qui devait être acquitté à chaque succession. Les habitants de Kerspern, dont la moitié des terres était noble, se trouvaient soumis à cette redevance onéreuse.

Les vassaux étaient encore astreints de faire moudre leur blé au moulin de la seigneurie. En principe, le meunier ne devait prélever qu'un seizième du grain, mais en réalité il exigeait un pourcentage beaucoup plus élevé. Il est vrai aussi qu'au cours du XVIII^e siècle, les seigneurs avaient considérablement augmenté les prix d'afféagement ou de fermage de leurs moulins. A la fin du siècle, les prix d'achat des moulins avaient plus que doublé.

Le seigneur de Kerazan possédait trois moulins à vent et il avait acheté celui de Kerharo, de sorte que tous les habitants de la paroisse, ou à peu près, étaient obligés de se plier aux exactions de ses meuniers.

Le même seigneur avait aussi un pigeonnier et il avait acquis également celui de Kerharo. Leurs hôtes, qu'il défendait âprement contre les chasseurs fraudeurs, occasionnaient des dégâts considérables aux récoltes. Comme tous les seigneurs, il avait le monopole de la chasse de tous gibiers.

Le droit de banalité de fours ne paraît pas avoir été exercé à Cleden, car les villageois avaient des fours particuliers, comme nous l'avons déjà dit.

Si les naufrages ont été nombreux au XVIII^e siècle, sur les côtes de Plogoff, Primelin et Esquibien, par contre les Archives de l'Amirauté n'en signalent guère sur le rivage de Cleden.

Voici les deux seules relations qui nous sont parvenues.

Le 19 octobre 1719, le navire *La Catherine*, du Croisie, jaugeant 20 tonneaux environ, se trouvait dans le Raz-de-Sein. Sur les deux à trois heures de l'après-midi, il toucha une roche avec une si grande force, qu'un bordage s'ouvrit. Le bâtiment étant en danger de couler bas, le capitaine se vit dans l'obligation de l'échouer dans la baie des Trépassés.

Le capitaine Jean Benoit et l'équipage ayant réussi à se sauver, s'efforcèrent d'amener le navire sur le sable et de décharger la cargaison. Mais la nuit étant survenue, « environ les onze heures du soir, il s'est trouvé quantité de personnes, tant hommes que femmes, armés de haches, fourches et bâtons, qui coupèrent et enlevèrent toutes les manœuvres courantes et les ustensiles de la chambre. Un des matelots leur ayant remontré qu'ils faisaient mal, ils lui répondirent qu'il eût à se retirer et à se taire, sinon qu'ils lui casseraient la tête... Le lendemain, la même troupe d'hommes et de femmes s'étant encore assemblée, les ravageurs déchirèrent et enlevèrent toute la coque et coupèrent le mât de misaine, malgré l'opposition courageuse du fils du greffier de l'Amirauté à Audierne... » Les plaintes du capitaine ne réussirent pas à décider les juges à rechercher les coupables. Le dossier de l'affaire ne dit pas si les pilleurs étaient de Cleden ou de Plogoff.

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 1738, un beau navire, *Le Friend's desire*, de Londres, venant d'Espagne et regagnant son port d'attache, périt corps et biens dans le Raz-de-Sein. Le lendemain, l'agent garde-côte de Cleden, Henri Le Danzé, se rendit à Audierne pour aver-

tir les représentants de l'Amirauté. Sous la surveillance de ceux-ci, secondés par le recteur de Plogoff, les habitants des villages de Kerguioch, Kerludu, Kerhuet, Troguer, etc., réussirent à sauver les débris échoués sur les côtes : mâts, cordages, voiles, ancres et autres pièces de bois. Le tout fut entreposé dans la cour de Simon Le Plom à Kerguioch. Le navire était chargé de noisettes qui furent ramassées par les riverains. Les habitants d'Audierne et même de localités plus éloignées se rendirent sur la côte et en emportèrent par pochées. Les objets sauvetés furent vendus aux enchères.

Le navire avait encore embarqué onze sacs contenant 3.692 piastres de seize réaux qui furent engloutis sans doute, car on ne trouva ni coffres, ni cadavres. Cependant le greffier de l'Amirauté d'Audierne écrivait à ce propos : « Il y a eu du pillage fait à la manière accoutumée. Si l'on a pu sauver les piastres, on ne nous les rendra pas. » Il ne paraît pas qu'on fit la moindre recherche pour les retrouver. D'ailleurs il semble peu probable que des sacs de ce genre aient pu surnager et aboutir au rivage.

Pour les récompenser de leurs peines, les sauveteurs reçurent, les uns 24 sous, les autres 12 sous, tandis que le recteur de Plogoff percevait 24 livres. Quant aux huissiers, ils se firent octroyer 40 livres. De son côté, le greffier de l'Amirauté se fit adjuger la somme de 30 livres. Comme on le voit, la plus grande part de l'aubaine n'alla point aux vrais travailleurs.

Depuis le début du xix^e siècle jusque vers 1870, nous n'avons trouvé que deux mentions de vols d'épaves à l'actif des habitants de Cleden. En 1822, le Préfet signale que « le navire *la Fanny* ayant fait naufrage en vue de la commune de Plogoff, des habitants de Primelin et de Cleden-Cap pillèrent les naufragés, se portèrent sur eux à des voies de fait, et s'emparèrent violemment des objets échoués ».

Le 4 mai 1855, huit cultivateurs de la commune furent condamnés par le tribunal correctionnel à des peines de deux à dix jours de prison pour le même motif.

LA VIE RURALE AUX XIX^e ET XX^e SIECLES

Pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration, la vie rurale resta ce qu'elle était au XVIII^e siècle. La disposition intérieure des maisons, le mobilier, l'outillage agricole, la manière de vivre ne subirent presque pas de modification.

Entre 1840 et 1850, d'importants défrichements furent effectués dans la commune, grâce au bon vouloir de M. Ancéze, fermier de Lannéon, près Pont-Croix, qui prêtait gratuitement ses charrues et ses instruments aratoires. A son exemple, plusieurs cultivateurs remplacèrent leurs charrues en bois par des charrues en fer qui permettaient de labourer plus profondément.

En 1847, les terres labourables avaient été augmentées d'un huitième; les prairies naturelles prirent de l'accroissement; les prairies artificielles, inconnues quelques années auparavant, comprenaient le vingtième des terres labourables. La culture de la pomme de terre fut décuplée. Vers la même date, le trèfle commun, le trèfle incarnat, la luzerne, la betterave, les carottes et les choux fourragers furent introduits dans les cultures, grâce encore à M. Ancéze qui fournissait les graines récoltées par lui.

Au début du XIX^e siècle, les cabaretiers et les artisans du bourg pratiquaient encore le bail à cheptel, mais sans contrat : moyennant 6 francs, le fermier de Kerazan leur fournissait la pâture à une vache pendant six mois.

En 1856, on trouve 247 maisons, sur 375, couvertes en chaume; en 1866, il n'en existe plus que 208. La disparition définitive de la toiture en chaume sur les maisons d'habitation a été effective à la fin du XIX^e siècle.

Nous possédons, pour 1866, une statistique curieuse sur l'état intellectuel de la commune : sur une population de 2.388 habitants, on décompte 1.493 ne sachant ni lire ni écrire, dont 502 hommes et 991 femmes; 384 savent lire seulement, dont 143 hommes et 241 femmes; 511 savent lire et écrire, dont 475 hommes et 36 femmes. La situation est certes moins brillante à cet égard qu'au siècle précédent.

En 1854, sur 2.286 habitants, 425 fabriquent et cuisent eux-mêmes leur pain; 975 manipulent leur pâte et la font cuire ailleurs que dans leurs fours; 886 achètent leur pain chez le boulanger. La majorité de ces derniers est dans la misère et se trouve réduite à la mendicité.

En 1836, on compte dans la commune : 2 aveugles, 1 sourd-muet et 3 aliénés; en 1851, 1 aveugle, 4 borgnes et 19 autres infirmes. A cette dernière date, le nombre de vieillards au-dessus de 70 ans est de 68; au-dessus de 80 ans : 16.

Pour un laps de temps de 40 ans, de 1836 à 1876, nous obtenons une moyenne annuelle suivante, basée sur une période quinquennale, pour quelques catégories d'habitants : hommes mariés : 311; veufs : 73; femmes mariées : 311, veuves : 76; garçons : 677, filles : 822. A remarquer que les hommes mariés et les femmes mariées sont à égalité et que le sexe féminin domine chez les célibataires. Pourtant, les naissants du sexe masculin ont toujours été plus nombreux que ceux du sexe féminin, pendant les cinquante premières années du dix-neuvième siècle. Il en était de même à la fin du dix-huitième.

Pendant les vingt dernières années de l'ancien régime, sur 954 naissants on compte 494 garçons et 460 filles, ce qui, pour une moyenne annuelle de 47 en chiffres ronds, donne une moyenne de 24 garçons et 23 filles. Au cours des cinquante premières années du dix-neuvième siècle,

la moyenne des naissances passe à 57, soit 29 pour les garçons et 28 pour les filles.

Durant la seconde moitié du siècle dernier et dans notre siècle jusqu'à la dernière guerre, la moyenne des naissances monte à 61, mais la proportion des sexes ne change pas : 31 pour les garçons, 30 pour les filles.

*
**

Au cours de la plus grande partie du dix-neuvième siècle, les accouchements étaient pratiqués par des femmes du voisinage ou des matrones réputées pour leur savoir-faire. Les sages-femmes, qui n'existaient guère que dans les villes, à Pont-Croix ou Audierne, étaient rarement appelées au chevet des malades. D'ailleurs, dans la plupart des cas — et fort heureusement —, l'enfant venait au monde tout naturellement. Lorsque le marmot était débarbouillé, on lui humectait les lèvres avec un peu de vin ou d'alcool, ce qui l'obligeait à remuer les lèvres et la langue et aussi à baver. A ces démonstrations, les commères déclaraient : il ne sera point muet. Ensuite le nouveau-né était emmailloté avec des bandes de toile de lin et de lainage jusqu'aux aisselles. Enfin, on le déposait dans le lit-clos à côté de sa mère. La nouvelle se propageait vite dans le village : les mères accouraient avec leurs enfants. On offrait à ces derniers des galettes bien dorées et parfois quelques menues monnaies. Puis on leur montrait le bébé qu'ils trouvaient beau naturellement, puisqu'on le leur disait. Le baptême se faisait généralement le jour même ou le lendemain de la naissance. Le parrain et la marraine étaient choisis presque toujours dans la famille : l'un du côté du père et l'autre du côté de la mère. Parfois aussi ce rôle était dévolu aux frères ou aux sœurs du nouveau né.

Quant au nom à donner à l'enfant, s'il s'agissait d'un

premier né, on choisissait d'ordinaire le prénom du père ou du grand-père, vivant ou disparu. Pour les suivants le choix était laissé au parrain ou à la marraine, selon le sexe du baptisé.

Avant de partir pour le bourg, on servait à tous le vin chaud sucré avec des crêpes beurrées. L'enfant lui-même recevait quelques gorgées d'eau sucrée.

La cérémonie terminée selon les rites habituels, le cortège se rendait dans une auberge où le père, le compère et la commère offraient à boire à l'assistance et distribuaient des bonbons et des gâteaux aux enfants attirés sur la place par la sonnerie des cloches.

Après forces libations, on s'en revenait à pied à la maison. Les invités s'asseyaient autour d'une table copieusement garnie de victuailles auxquelles ils faisaient grand honneur en vidant de temps en temps des pichets de vin et des verres d'eau-de-vie.

A la fin du repas, tous les convives devenaient plus ou moins bruyants. Ils ne s'inquiétaient nullement de troubler la paix de l'accouchée et de son enfant. C'était la coutume; personne n'y trouvait rien à redire.

*
**

Pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle, tout comme au siècle précédent, la future belle-fille sera choisie par les parents. L'héritier n'élèvera aucune objection et acceptera docilement la femme qu'on lui destine. Le chiffre de la dot prime tout. On ne s'inquiètera guère du physique et du caractère de la jeune fille. Cependant une robuste santé sera généralement appréciée. Parfois aussi les liens de parenté plus ou moins éloignés entrent en considération. On se garde toutefois d'arrêter son choix sur un membre d'une famille réputée comme *n'étant pas saine*. On les connaissait

bien, dans nos campagnes, les lignées atteintes de tares, vraies ou supposées, même cachées.

Les conditions de l'alliance ayant été bien débattues entre les parents, on délèguera une personne sûre, parent ou voisin, pour accomplir la demande. Lorsque cet émissaire parviendra à la ferme de la future, à la nuit tombante, en empruntant des chemins détournés pour éviter les indiscretions, il trouvera ordinairement la famille rassemblée, car l'heure et le jour de la démarche étaient connus d'avance. On lui fera d'abord visiter en détail les dépendances de l'exploitation : dans les écuries et les étables, les animaux auront été soignés, une litière abondante et fraîche s'étalera sous leurs pieds; dans le hangar, les instruments aratoires, les outils de labour et autres seront rangés bien en vue. Dans la maison, le mobilier sera astiqué et les ferrures luiront. Comme par hasard, les battants de l'armoire seront laissés légèrement entr'ouverts pour qu'on aperçoive les piles de draps et de linges alignées sur les rayons. De mauvaises langues sans doute prétendent même qu'on en empruntait aux parents ou aux voisins pour la circonstance. Il faut que le visiteur emporte une impression de confort et d'aisance.

Lorsque l'accord définitif sera intervenu et que les préparatifs seront terminés, la date du mariage sera fixée. Les nouveaux mariés et leur suite se rendront à l'église à dos de cheval. Plus tard, quand les chars-à-bancs seront devenus communs, on utilisera uniquement ce moyen de transport. La distance entre le village et le bourg sera parcourue à fond de train par les bidets nerveux et rapides. Le retour se fera à la même allure. Au dix-huitième siècle et jusque vers le milieu du dix-neuvième, on nourrissait les chevaux pendant huit jours avec de la graine de chanvre, ce qui les rendait extrêmement fougueux. Des accidents graves se produisaient inévitablement, d'autant plus que, comme le prétendent

certaines personnes âgées, on faisait boire de l'eau-de-vie aux bêtes pour les affoler. Malgré les arrêts du Parlement de Bretagne et les ordres de police par la suite, ces courses n'en continuèrent pas moins.

Le repas de noce avait lieu sous une tente, dans l'aire à battre. La toile de tente était prêtée par le marchand qui avait fourni la boisson: il procurait également la vaisselle nécessaire. Quant aux verres, couteaux, fourchettes, chaque convive devait s'en munir lui-même. Les tables étaient formées par des échelles mises bout à bout, recouvertes de planches sur lesquelles on étendait des toiles de moulins, et soutenues par des pierres ou des mottes de gazon. Les sièges étaient constitués par des troncs d'arbres plus ou moins équarris.

Après le festin, on dansera sur une aire voisine jusqu'à la tombée de la nuit. Les danses, c'est-à-dire la gavotte et le bal à quatre, auxquels prendront part jeunes et vieux, seront animées uniquement par la bombarde et le biniou. On ira quérir les sonneurs au pays bigouden, car le Cap-Sizun n'en a jamais possédé.

Durant la première moitié du dix-neuvième siècle, le jeune homme de Cleden qui voudra s'établir prendra sa femme dans le Cap: 75 % des nouvelles mariées sont originaires de la commune même; 16 % viennent des communes limitrophes: Plogoff, Primelin et Goulien; 6 % sont fournies par les communes voisines: Esquibien et Beuzec, et 2 % seulement viennent d'autres régions, mais toutes en Basse-Cornouaille. Même le pêcheur, le marin de commerce, le militaire et le marin de l'Etat suivent la règle commune. Durant les cinquante dernières années du dix-neuvième siècle et pendant notre siècle jusqu'en 1940, la proportion des nouvelles mariées nées à Cleden même augmente et monte à 81 %; les communes limitrophes n'apportent que 13 %; les communes voisinent 5 %. La part des autres régions est insignifiante.

Ces alliances entre proches voisins se perpétuant de siècle en siècle ont contribué à donner au Capiste un type particulier, une personnalité qui lui sont propres. De tout temps, même de nos jours, il n'extériorise guère ses sentiments par des manifestations exhubérantes. C'est un concentré qui ne communique pas volontiers ses impressions ni ses idées, surtout aux étrangers : de ce fait on l'a cru dénué de sensibilité.

L'isolement à peu près complet de la presqu'île pendant des siècles a aussi grandement influé sur le genre de vie, les habitudes, les mœurs et la mentalité des habitants. Cette position presqu'insulaire a développé chez le Capiste l'esprit de clan : il n'y a pas bien longtemps encore, on pouvait observer des hostilités permanentes entre les enfants de deux communes limitrophes séparées seulement par un mince cours d'eau. Les grandes personnes elles-mêmes conservaient une certaine défiance dans leurs rapports. Au collège de Pont-Croix, les élèves de chaque commune faisaient bandes à part aux récréations et aux promenades.

Avant la construction du petit chemin de fer à voie étroite de Douarnenez à Audierne, en 1894, le Cap n'avait de relation avec l'extérieur que par de médiocres routes, sur lesquelles ne fonctionnait aucun moyen de transport public. D'ailleurs les habitants de la presqu'île ne se déplaçaient guère que pour se rendre aux foires de Pont-Croix, de Confort, de Pouldavid et de la Trinité, en Plozévet. Nous avons connu des vieillards qui n'avaient jamais dépassé Pont-Croix et Audierne. S'il avait un besoin impérieux de gagner le chef-lieu du département, pour un procès devant le tribunal, par exemple, le Capiste prenait hardiment la route à pied et revenait de même. On voyait également des groupes d'hommes et de femmes cheminant en longues théories, pour aller assister aux grands pardons de Sainte-Anne-la-Palud, Kergoat, même Sainte-Anne-d'Auray et le Folgoat.

Nos grands-pères, qui passaient les sept meilleures années de leur jeunesse aux armées, se réunissaient en un point convenu, pour parcourir ensemble la distance qui les séparait de leurs garnisons. Ils se faisaient guider le plus souvent par un de leurs compatriotes qui avait déjà fait le trajet comme remplaçant. Ils s'estimaient bien heureux à cette époque les conscrits qui pouvaient payer un mercenaire pour accomplir à leur place le service militaire. Mais hélas ! ils n'étaient pas bien nombreux, car les prix demandés par les remplaçants étaient élevés : de 600 à 2.000 francs.

Pendant les longues guerres de la Révolution et de l'Empire, beaucoup de soldats capistes ne revirent jamais la terre natale. Il en fut de même pour les marins. Parmi ces malheureuses victimes, citons quelques-unes, originaires de Cleden, dont les extraits mortuaires nous sont parvenus : Noël Pérennès, décédé à l'hôpital militaire de la Réunion à Bruxelles, le 18 avril 1795, à la suite de fièvres ; Pierre Ansquer, fusilier au 119^e d'infanterie, entré à l'hôpital de Santander, en Espagne, le 23 janvier 1809, y mourut le 12 mars suivant ; Jean Scoarnec, de Menez-groaz, fusilier au 62^e d'infanterie, admis à l'hôpital militaire de Catanzaro, en Calabre, le 25 août 1808, y mourut le 15 octobre suivant des suites de la fièvre ; Clet Quillivic, de Quillivic, voltigeur au 1^{er} régiment des voltigeurs de la Garde impériale, mourut à l'hôpital de Burgos, en Espagne, le 19 mai 1811 ; Clet-Simon Le Dréau, de Brézoulous, fusilier aux chasseurs de la Garde impériale, fut tué à la bataille d'Arlayan, le 25 mai 1811 ; Pierre Dagorn, de Kertanguy, caporal au 140^e de ligne, mourut à l'hôpital militaire d'Erfurt, en Allemagne, le 28 juin 1813, à la suite de blessures ; Nicolas Goudédranche, de Kerlaouen, tirailleur au 8^e régiment de la Garde impériale, succomba à l'hôpital militaire de Paris, le 11 février 1814, à la suite de fièvres ; Guillaume Kersaudy, de Lannoan, tirailleur

au 5^e tirailleurs de la Garde impériale, entré à l'hôpital de la Pitié à Paris, le 28 mars 1814, y mourut le 19 mars 1814, des suites de la fièvre; Clet Fily, de Kerven, voltigeur au 10^e régiment de la Garde, mourut des suites de fièvres, à l'hôpital de Mortagne (Orne), le 23 avril 1814, etc. On a pu remarquer que cinq de ces enfants de Cleden, morts pour leur Patrie, faisaient partie de la Garde impériale qui n'admettait que de beaux soldats.

Quelques jeunes gens échappaient au service militaire en se mariant : pour Cleden nous trouvons seulement deux qui contractèrent mariage à vingt ans.

Si les déserteurs avaient été nombreux pendant la Révolution, par contre, sous l'Empire, deux conscrits de la classe 1808 sont déclarés fuyards : Noël Goardon et Jean-Guillaume Durand. La police de Napoléon était autrement organisée que celle de la période révolutionnaire; les réfractaires au recrutement ne pouvaient espérer trouver des asiles inaccessibles ni une vigilance constante de la part de leurs compatriotes, comme aux temps troublés de la Révolution, pendant lesquels toute la population, sans distinction, s'était liguée pour leur assurer des retraites impénétrables et pourvoir à leur subsistance.

*
**

Lorsqu'un décès survenait dans un de nos villages, homme ou femme, les voisins ou les voisines venaient procéder à la toilette du défunt ou de la défunte. Cette opération terminée, on insérait le cadavre dans un linceul de toile. On le déposait ensuite dans une chapelle dressée dans la pièce principale de la maison, ornée de rameaux de buis et de laurier. Un bénitier garni d'une petite branche de buis était disposé auprès du catafalque, du côté de la tête du mort. Tous les habitants du village et des environs immédiats, les jeunes et les vieux, considéraient comme une obligation de venir rendre

visite aux proches du disparu, tracer un signe de croix avec l'eau bénite sur le cadavre et dire une courte prière pour le décédé.

Durant tout le temps que le mort séjournera dans sa chapelle, la préparation des repas et tous les travaux du ménage seront assurés par les voisins les plus proches : les parents du défunt n'y participeront pas. Cette traditionnelle et pieuse observance devait permettre aux parents de n'être point distraits de la pensée de celui ou de celle qui venait de disparaître et de pouvoir concentrer toutes leurs pensées sur son *anaon*. Les prières et les regrets devaient uniquement occuper leur âme.

La veillée funèbre commençait par des prières auxquelles participaient les voisins et les parents les plus proches. Les chanteurs et les chanteuses s'installaient ensuite autour de la table familiale. Durant la plus grande partie de la nuit, ils chanteront des hymnes appropriés, soit de mémoire, soit en s'aidant d'un gros livre : *les Heuriou Briz*. Quelques-uns de ces habitués de veillées des morts possédaient des voix formidables qui faisaient trembler les maisons. Pour éviter que les jeunes enfants ne fussent épouvantés par leurs éclats, on prenait la précaution de les envoyer dormir dans une demeure voisine.

Sur le coup de minuit, on servait aux chanteurs un repas accompagné de vin chaud en hiver et de boissons rafraîchissantes en été.

Les veillées funèbres subsistent toujours, mais les chants de gloire, de délivrance, d'espérance et de consolation ont cessé. Les *Heuriou Breiz* ont été relégués au fond des bahuts ou bien ont disparu. Ainsi s'en vont les vieilles choses et les vieilles traditions, emportées par le tourbillon irrésistible qui souffle partout !

Cependant, en face des changements que l'on constate dans les habitudes et l'esprit des habitants, il est un

usage qui demeure : le culte des morts, le respect et la sollicitude que l'on manifeste toujours pour la mémoire des défunts.

*
**

Une culture assez importante aux siècles précédents a totalement disparu : le lin et le chanvre. Celle du lin a cessé aux environs de 1850; celle du chanvre a persisté jusque vers 1890. Par contre, Goulien et Esquibien ont maintenu la production de ces végétaux jusqu'à 1910 et Beuzec jusqu'à 1912. Une loi votée en 1898, prorogée en 1904 et en 1910, avait cependant essayé de revigorer les semences en instituant une prime en faveur des producteurs. Ce fut en vain, du moins dans notre région.

Les chenevières sont encore reconnaissables dans beaucoup de villages par les noms de certaines parcelles : *Liors lin*, *liors kanab*, ou *perguenn lin*, *perguenn kanab*. Chaque ferme possédant son routoir où les faisceaux de tiges étaient tenus immergés au moyen de grosses pierres. Au bout d'un temps déterminé, les bottes étaient mises à sécher le long d'un talus. Durant les longues veillées d'hiver, les hommes et les enfants employaient leur temps à tiller les chènevottes, après que le broyeur eût déjà rompu et éliminé les tiges.

En dehors du broyeur, la plupart des fermes possédaient les outils nécessaires à la manutention du lin ou du chanvre : pesseau (*paluc'hen*), séran (*krib*), rouets et dévidoirs. Toutes les femmes savaient filer : elles avaient toutes de belles quenouilles de roseaux et des fuseaux souvent incrustés de lamelles d'étain.

Pour se distraire pendant ces longues heures monotones, les conteuses racontaient des histoires, d'autres chantaient des *gwerziou* ou des *soniou*, reprises en chœur par toute l'assistance. Cependant les doigts s'engourdissaient à tourner le fuseau; le sommeil appesantissait les paupières des moins intrépides. Les autres les

désignaient d'un rapide coup d'œil en disant à leurs voisines : « *Sell, e ma Gaït (ou Mari) o poëza butun !* » (Regarde, voilà Marguerite (ou Marie) qui pèse du tabac.) Allusion au mouvement involontaire de la tête qui s'incline et se relève inconsciemment. Alors, pour se donner du courage et réveiller les énergies, une des fileuses lançait le distique :

*Otrou Kel ar Bornik, re abred oc'h deut,
N'eo peurachuet ma gwerechad neud.*

(Monsieur Michel Le Borgne (1), vous êtes venu trop tôt, Ma fuselée de fil n'est pas encore achevée.)

Peu de temps après, on rangeait les quenouilles.

Quelques jours auparavant, les mêmes femmes s'étaient retrouvées auprès du four, où les filaments de chanvre avaient subi leur complet séchage, pour les débarrasser de leurs dernières chènevottes. Assises sur le banc de leur pesseau, elles avaient décortiqué les torsades en les passant, d'une main experte, sur le tranchant de leur rudimentaire instrument. Et ici encore, on avait débité des contes et chanté des complaintes qui ont disparu avec les dernières fileuses et les dernières pesseleuses.

Lorsque les fileuses avaient tourné, de leurs doigts agiles, durant les veillées, à la lumière d'une chandelle de résine ou d'une lampe fumeuse, une assez grande quantité d'écheveaux, on faisait appel au tisserand. Bien souvent celui-ci se rendait à domicile, car beaucoup de fermes conservaient un métier dans un coin du hangar ou dans un autre local. Dans ce cas, l'ouvrier était logé et nourri pendant son séjour dans la famille.

Après avoir étendu les fils sur de longs galets fichés dans la muraille, à l'aide de sa raquette percée de nom-

(1) Personnification du sommeil.

breux trous, le tisserand fixait les faisceaux sur les rouleaux et les tendeurs de son métier.

On entendait alors, durant de longues journées, le tic tac régulier et monotone des leviers s'abaissant et se relevant sous la pression des pieds, de même que le bruissement produit par le va-et-vient incessant de la navette glissant entre les trames.

Le travail terminé, on portait le tissu dans la maison d'habitation. Le mesurage s'obtenait en appliquant les lisières sur le rebord du couvercle de la table coulante, où une longueur d'aune était limitée par deux clous de cuivre. (*Ar wall, ti* un peu plus longue que l'aune ordinaire.)

Pour récompenser le tisserand de son labeur, on organisait en son honneur une petite fête. La ménagère lui préparait une *farinen* bien dorée, sorte de galette faite de farine, d'œufs et de lait, arrosée à même la poêle de beurre fondu et parfois de miel. On lui servait en outre du pain et du beurre, le tout, bien entendu, complété par de nombreux verres de *gwin-ardant*. Comme salaire, on lui comptait généralement 10 sous par jour de travail.

Les tisserands de campagne étaient nombreux autrefois : on en trouvait six à Cleden en 1851. Il faut se rappeler que non seulement le linge des hommes et des femmes était confectionné en toile de ménage, mais encore la plupart des vêtements.

Les fibres du chanvre servaient encore à la confection des cordes, licols, longes, traits, etc. Les instruments nécessaires : panneaux avec manivelles, toupies à rainures et chariots roulants, existaient dans la plupart des fermes. Tous ces outils, de même que le métier de tisserand, ne sont plus qu'un souvenir.

D'autres artisans ruraux exerçaient leur modeste industrie dans les villages. En 1851 on note : 5 cordon-

niers, 10 sabotiers et 4 tailleurs. A la même époque on remarque pour la première fois l'apparition d'un horloger : Noël Pellé, à Kervo. Les horloges commençaient donc à être utilisées.

*
**

Durant tout le *xix^e* siècle, — et particulièrement pendant la première moitié —, on était resté très processif dans notre coin de terre. Le juge de paix devait trancher un grand nombre de différends survenus à propos d'anticipations de terre, de coupes d'arbustes sur les haies d'autrui, de détournements des eaux de ruisseaux, de dommages occasionnés par les animaux, d'usurpations de fossés ou de talus, de contestations de servitudes, de coups et blessures, de propos injurieux, etc. Etre traité de *penn moc'h an diaoul* (cochon du diable) et de *corques* (canaille), au début du siècle, constituait pour Henri Bétrom, de Kerermen, l'offense suprême.

Un grand nombre de personnes se livraient à la même époque au transport frauduleux du sel.

On n'était pas riche en ce temps, mais tout coûtait si peu ! Un vieillard se déclarait très heureux avec les 50 centimes que lui remettait son fils chaque dimanche : 25 pour acheter du tabac et 25 autres pour offrir quelques petits verres à ses amis. Et la ration de tabac obtenue à ce prix était bien supérieure aux 40 grammes que nous payons aujourd'hui 85 francs : (1). On pouvait s'enivrer à bon compte : la bouteille d'eau-de-vie ne coûtait que sept réaux (1 fr. 35).

Les premières fourchettes en fer ont fait leur apparition à Cleden vers 1830, de même que les premières lampes.

Les chars-à-banc n'existent que depuis 1872-1875. Ils

(1) C'est-à-dire 340 fois plus cher.

avaient d'abord des essieux en bois; les essieux en fer ne datent que de 1878-1880. Quelques années auparavant, certains cultivateurs utilisaient des charrettes légères, couvertes d'une bâche en toile cirée. Le siège était placé à même le plancher dans lequel était pratiqué un orifice permettant d'étendre les jambes et de poser les pieds dans une sorte de caisse fixée au-dessous.

Les premières machines à battre ont remplacé les fléaux peu d'années avant la guerre de 1870. De nos jours, les moteurs ont partout remplacé les manèges. Les batteuses comportant tarare, secoueuses et trieurs sont devenues communes.

Les coupe-ajoncs sont apparus à la fin du siècle dernier; actuellement, dans beaucoup de fermes, ils sont mus par des moteurs.

De nos jours également l'écémage à la main a disparu et a été remplacé par une écrémeuse centrifuge. La baratte à main n'est guère utilisée : on se sert presque partout de la baratte rotative.

On possède dans la plupart des fermes des faucheuses pour couper le foin et le blé, de même que des faneuses et des rateaux trainés par un cheval. Les faucheuses commencent aussi à se répandre.

Les tracteurs ne peuvent guère être utilisés par suite de l'exiguité de la plupart des parcelles et surtout à cause de l'étroitesse des chemins ruraux.

Nos cultivateurs se rendent bien compte que le développement du machinisme en agriculture est subordonné à l'existence de chemins praticables, aux instruments perfectionnés, et aussi au remembrement de la propriété. On s'attèle actuellement, dans un certain nombre de villages, à améliorer les communications, mais le remembrement rencontre de sérieuses résistances de la part de beaucoup de propriétaires trop attachés à leurs terres.

L'extrême division du sol et la diversité de la nature de celui-ci sont également des obstacles qu'il sera bien difficile de surmonter.

Souhaitons cependant que nos Capistes, trop longtemps assujettis à la routine, se lancent hardiment dans la voie du progrès qui leur assurera moins de fatigues, plus de loisirs et plus de bien-être (1).

LE BASSIN HOULLER DE CLEDEN

Tout le monde sait qu'il existe dans la vallée centrale du Cap-Sizun un dépôt houiller qui doit être le prolongement du bassin de Quimper, des affleurements ayant été constatés dans la vallée du Goyen. Le bassin du Cap-Sizun est fermé au Sud par la croupe abrupte et presque rectiligne de Plogoff; au Nord, il est délimité par les pentes plus douces et moins régulières de Cleden. Sa longueur est d'environ 13 kilomètres, mais on peut penser qu'il continue sous la baie des Trépassés; sa largeur ne dépasse guère un demi kilomètre. Suivant les géologues, sa superficie serait de 200 hectares au minimum.

Plusieurs essais d'exploitation ont déjà été entrepris. Les premières recherches furent faites par la compagnie des mines de Poullaouen en 1759, 25 ans après l'extraction du premier bloc de houille en France, à Anzin le 24 juin 1734. On creusa deux puits, l'un de 90 pieds (environ 30 mètres), l'autre de 115 pieds (environ 38 mètres), près du village de Lamboban, en Cleden. La galerie à travers bancs fut percée de 175 toises (environ 166 mètres), dont 95 au Nord et 80 vers le Sud. Les puits étaient garnis de troncs de chêne provenant de la

(1) Pour certaines parties de ce chapitre, nous avons été aidé par M. Clet Kerloc'h, instituteur en retraite à Quimper, originaire de Cleden, qui a bien voulu nous rappeler des usages et des coutumes d'autrefois.

Nous lui exprimons vivement notre gratitude.

haute futaie de Kerharo dont il n'existe plus qu'un malgre taillis. Au sujet de ces premiers travaux, le subdélégué de Pont-Croix (1), Jouan de Rosanduc, écrivait à l'Intendant de Bretagne, en 1766 : « Il y a quelques années, un monsieur de Poullaouen qui se nomme Konich, autant que la mémoire me le fournit, se transporta dans la paroisse de Cleden-Cap-Sizun avec des ouvriers, y fouilla environ 60 à 80 pieds de profondeur et y trouva une veine de charbon de terre, de la plus belle qualité; mais cette veine n'ayant pas annoncé devoir être abondante, les opérations furent suspendues et n'ont pas été reprises depuis. Cependant ce monsieur m'a dit, il y a quelque temps, que le projet de sa compagnie étoit de reprendre. »

Les travaux furent repris en effet. En 1774, les magasins de la mine se trouvaient à Lamboban; le directeur des travaux, Louis-Joseph Le Pers, habitait dans l'ancien presbytère avec sa famille. Le charbon extrait étoit transporté à Quimper et gardé par des soldats. En 1774, un accident mortel se produisit. Un ouvrier, Jean Métay, de Nantes, étoit en train de boiser un puits, lorsque la chaîne et le basicot lui tombèrent sur la tête et le tuèrent. Cet accident et d'autres causes sans doute mirent fin aux travaux. Le matériel fut inventorié et mis en vente aux enchères en 1782. Pendant trois jours, les 4, 5 et 6 juillet, tous les outils, ustensiles et objets divers utilisés par les ouvriers furent dispersés à la criée. Tout le Cap se rendit à Lamboban, comme à une fête. MM. de Lezurec, de Rospiec, de Clermont s'y trouvaient au premier rang et se firent adjuger de nombreux instruments. On y remarquait également, parmi les enchérisseurs, le recteur de Primelin et un prêtre de Cleden. Le

(1) Un subdélégué étoit une sorte de sous-préfet, dont les attributions ne correspondaient cependant pas à celles de nos modernes fonctionnaires des chefs-lieux d'arrondissement.

matériel de la forge fut acheté par Mathieu Thalamot, notaire à Esquibien, pour 72 livres. L'habitation du directeur fut aussi vidée de son mobilier de la même manière. Cette vente procura aux Capistes un grand nombre de chaînes, poulies, pelles, pioches, brouettes, etc. Les enchères produisirent la somme de 1.467 livres, 10 sous, 6 deniers.

Pendant la Révolution, on essaya de reprendre l'exploitation. Le 19 août 1793, le citoyen Cordé, ingénieur en chef des bâtiments civils de la marine à Lorient, reçut la mission de se transporter à Cleden, d'examiner la mine de Lamboban et de s'assurer s'il ne serait pas possible d'en tirer parti.

Le 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794), le commissaire des armes, poudres et mines de la République, annonce à l'agent national du district de Pont-Croix que « le citoyen Schreiber, inspecteur des mines, est chargé d'aller visiter les indices de houille qui ont été trouvés à Cleden et sur lesquels le directeur de Poullaouen a pris des renseignements ». Il devait en outre presser le directeur de Poullaouen d'envoyer sans délai à l'agence des mines le rapport qu'elle lui avait demandé sur cette découverte. Des échantillons de minerai furent prélevés et expédiés à l'ingénieur des mines, mais on se borna encore cette fois à de simples sondages qui n'eurent aucune suite.

En 1833, l'affaire est remise en train. A ce propos, un journal de Brest, *l'Armoricain*, accuse M. Billon, recteur de Cleden, de dissuader ses paroissiens de céder les terrains nécessaires à la mise en valeur de l'ancienne mine de Lamboban. Le recteur se excuse dans *l'Ami de la Religion* du 1^{er} mars 1834 : « Il n'a dissuadé personne. Quel que soit celui qui a imaginé cela, c'est un imposteur. L'ancien propriétaire du puits de houille a avoué au Recteur, devant témoins, qu'ils ne s'étaient même pas

vus depuis qu'il avait été question de ce marché... » Nous verrons d'ailleurs plus loin ce que pensait M. Billon de cette richesse naturelle de sa paroisse.

Il s'agissait de la concession de la mine à M. François-Jean-Baptiste Dessaube, de Nantes. La superficie demandée s'étendait sur Cleden, Plogoff, Primelin et Goulien. Elle fut délimitée au Nord par une ligne allant de Kerlaouen à Langroaz; à l'Est par une autre ligne allant de Langroaz au moulin de Kergonvan; au Sud par une directe partant de ce dernier moulin, passant à Kerscoulet et à Kerandraon, pour aboutir au clocher de Plogoff. Ce quadrilatère irrégulier avait une contenance de 439 hectares, 23 ares.

Le 26 avril 1837, le ministre des Travaux publics rejeta cette demande, en donnant comme raison que les fouilles pratiquées n'avaient fait connaître que la présence de roches appartenant au terrain houiller et non l'existence de la houille.

A la même époque, M. Hignard, négociant à Pont-Croix, demeurant au manoir de Treffest, demanda la concession de 1.750 hectares compris dans un rectangle de 7 kilomètres de longueur Est-Ouest, et une largeur de 2 k. 500 Nord-Sud, ayant pour centre le puits déjà ouvert auprès de Lamboban.

Le 11 mai 1840, MM. Thomas, Aubert et C^{ie}, de Quimper, déposèrent une demande de concession d'une superficie encore plus vaste, délimitée par une ligne partant de la baie des Trépassés, passant par Kertanguy, Kernet, Mescran, bourg de Cleden, Kerbeulleuc, Kergonvan, Kerscoulet, Landrer, Plogoff, Lescoff et Laoual, pour aboutir au point de départ.

Toutes ces visées sur leurs terrains n'étaient pas sans émouvoir les habitants du Cap-Sizun. Ils entrevoyaient déjà un âge d'or survenant dans un avenir prochain. Le 12 octobre 1840, ils adressèrent au ministre des Travaux

publics une pétition dont voici la substance : « Ces entreprises effectuées par la compagnie des mines de Kergone (près de Quimper) ont révélé l'existence, sur les territoires des communes de Cleden, Plogoff, Goulien et Primelin, d'un bassin houiller d'une grande richesse dont les charbons sont d'une qualité reconnue sinon supérieure, du moins égale à celle des meilleurs charbons importés d'Angleterre. Les signataires, appréciant combien il serait avantageux, non seulement à cette contrée, dont les habitants dénués de tout n'ont que le produit de la pêche pour pourvoir à leur subsistance et à celle de leurs nombreuses familles, mais aussi au commerce et à l'industrie. Ils demandent donc que la compagnie Thomas-Aubert soit mise en possession de ce bassin houiller le plus tôt possible. Les délais et les lenteurs seraient d'autant plus préjudiciables aux intérêts de tous, que déjà la saison rigoureuse de l'hiver approche pendant laquelle les travailleurs seront sans ouvrage, et si les apparences de guerre viennent à se changer en réalité, tous les ports seront fermés aux approvisionnements de combustibles que, jusqu'à présent, l'on tire à grands frais de l'étranger. »

De son côté, le recteur de Cleden appuyait la requête : « La houillère de Cleden est une nouvelle ère de prospérité pour notre pays; nous ressentons déjà les ressources qu'elle offre à nos habitants : il est à notre connaissance que plusieurs pères de famille eussent été réduits à la dure et honteuse nécessité de mendier, s'ils n'avaient trouvé à la houillère des moyens de subsistance pour leurs familles. »

Ces moyens de subsistance ne provenaient pas de l'exploitation de la mine, mais des travaux de prospection exécutés par la compagnie. Les fouilles permirent « de constater l'existence d'un gîte dont la puissance en houille de première qualité ne représentait pas moins de

65 centimètres d'épaisseur. Il avait pour toit et pour mur des roches qui, par leur texture et leur continuité, ne laissaient rien à désirer, tant elles présentaient de régularité dans leurs assises ».

Mais, en 1844, un rapport de M. Dentis, ingénieur ordinaire des mines, donnait un autre son de cloche : « Ce petit rognon de houille, dit-il, trouvé dans le puits principal, et les veinules rencontrées par le second puits n'indiquent pas, jusqu'à présent, qu'il y ait là un gîte exploitable, une mine véritablement existante. »

Cette même année, M. Tréguer pratiqua un grand nombre de foncées sur des affleurements de charbon. Il n'alla que jusqu'à une profondeur de 3 ou 4 mètres, et, dès lors, les veines de charbon se perdaient ou devenaient très minces. Un seul puits fut poussé jusqu'à une profondeur de 30 mètres, auprès du village de Kerloc'h, à proximité de la baie des Trépassés. Il traversait d'abord une veine de charbon très inclinée qui offrait, près du sol, une épaisseur de 60 centimètres, puis des couches de grès mélangé de schiste bitumeux, avec quelques veines de houille. A la profondeur de 30 mètres, on eut l'intention de pousser une galerie vers le Sud, pour savoir si la première couche rencontrée près du sol continuait encore à cette profondeur. Mais il n'y eut pas de résultats satisfaisants et on décida d'abandonner les recherches.

Le rapport écrit à la suite de ces fouilles précise « que le terrain carbonifère offre des caractères notablement différents de ceux que l'on observe dans les bassins houillers de Quimper et de Kergogne; les roches stratifiées qui le composent paraissent avoir une allure plus régulière, elles suivent une direction assez constante de l'Est à l'Ouest, leur inclination est très forte; les affleurements de charbon sont extrêmement nombreux et tous rapprochés les uns des autres, mais la plupart paraissent

sent n'être que de faux filons, et n'avoir aucune importance. Ils semblent se prolonger sous la baie des Trépassés. Il nous paraît peu probable que l'on y trouve des couches de charbon qui puissent être l'objet d'une exploitation avantageuse ».

Malgré ces rapports contradictoires, les uns célébrant la richesse du gisement, les autres sa pauvreté, la question restait à l'ordre du jour et passionnait les prospecteurs.

En 1846, le baron Mowat, de Paris, demanda une nouvelle concession. Des expériences furent tentées. « Un puits de 45 mètres et trois galeries de niveau percèrent deux couches de houille grasse, de bonne qualité, dont les affleurements paraissaient au jour dans le prolongement même des endroits où elles avaient été rencontrées, ce qui annonce une grande régularité d'allure. Sept ou huit petits puits creusés à 4 kilomètres à l'Ouest du grand puits ont révélé un amas distinct de houille grasse moins compacte. Les points où les affleurements trahissent au jour d'autres couches que celles rencontrées par les travaux, et ils sont nombreux, indiquent la même direction, inclinaison et richesse que les deux couches traversées par le grand puits. »

Malgré toutes ces assurances, les recherches furent abandonnées une fois de plus. Peu de temps après, le maire de Cleden constatait que sur le bord de la route de Cleden à Plogoff, la ceinture en planches et la couverture en bois du puits avaient disparu, les eaux remplissaient la mine; le second puits servant d'aérage et d'accès ne gardait plus trace de boisage et les parois semblaient complètement éboulées. Une tranchée dans la berge du chemin de Plogoff était également remplie d'eau. Les bâtiments servant autrefois de forges, d'ateliers et de magasins avaient été abandonnés, puis détruits, ne laissant que quelques pans de murs. Le bâti-

ment des employés présentait lui-même le plus grand délabrement, fissures aux murailles, portes enlevées, mobilier disparu.

Cette situation ayant été signalée au Préfet, celui-ci, par un arrêté en date du 26 mai 1846, « enjoignit aux concessionnaires de clore d'un mur de 1 m. 50 de hauteur, les puits de recherches qu'ils avaient ouverts sur le territoire de la commune de Cleden ».

A quelque temps de là, en 1854, par suite du dessaisissement des compagnies précédentes, M. Bullo, ancien administrateur des messageries impériales, et M. François Vanaken, de Paris, déposèrent une nouvelle demande tendant à être autorisés à effectuer les prospections utiles sur le terrain compris entre les clochers de Plogoff, Primelin, Goulien et l'extrémité Nord et Ouest du territoire de Cleden. L'ingénieur Durocher, chargé du rapport, indiquait « que les recherches antérieures n'avaient pas donné de résultat par suite du peu de persévérance des chercheurs... » Il conclut qu'il n'y aurait lieu d'accorder une concession qu'autant que les recherches prouveront l'existence certain du combustible minéral. Et l'affaire n'eut encore aucune suite. Cependant, les puits restaient ouverts et le maire de Cleden se plaignait, en 1858, du danger de cette situation.

En 1868, une nouvelle demande de concession fut déposée par la princesse Napoléon-Elisa Bacciochi, parente de l'Empereur, demeurant au château de Korn-er-C'houet, près de Vannes. Une autre, en 1873, par M. Achille Thomas, ingénieur civil à Brest. Ce ne furent encore que des projets sans lendemain.

En 1894, le Conseil municipal de Cleden crut devoir attirer l'attention des pouvoirs publics sur la question, en prenant la délibération suivante: « Considérant que l'établissement du chemin de fer d'Audierne facilite le transport du matériel et des personnes, émet le vœu

que des études sérieuses soient faites pour parvenir à l'exploitation du dépôt houiller de la vallée du Cap.

Après quelques années de silence, l'opinion est remuée une fois de plus. En 1901, M. Le Gualès de Mézaubran, du Légué-Plérin, près de Saint-Brieuc, transmet une nouvelle demande de concession d'un terrain de 4.652 hectares, allant de l'Ouest de Kerguio'h à Lescoff; au Sud, de Lescoff au clocher d'Esquibien; à l'Est, d'Esquibien au manoir de Lezongar, puis de Lezongar au clocher de Goulieu, et au Nord, de Goulieu à la Pointe du Van. Une indemnité de 10 centimes par hectare était prévue pour les propriétaires. Peu de temps auparavant, une démarche beaucoup plus modeste avait été faite par MM. Surcouf et Cie. Aucune réalisation ne s'en suivit.

Depuis cette époque, la question des mines du Cap-Sizun n'a jamais plus été agitée. La petite ligne d'Audierne a disparu à son tour... Le gisement houiller, pauvre ou riche, dormira sans doute longtemps encore dans les entrailles de cette fin des terres occidentales, où les puits béants continuent à proclamer l'existence du précieux combustible et la faillite des expériences qui ont été tentées pour l'extraire.

LES VILLAGES DISPARUS

Un certain nombre d'anciens villages ont complètement disparu; les noms de quelques-uns subsistent cependant encore comme lieux-dits :

Kerdrein, auprès de Mescran, était encore habité en 1631, mais en 1687, les habitations étaient en ruines.

Kersivy était encore habité en 1540.

Kerbrézellec, entre Kermeur et la pointe de Brézellec, possédait encore des habitants au milieu du dix-huitième siècle. Auprès de Kermeur existaient aussi, au seizième siècle, trois autres villages : Keranpudou, Kerbizien et Brébultur.

Kerouyen, entre Kerogel et Kertanguy, n'est plus qu'un souvenir, de même que la Forêt, déjà non-herbergé en 1573.

Kergavanton se trouvait entre Mescran et Kerlaouen.

Kerangrill devait exister dans les parages de Kermeur.

Pratlan, dans la *Terre Sainte*, était encore habité au début du XVIII^e siècle. Il n'en reste plus de traces.

Trouguer a absorbé Kernevez-Trouguer, comme Theolen a absorbé Kertanguy-Theolen et Kervo a englobé Kerliouzec.

Selon certains indices, un vieux village nommé Hiri-chol, devait se trouver non loin de Kerivel. Le nom se retrouve encore dans *parc Hirichol*.

LES NOUVELLES AGGLOMERATIONS

Sauf Kernevez, appelé autrefois Kernevez-Kerengar, dont l'origine ne remonte qu'au début du XVII^e siècle, les autres villages sont tous fort anciens.

Jusque vers 1850, leur nombre n'a pas augmenté. Entre 1850 et 1900, on peut signaler les nouvelles agglomérations ou maisons isolées suivantes : Ar Vougélloc, Kroaz-Kerninon, Gourlannou, Keraamu, Kergroaz, Poul-ar-C'hleun, Roz-an-Normant et Tal-ar-C'hef.

Entre 1900 et 1946, se sont bâtis : Baie des Trépassés, Barboa, Kergroadez, Kerlan, Langroaz, Lanvrel, Le Castel, Mesguen, Pontarval, Pont 'n avalou, Porz-Theolen, Poulouc'houl et Rozigou.

Ainsi, en moins de cent ans, vingt et une habitations nouvelles se sont établies dans la commune, construites généralement sur le bord des routes, endroits propices pour tenir des cabarets.

La physionomie des vieux villages n'a guère variée : les nouvelles maisons sont élevées presque toujours sur l'emplacement des anciennes. En beaucoup d'endroits on s'est contenté de modifier, de réparer ou d'agrandir les

bâtiments existants, pour avoir plus d'aisance, plus de commodité plus d'air et de lumière.

Lorsque l'un des habitants d'un village voulait construire ou reconstruire une maison, il organisait avec ses voisins de grandes journées de charrois de pierres. Même des ouvriers, des marins, ne possédant ni chevaux, ni charrettes, parvenaient ainsi à édifier leurs demeures, sans autres frais que les débours nécessités par de copieux repas.

Depuis peu de temps, cette pratique a cessé : des entrepreneurs louent leurs camions pour transporter les matériaux indispensables.

Il y a une cinquantaine d'années, l'achèvement d'une maison d'habitation s'accompagnait d'une sorte de cérémonie d'inauguration. Les ouvriers hissaient sur les échafaudages des cercles de roues de charrettes, des barres de fer et des grosses chaînes. Certains frappaient avec leurs *morzols* sur les barres et les cercles, tandis que d'autres faisaient rouler les chaînes sur les planches. Et tous poussaient de grands cris. Leur ardeur était bien entendue excitée par de copieuses rasades d'alcool. On appelait cet usage : *Ober eun abadenn* (Faire une réjouissance). Ensuite on plantait un bouquet au sommet d'une cheminée.

Cette dernière coutume existe toujours comme partout, mais les tintamarres n'ont plus lieu.

(A suivre.)

Daniel BERNARD.

TABLE DES MATIERES

DU TOME LXXVII

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

	PAGES
SÉANCE DU 25 JANVIER 1951	V
Admission de membres nouveaux. — Transfert du menhir de Kernuz au Musée Breton. — Acquisition d'une pietà venant d'Edern. — Le nom d'Arzano.	
SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1951	VI
Admission d'un membre nouveau. — Formes anciennes du nom d'Arzano. — Fantaisies étymologiques. — De l'état de la chapelle de Trébalay, de l'allée couverte de Men-Meur et de la chapelle Saint-Théleau. — Trouvailles faites à Locmaria-Quimper. — Présentation de diverses études.	
SÉANCE DU 25 MARS 1951	VII
Décès du chanoine Henri Pérennès. — Classement de l'ossuaire et de l'ancien cimetière de Ploujean. — Nouvelles trouvailles à Locmaria-Quimper. — Présentation d'un document concernant un oncle de Laënnec. — Présentation d'une notice de M. Gestin sur Raoul Anthony, professeur au Muséum.	

SÉANCE DU 26 AVRIL 1951.. . . .

X

Présentation d'un article sur les noms bretons des plantes du Finistère. — La pieté de l'église de Lanvern. — Inscription de maisons anciennes du Faou sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Election de M. le chanoine Guéguen comme vice-président.

SÉANCE DU 30 MAI 1951

XI

Destruction d'un dolmen près de Sainte-Marie du Ménez-Hom. — Présentation de livres du chanoine Falc'hun et de M. Giot. — Béatification du P. Maunoir. — La sculpture au port de Brest. — Suppression de la « noce bretonne » du Musée breton.

SÉANCE DU 28 JUIN 1951

XIII

Annnonce du congrès des Sociétés Savantes de Bretagne à Landerneau et d'une exposition de folklore breton à Paris. — Présentation de diverses brochures. — Présentation d'une demande faite pour obtenir la croix de Saint-Louis. — Présentation de poteries anciennes venant de Lamarzin, en Plozévet.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1951

XIV

Inscription d'une vieille maison de Quimper sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Présentation du catalogue de l'exposition de folklore breton ouverte à Paris et d'une étude sur l'œuvre des missions de Michel Le Nobletz et Julien Maunoir. — Compte rendu du congrès des Sociétés Savantes de Bretagne. — Fouilles et découvertes nouvelles à Locmaria-Quimper.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1951

XV

Admission de membres nouveaux. — Compte rendu du livre de M. Giot sur *Armoricains et Bretons* et de la brochure de M. Dupouy sur *Les costumes bretons*. — Le clocher du Mur à Morlaix.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1951

XVII

Admission de membres nouveaux. — Les efforts faits et à faire pour réagir contre le vandalisme. — Présentation de photographies de l'ancienne église Saint-Mathieu de Quimper. — Présentation d'un article sur l'architecture des Jésuites.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1951

XIX

Décès de M. Vincent Inizan. — Admission d'un nouveau membre. — Présentation d'une étude de M. Couffon sur les églises du pays de Pont-Croix. — Relèvement de la cotisation. — Nomination de M. Louis Salaün comme trésorier.



DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires

	PAGES
I. Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille, par R. Couffon	3
II. Les vieilles églises de « l'école » de Pont-Croix, par H. Waquet	28
III. Cléden-Cap-Sizun (suite), par Daniel Bernard	35
